

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009



PROCES-VERBAL

Nantes, le 4 décembre 2009

Ordre du jour

Conseil municipal du 4 décembre 2009

- | | | | |
|--------------|----|---|-------------------|
| M. LE MAIRE | | - Appel nominal. | |
| M. LE MAIRE | | - Désignation d'un secrétaire. | |
| M. LE MAIRE | 1 | - Conseil Municipal – Procès-verbal de la séance du 16 octobre 2009 – Approbation. | (page 6) |
| M. LE MAIRE | 2 | - Conseil Municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu. | (pages 6 à 9) |
| M. BOLO | 2A | - Vœu pour le maintien de l'institution du Défenseur des enfants. | (pages 9 à 11) |
| | | - Questions d'actualité. | (pages 111 à 122) |
| M. BOLO | 3 | - Débat d'Orientations Budgétaires pour 2010. | (pages 11 à 40) |
| M. RIMBERT | 4 | - Nantes Nord – Renouveau urbain « Bout des Landes-Bruyères » - Investissements routiers et modification d'assiette d'ouvrages existants : Rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur - Déclaration de Projet – Approbation. | (page 40) |
| M. ROBERT | 5 | - Bellevue Chantenay – Bas Chantenay – Secteur Est – Prise en considération d'un périmètre d'étude – Approbation. | (pages 41 à 45) |
| M. ROBERT | 6 | - Soutien de la Ville à l'amélioration de l'habitat : OPAH RU Chantenay – Rue de la Montagne et OPAH Decré-Bouffay - Approbation. | (page 45) |
| M. ROBERT | 7 | - Centre-Ville – OPAH Decré-Bouffay - Partenariat entre la Ville et l'ADEME relatif au lancement d'un audit énergétique – Demande de subvention - Approbation. | (page 45 à 49) |
| Mme CHIRON | 8 | - Démarche Cit'ergie – Labellisation de la politique énergétique de la Ville – Convention avec l'ADEME – Approbation. | (page 50) |
| M. JUNIQUE | 9 | - Dénomination d'une voie publique – Approbation. | (page 50) |
| M. NICOLAS | 10 | - Contrat Local de Sécurité de la Ville 2010/2013 et Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville – Approbation. | (pages 50 à 65) |
| Mme CLERGEAU | 11 | - La Jonelière – Construction d'une base nautique – Approbation du programme – Demande de subventions – Approbation. | (pages 65 à 67) |

Mme CLERGEAU	12	- Associations sportives – Cinquième répartition de subventions – Convention et avenants – Approbation.	(pages 67 à 69)
Mme CLERGEAU	13	- Plan de développement et de promotion du handball – Renouvellement de la convention d'objectifs – Approbation.	(pages 69 et 70)
Mme ROLLAND	14	- Subventions au titre des actions éducatives - Conventions avec la Fédération des Amicales Laïques 44 (FAL 44), l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP44) – Approbation.	(pages 70 et 71)
Mme ROLLAND	15	- Associations Enfance et Jeunesse – Cinquième répartition des subventions – Avenant à convention – Approbation.	(pages 71 et 72)
Mme ROLLAND	16	- Associations Vie Etudiante – Cinquième répartition de subventions – Approbation.	(page 72)
Mme PADOVANI	17	- Politique publique « familles et parentalité » - Quatrième répartition des subventions – Approbation.	(page 73)
M. REBOUH	18	- Vie associative – Cinquième répartition de subventions – Avenants – Approbation.	(page 73)
Mme CHOQUET	19	- Crèches et multi accueils non municipaux et associatifs – Soutien de la Ville - Subventions – Conventions - Approbation.	(pages 73 à 76)
Mme CHOQUET	20	- Associations oeuvrant dans le domaine de la santé – Attribution de subventions – Approbation.	(pages 76 et 77)
M. MAGNEN	21	- Actions de solidarité internationale – Soutien aux projets – Subventions – Conventions - Avenants - Approbation.	(pages 77 et 78)
Mme DANIEL	21A	- Echanges Internationaux & Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Conventions – Approbation.	(pages 78 et 79)
M. JOSSIC	22	- Associations culturelles – Cinquième répartition des subventions – Conventions et avenants – Approbation.	(pages 79 à 84)
M. JOSSIC	23	- Création d'un grand musée d'art à Nantes – Choix d'un maître d'œuvre - Approbation.	(pages 84 à 89)
M. JUNIQUE	24	- Mission Archéologie - Demande d'agrément auprès de l'Etat pour la réalisation d'opérations d'archéologie préventive - Approbation.	(pages 89 à 91)
M. JUNIQUE	25	- Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.	(page 91)
M. JOSSIC	26	- Musée des Beaux-Arts – Acquisition d'une œuvre de l'artiste Yves Tanguy – Sans titre – 1927 – Convention avec le vendeur - Approbation.	(pages 91 à 94)
M. BOLZER	27	- Transactions foncières diverses - Approbation.	(pages 94 à 96)
M. BOLZER	28	- Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Régime Indemnitaire - Dispositions diverses - Approbation.	(pages 96 à 101)

M. VRAIN	29	- Renouvellement du plan de mobilité (MobiNantes) - Approbation.	(pages 101 à 103)
M. LANNUZEL	30	- Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation.	(page 103)
M. BOLO	31	- S.E.M. Nantes-métropole Gestion Equipements (N.G.E.) – Centre de Loisirs du Petit Port, Golf municipal de Nantes Erdre – Dispositions financières et tarifaires 2010 – Approbation.	(page 104)
M. BOLO	32	- Nantes-métropole Gestion Equipements - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire concernant la gestion 2003-2007 – Information.	(pages 104 et 105)
M. BOLO	33	- Télévisions locales - Contrats d'objectifs et de moyens avec l'association Télénantes et la SAS N7 TV – Approbation.	(pages 105 à 108)
M. BOLO	34	- Vote des crédits nécessaires avant le vote du Budget Primitif 2010 – Opérations d'investissement – Avances sur subventions 2010 – Approbation.	(page 109)
M. BOLO	35	- Décision Modificative 2009 n° 3 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.	(pages 109 et 110)

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

La séance débute à 9 heures 05.

Elle est présidée par M. Jean-Marc AYRAULT.

Assisté de : M. RIMBERT, Mme CLERGEAU, M. ROBERT, Mme CHOQUET, M. LANNUZEL, Mme MEUNIER, MM. BOLO, MAGNEN, BOLZER, JOSSIC, Mme ROLLAND, MM. DANTEC, REBOUH, NICOLAS, Mme CHIRON, M. JUNIQUE, Mmes DANIEL, TOUCHEFEU, PADOVANI, HAKEM, M. FRAPPIER, Mme SCILBO.

Sont également présents : MM. GUIN, VRAIN, Mme GUIBERT, MM. EVEN, MAZZORANA-KREMER, Mmes MEYER, CALLET-PELLEN, M. LE BRUN, Mme LEFEVRE, M. PLAZE, Mme BENÂTRE, M. RICA, Mmes SOTTER, LEFRANC, de OLIVEIRA, de CARVALHO, MM. GACHET, MARTINEAU, Mmes BASSAL, TRICHET-ALLAIRE, NAEL, MÉNAA-WIEDMANN, MM. AUGIER, ROLLAND, Mmes LE POMELLEC, JOZAN, VAN GOETHEM, M. GRELARD, Mmes BARRÉ, GARNIER, MM. BAINVEL, BLINEAU, Mmes LOIRAT, DIBON-POQUET.

Absents et excusés : Mmes BOUFFENIE, BOCHER, PIAU, MM. CESTOR, MOREAU, ROMI, BRISSET, Mme FEVRIER.

M. le Maire informe ses collègues que Mme BOUFFENIE a donné pouvoir de voter en son nom à Mme CLERGEAU, Mme BOCHER à Mme DANIEL, Mme PIAU à Mme ROLLAND, M. CESTOR à M. JOSSIC, M. MOREAU à M. LANNUZEL, M. ROMI à M. GACHET, M. BRISSET à M. BOLO, Mme FEVRIER à Mme CHOQUET.

Secrétaire

M. BOLZER est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 6

M. LE DEPUTE-MAIRE – Il y a quelques absents aujourd'hui, j'espère que ce n'est pas à cause de la grippe, mais c'est possible. Je sais que quelques-uns sont souffrants, et ne pourront pas assister au Conseil municipal.

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 1, intitulé :

Conseil Municipal – Procès-verbal de la séance du 16 octobre 2009 – Approbation

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous avez reçu le compte rendu du Conseil de la séance précédente du 16 octobre. Y a-t-il des demandes de modifications ?

Madame Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Excusez-moi, Monsieur le Maire. Simplement, en lisant un petit peu rapidement, je suis tombée sur la page 34. Lors d'une de mes interventions, on a retranscrit une formule un petit peu bizarre. On parlait des logements sociaux, alors que j'ai dit : « un tiers de primo-entrants », il a été noté : « un tiers de prime aux entrants ». Je ne pense pas qu'il y ait des primes pour les entrants. Voilà. C'est à la page 34.

M. LE DEPUTE-MAIRE – C'est sans doute...

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale - ... C'est une erreur...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Oui, une erreur de transcription, évidemment.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale - ... Voilà, exactement. Bien sûr.

M. LE DEPUTE-MAIRE - Merci de la précision. Ce sera corrigé, bien sûr. S'il n'y a pas d'autres remarques, le compte rendu est donc approuvé.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 2, intitulé :

Conseil Municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous avez reçu le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, lors du dernier Conseil municipal, j'avais eu l'occasion d'intervenir sur ce dossier afin de signaler à chacun le coût - 60 000 € - de votre réorganisation de la démocratie locale par la constitution de nouveaux conseils de quartiers. Il s'agissait, à l'époque, de payer la mission d'assistance au dialogue citoyen.

Vous m'aviez alors répondu que 60 000 € pour réorganiser les 11 conseils d'une ville de 300 000 habitants, ce n'était pas cher payé.

Partant de ce constat, vous avez visiblement décidé d'augmenter la note !

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 7

Aujourd'hui, nous découvrons donc 22 293,44 € supplémentaires pour « la mission d'accompagnement à la mise en place du collège « habitants » des conseils de quartier ».

Nous pouvons donc légitimement nous demander ce que recouvrait la mission d'assistance au dialogue citoyen facturée 60 000 € ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Pouvez-vous nous dire la date, s'il vous plaît, de la décision ? Vous l'avez sûrement, vous avez les dates de rectification...

M. BAINVEL, Conseiller municipal - ... Le 18 septembre 2009.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Alors...

M. BAINVEL, Conseiller municipal - ... Avant-dernière page.

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Oui, bien sûr...

M. BAINVEL, Conseiller municipal - Et on peut donc légitimement imaginer que lors du prochain Conseil municipal, l'on découvrira dans cette délibération une mission d'accompagnement pour le collège « associations », et bien d'autres dépenses encore...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bainvel, n'anticipez pas, vous posez une question précise, M. Bolo va vous répondre.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Je vais juste terminer mon propos, et puis M. Bolo pourra me répondre.

Tout ceci commence à faire beaucoup pour une opération qui a mobilisé à peine 0,3 % des Nantais.

J'ajoute que les réunions de composition de ces conseils de quartiers se sont déroulées dans des conditions très floues.

Nous n'étions pas conviés, la presse non plus. Et pourtant, M. Bolo nous avait assuré que tout se ferait sous contrôle d'huissiers.

Pas un huissier à l'horizon lors de ces réunions de tirage au sort...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Vous y étiez ou vous n'y étiez pas, Monsieur Bainvel ?

M. BAINVEL, Conseiller municipal - ... Les urnes sont arrivées remplies, et l'on connaît d'ailleurs la capacité du Parti Socialiste à s'occuper des urnes...

Brouhaha dans la salle.

M. BAINVEL, Conseiller municipal - ... Et le tirage au sort a été effectué, la plupart du temps devant des salles clairsemées. Pour tous les quartiers, on a tiré au sort des absents. C'est dire si la mobilisation était au rendez-vous. Et je sais que certains de vos adjoints de quartiers étaient véritablement furieux.

Nous regrettons une nouvelle fois votre sectarisme ayant conduit à notre exclusion du dispositif. En juin dernier, vous nous aviez annoncé que nous pourrions choisir un quartier dans lequel nous pourrions assister, comme tout le monde, aux réunions plénières. Nous attendons toujours votre sollicitation, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Alors, merci, Monsieur...

M. BAINVEL, Conseiller municipal - ... Aujourd'hui, votre démocratie locale ...

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 8

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... D'accord, on a compris. On a compris la question !

M. BAINVEL, Conseiller municipal - ... Reste donc totalement opaque et coûte, à chaque Conseil municipal, de plus en plus cher aux Nantais.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Très bien. Parfait. Merci... Oui, c'est sûr, c'est sûr ! Et vous êtes exemplaire de votre côté !

Monsieur Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Oui. D'abord, je voudrais dire à Monsieur Bainvel que, compte tenu de l'engagement, de l'énergie et de la rigueur avec lesquels les services de la Ville de Nantes, et notamment tous les agents de la mission Cité, ont organisé en totale transparence et avec une parfaite rigueur, je le répète, le tirage au sort qui a eu lieu le 7 novembre, ce n'est pas le parti socialiste qu'il atteint, par ses commentaires, c'est l'honneur d'agents et de fonctionnaires de la Ville de Nantes, et je tenais à le préciser en première réponse.

Brouhaha dans la salle.

M. BOLO, Adjoint – En deuxième réponse...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Chut !

M. BOLO, Adjoint – En deuxième réponse, et je crois que c'est là le fond du problème : évidemment, ne pas parler aux Nantais, ne leur donner aucun espace d'expression, autre que celui que vous vous autoproclamez porter, cela coûterait sûrement moins cher.

En réalité, et pour répondre précisément à vos questions, les 60 000 € dont vous avez parlé la dernière fois, sont l'accompagnement par un cabinet, qui s'appelle « Mission Publique ». Et tous ceux qui ont participé à ces travaux s'accordent à dire qu'il nous est d'une aide précieuse et qu'il fait un travail remarquable sur un double objet.

C'est-à-dire l'élaboration de la charte du dialogue citoyen, que j'espère pouvoir vous soumettre avec l'autorisation de M. le Maire, lors du Conseil municipal du 29 janvier prochain, et le travail accompli avec les services de la Ville de Nantes autour de la construction d'un guide méthodologique, permettant d'intégrer, à toutes les étapes du cycle des politiques publiques, la nécessité et le souci de la concertation avec les Nantais.

Tout cela est un travail tout à fait important qui se déroule actuellement, et les 60 000 € sont donc pour l'accompagnement par « Mission Publique ».

Les 22 000 € que vous citez, sont eux, pour la société TMO, qui a fait le travail de tirage au sort sur les listes électorales de la moitié du collège « habitants » des conseils de quartier, puisque vous savez que c'est par cette procédure-là que les conseils de quartier ont été composés.

Et donc, la société TMO a fait, parce que c'est elle qui savait le mieux le faire, le tirage au sort sous contrôle d'huissier sur les listes électorales, puis ensuite a contacté chacun des Nantais et chacune des Nantaises tirés au sort pour savoir s'ils acceptaient de participer aux conseils de quartier.

Il y a eu des échanges de courriers, d'acceptations formelles qui ont abouti, au bout du compte, à la composition des conseils de quartier, et au fait que 171 membres de ces conseils de quartier ont été tirés au sort, comme nous nous y étions engagés, sur les listes électorales.

Et c'est la prestation de la société TMO qui est facturée pour 22 000 €, c'est tout à fait normal.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 9

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo de ces précisions.

Madame Guibert.

Mme GUIBERT, Conseillère municipale – Bien que n'étant pas au Parti Socialiste, je voudrais dire que je me suis beaucoup investie dans ce travail de réflexion sur la charte, et que, avec les personnes de « Mission Publique », nous nous sommes déjà réunis quatre fois, quatre heures de suite, avec un travail très important, de réflexions, de rédactions collectives pour la mise en place de la charte et du guide méthodologique.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Voilà. Merci, Madame Guibert, de votre témoignage.

Le Conseil prend acte.

Monsieur Bolo, vous avez la parole. Je vous propose que vous la conserviez pour votre premier rapport.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 2A, intitulé :

Vœu pour le maintien de l'institution du Défenseur des enfants

M. BOLO, Adjoint – La Commission des vœux s'est réunie et vous propose un vœu pour le maintien de l'institution du Défenseur des enfants dont je vais vous donner lecture.

(lecture du vœu)

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Jozan.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues. Créé en 2000, le Défenseur des enfants avait pour vocation de défendre et de promouvoir largement les droits des enfants. Le consensus est très large autour de cette grande cause. Tous les citoyens français y sont effectivement sensibles.

Dans tout le pays, de nombreux acteurs se sont d'ailleurs rassemblés récemment, autour de la 3^{ème} quinzaine des droits de l'enfant. L'autorité indépendante a pour vocation d'alerter les autorités sur des cas individuels ou collectifs d'atteinte aux droits des enfants, de proposer aussi des modifications législatives et surtout de sensibiliser l'opinion.

Mais le 9 septembre dernier, un projet de loi examiné en Conseil des Ministres, a proposé de créer un Défenseur des droits afin de gagner à la fois en puissance et en cohérence.

Ces prérogatives engloberont celles aujourd'hui exercées à la fois par le Médiateur de la république, par le Défenseur des enfants, et par la Commission nationale de déontologie de la sécurité.

La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 l'a institué afin de renforcer substantiellement les possibilités de recours non juridictionnelles dont disposent le citoyen pour assurer la défense de ses droits et libertés.

Ce Défenseur des droits sera encadré par un collège de trois personnalités qualifiées en charge de la défense des enfants.

Il faudra bien veiller particulièrement à la facilité de saisine de cet organisme qui pourra intervenir à la fois pour des situations inscrites dans le droit des français, mais surtout avec toutes les garanties d'indépendance.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 10

Cette saisine directe sera autorisée, alors que le Médiateur de la république ne pouvait être saisi que par le biais d'un parlementaire. Le Défenseur des droits dispose d'une faculté d'auto-saisine, et peut-être saisi par toute personne s'estimant lésée, et ce, gratuitement.

L'articulation avec les autres autorités administratives indépendantes chargées de la protection des droits et libertés est également renforcée.

Le Défenseur des droits sera en particulier associé aux travaux de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Cette nouvelle institution républicaine sacralisera donc la défense des droits, tout en mutualisant sa mission dans un seul organisme, ce qui répond à l'objectif de rationalisation des politiques publiques, tant réclamées dans le contexte actuel.

Cette création permettra de ne pas multiplier les autorités indépendantes. Le Défenseur des droits disposera de pouvoirs importants qui lui permettront notamment de prononcer une injonction lorsque les recommandations ne sont pas suivies d'effets, de proposer une transaction, d'être entendu par toute juridiction ou encore de saisir le Conseil d'Etat d'une demande d'avis, afin de couper court aux difficultés qui proviendraient d'interprétations divergentes des textes.

Il bénéficiera par ailleurs de larges pouvoirs d'investigation. Aussi, affirmant notre attachement plein et entier à la défense du droit des enfants, et considérant que cette réforme est un progrès en matière de protection des libertés, mais surtout parce que la cohérence et la puissance du dispositif est amélioré, nous soutenons la création de ce Défenseur des droits et nous nous abstenons sur votre vœu.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Monsieur Blineau.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Dès le 16 septembre 2009, le Mouvement Démocrate a dénoncé vivement la décision du Gouvernement de supprimer le Défenseur des enfants. Il a demandé le maintien de cette autorité indépendante, plus que jamais nécessaire au respect des droits de l'enfant en France.

C'est sans aucune concertation que le Conseil des Ministres a étudié le mercredi 9 septembre deux projets de loi qui suppriment l'institution du Défenseur des enfants et noient cette mission au sein des nombreuses attributions d'un futur défenseur des droits.

Alors qu'il s'agit là d'un sujet d'importance, ni les députés de l'opposition comme de la majorité, ni la Défenseure elle-même, n'ont été consultés.

A l'heure où Dominique Versini émet des critiques sur la situation des mineurs étrangers dans notre pays, et où elle s'apprête à publier les résultats d'une vaste et novatrice consultation nationale de jeunes adolescents, la suppression de cette autorité apparaît comme une décision politique.

Elle prive en outre le Parlement d'une analyse indépendante sur les questions de l'enfance, notamment dans le cadre du projet de réforme de la justice des mineurs qui sera mise au débat dans les prochains mois.

Rappelons que cette action va à l'encontre des préconisations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, qui, dans son rapport du 22 juin 2009, a demandé au Gouvernement de continuer à renforcer le rôle du Défenseur des enfants.

Nous en appelons au Chef de l'Etat pour qu'il maintienne l'institution du Défenseur des enfants, qu'il réaffirme son indépendance et garantisse les moyens de façon pluriannuelle. Nous voterons donc ce vœu.

V - 11

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Blineau.

Je rappelle que la Ville de Nantes est très engagée en faveur des droits de l'enfant. D'ailleurs, lorsque l'assemblée générale des Nations-Unies s'est prononcée, la Ville de Nantes était représentée, à l'époque. Il y avait toute une délégation.

Une opération avait été montée avec Médecins du Monde et un bateau était parti avec des enfants de différents pays qui avait emprunté le parcours de la route des esclaves, qui s'était retrouvé à New-York, reçu par le Secrétaire général des Nations-Unies Javier Pérez de Cuéllar.

Je crois que cette proposition de vœu est aussi en relation avec ce que nous avons déjà fait, les engagements que nous avons pris. Et il est vrai que cette annonce de suppression a créé une grande émotion. Je le dis comme cela.

Madame Jozan, je pense que parfois il est bon de se distinguer sans craindre de risques. On n'est pas toujours obligé de tout défendre ! Mais c'est le choix que vous avez fait, c'est votre problème, c'est votre responsabilité.

Je sou mets au Conseil municipal ce vœu, et je lui demande de se prononcer.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes » et une non-participation d'un membre du groupe « Centre Démocrate »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bolo, vous avez la parole pour le rapport du Débat d'Orientations Budgétaires.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 3, intitulé :

Débat d'Orientations Budgétaires pour 2010

M. BOLO, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est, je vous le rappelais, prévu par la loi. Il s'agit donc pour le Conseil municipal de prendre connaissance de la situation financière de la commune, du contexte, des hypothèses et des orientations du budget.

Notre calendrier budgétaire se déclinera donc autour du Débat d'Orientations Budgétaires d'aujourd'hui. Il y aura le vote de notre Budget Primitif, en janvier 2010, et en juin, traditionnellement, le vote du Compte Administratif et de l'affectation du résultat 2009, d'où nous tirerons un éventuel budget supplémentaire 2010.

Le contexte financier dans lequel nous préparons ce budget, est évidemment un contexte de crise, qui persiste, et de déficit qui s'aggrave. Le budget de l'Etat 2010 entérine une détérioration sans précédent des comptes publics, puisqu'en 2010, le déficit public devrait se chiffrer à 116 milliards d'euros, soit 8,5 % de notre produit intérieur brut, ce qui est évidemment largement au-delà du seuil de 3 % fixé par le pacte de stabilité européen.

La dégradation des comptes publics se manifeste également par une aggravation de la dette publique, qui se chiffre désormais à 68 % du PIB, et qui représente 47 000 € par français ayant un emploi, et que les seuls intérêts de la dette se chiffrent à 54 M € soit plus que les recettes d'impôts sur le revenu.

Et tant que le déficit continuera de se creuser, évidemment, la dette publique continuera à s'aggraver en conséquence.

En matière locale, le projet de loi de finances continue à entériner la rupture, qui s'est produite en 2002, du pacte financier entre l'Etat et les collectivités locales. Puisque l'enveloppe dite « normée » - vous savez, cette enveloppe qui veille à ne pas augmenter globalement - même si

V - 12

une de ses composantes, par sa dynamique propre, venait à augmenter, qui concerne les concours de l'Etat aux collectivités locales, le projet de finances pour 2010 limiterait son augmentation à 0,6 %, soit la moitié de l'inflation prévisionnelle estimée à 1,2 %.

Avant 2009, nous avions une indexation qui combinait croissance et inflation. Maintenant, nous n'avons plus ni l'un, ni l'autre. Certes, vu le volume de croissance, cela n'est pas forcément là qu'il y a une perte importante, mais l'on continue sur la même dynamique, sur le même effet ciseau.

Par ailleurs, un écrêtement de 3,5 %, sur la part de garantie de la dotation forfaitaire, a été prévu par la loi de finances.

Je précise, à ce stade, que compte tenu du fait que la loi de finances est actuellement en cours de débat au Parlement, qu'elle doit repasser notamment au Sénat, ce week-end, si ma mémoire est bonne, nous avons, et c'est une des difficultés de l'exercice, des incertitudes fortes sur l'avenir - on va y revenir - sur la structure financière, et sur les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales ; et en plus, à très court terme, les choses changent de manière régulière.

Ainsi, cet écrêtement, qui était de 3,5 %, au moment où nous avons bouclé les documents pour ce débat budgétaire, semble-t-il, a été modifié, il ne serait plus qu'à 2 %, ce qui serait en soi une bonne nouvelle, mais qui serait immédiatement compensé par - on le verra tout à l'heure - des nouveautés au regard notamment de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Et donc, nous avons une véritable absence de lisibilité face aux réformes institutionnelles et fiscales à venir, face à la réforme territoriale et puis cette suppression de la taxe professionnelle qui est évidemment à la base de l'inquiétude de l'ensemble des collectivités locales.

Celle-ci s'est exprimée, hors de tout clivage politique, de manière tout à fait unanime, avec des craintes sur la perte de dynamisme des bases, sur la perte d'autonomie fiscale, la perte du lien territoire-entreprise et l'impact sur la fiscalité des ménages, puisqu'à l'origine du projet du Gouvernement, on était sur une base de 4 milliards de transfert de fiscalité de l'entreprise vers les ménages. On me dit aujourd'hui que cela ne serait plus le cas. J'attends de voir pour le croire.

En tout cas, aujourd'hui, au moment où nous débattons des orientations budgétaires, nous avons donc de lourdes hypothèses et de lourdes incertitudes sur la manière dont nous pourrions boucler le budget 2010, mais surtout, sur la manière dont nous pourrions l'inscrire dans une prospective qui devient de plus en plus difficile à annoncer.

Je le disais, les derniers ajustements, d'un côté, certes, 2 % sur l'écrêtement, la part de garantie des dotations forfaitaires, mais également sur la Dotation de Solidarité Urbaine. Alors, là, cela a changé trois fois en quelques semaines.

Le projet de loi de finances prévoyait une indexation de 7 %, une augmentation de 7 % de la Dotation de Solidarité Urbaine, qu'une levée de boucliers avait permis de sauvegarder l'année précédente, finalement, nous conserverions simplement la DSU à l'inflation prévisionnelle de 1,2 %.

Vous voyez, quand je disais que nous avons des problèmes de lisibilité, même à court terme, ils sont réels. Et il y a des variations à la marge d'autres variables d'ajustement.

Néanmoins, nous devons, plus que jamais, faire de la prospective financière, parce que le paradoxe c'est que moins l'on a de visibilité, plus il faut faire de prospective. Et pourtant, la prospective est toujours de plus en plus difficile à faire, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les budgets locaux.

V - 13

Mais elle reste évidemment indispensable pour confronter des marges financières réduites et le niveau d'investissement que nous pouvons financer, parce qu'au bout du compte, c'est bien notre capacité à investir, pour la Ville de Nantes, qui se trouve soit favorisée, soit défavorisée.

Nous maintenons le cap de notre scénario budgétaire pour les années 2010-2014. Il y a deux choses sur lesquelles il est inenvisageable de renoncer : d'abord, le projet que nous portons pour Nantes, et ensuite l'état financier de la Ville, puisque si nous acceptons une dégradation de nos ratios financiers, ce serait notre capacité ultérieure à mettre en œuvre notre projet qui se trouverait ainsi mis en cause.

Nous gardons des objectifs et des orientations stratégiques qui sont toujours les mêmes et que je rappelle :

- Assurer une répartition plus équitable des impôts locaux : c'est ce que nous avons fait en 2009.
- Maîtriser la fiscalité : c'est ce que nous continuons à faire.
- L'épargne : il faut que nous assurions la stabilité du haut niveau d'épargne actuel.
- Poursuivre un désendettement prévisionnel sur un total de 48 M €. Je précise que nous avons pu le faire a priori, en 2009, nous pourrions faire mieux que ce qui était prévu à ce sujet.
- Et garder en investissement, une enveloppe estimée entre 440 et 490 M € sur la période, avec - je vous le rappelle - un « focus » important porté sur l'entretien durable du patrimoine, des opérations dites individualisées, ce sont des projets nouveaux entre 240 et 260 M € ; des moyens de gestion des travaux d'aménagement entre 90 et 100 M €, et les subventions d'équipements et fonds de concours, entre 25 et 30 M €.

Donc, un dynamisme de l'investissement public sauvegardé et l'on sait qu'en ces périodes de crise c'est particulièrement nécessaire.

Les orientations, dans ce cadre, poursuivent la stratégie, avec des recettes de fonctionnement qui prendront en compte le coefficient d'actualisation des bases issues du projet de loi de finances 2010 : 1,2 %, et la variation physique des bases, ce que l'on appelle « l'effet volume ».

Des recettes tarifaires qui seront limitées à 3 %, sous l'effet conjugué des ajustements de tarifs, mais surtout, nous l'espérons, la hausse de la fréquentation des services offerts aux Nantaises et aux Nantais.

Nous aurons évidemment, dans ce cadre-là, des dotations de l'Etat, dont vous voyez l'évolution du pouvoir d'achat sur ce graphique. C'est ce que je disais à l'instant : en 2002, il y a une véritable rupture, et nous avons en 2010, une perte de pouvoir d'achat cumulée des concours de l'Etat de 16,5 M €.

En matière de fonctionnement, il faut que nous maintenions un niveau d'épargne de gestion important. Naturellement, l'ensemble des recettes y concourt et je voulais vous faire un petit « focus » sur les droits de mutation, puisque nous avons estimé à 10 % l'augmentation par rapport à 2009.

On a un montant prévisionnel de 9,7 M € contre - je le rappelle - 12,9 millions en 2007, donc l'impact est important. Nous espérons que la reprise des prix donne lieu à des débats entre des professionnels : « est-ce que les prix ré-augmentent, est-ce qu'ils continuent à baisser, est-ce qu'ils sont stabilisés ? ».

En revanche, ce que l'on peut escompter, c'est une augmentation du volume d'affaires, puisque vous savez que la crise immobilière était non seulement une crise de baisse des prix, mais aussi de stagnation totale du marché.

Nous espérons que, de ce point de vue-là, nous allons arriver à des choses qui nous « donnerons un tout petit peu d'air ».

V - 14

Les dépenses de fonctionnement doivent rester naturellement tout à fait contraintes, et pour le budget 2010, c'est le cadrage que nous avons demandé, que je vous ai demandé, chers collègues, dans nos réunions d'arbitrage, de contenir les dépenses de fonctionnement.

Avec une masse salariale que nous voulons limiter à 2,7 % tout compris, c'est-à-dire tant pour le personnel temporaire que pour le personnel permanent. Nous devons, avec ces 2,7 % intégrer le GVT, le dialogue social naturellement, et les augmentations de valeur du point, qui - je le rappelle - sont décidées par l'Etat.

Effectivement, en terme de masse salariale, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'est pas possible de faire des folies !

Les autres dépenses de gestion, nous les limitons à + 2 %, soit une évolution très très restreinte, puisqu'elle devra intégrer les nouvelles actions prévues à notre programme, le coût induit des nouveaux équipements.

En effet, lorsque l'on ouvre un nouvel équipement de quartier, il génère naturellement des dépenses de fonctionnement, et des contraintes externes, puisque le coût des fluides, l'évolution des loyers, l'instauration de la taxe carbone sont des éléments incontournables qui affectent nos dépenses de gestion.

Il faut, toutefois, souligner que la transformation de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts, en établissement public de coopération culturelle, aura un impact financier sur l'ensemble des postes de la section de fonctionnement, mais cela s'équilibrera en recettes et en dépenses. Il faut, pour l'exactitude et la rigueur de la présentation, bien préciser les changements de périmètre.

En matière d'investissement, le volume prévisionnel des dépenses d'équipement est de 72 M €, sous réserve de notre capacité naturellement à les financer, c'est-à-dire sous réserve de tenir le cadrage de fonctionnement que je viens de vous décrire, qui détermine notre capacité d'épargne, et donc notre capacité à autofinancer nos investissements.

72 M €, c'est tout à fait considérable, puisque cela nous situe déjà, alors que nous sommes encore en début de mandat, en début de cycle d'investissement pluriannuel, au moins au niveau de la moyenne que nous avons fixée, voire même légèrement au-dessus !

Cette enveloppe pourrait se décliner ainsi :

- entretien durable du patrimoine : 13 M €, on maintient le cap et on ne lâche pas sur cette priorité ;
- les opérations individualisées, des moyens de gestion, les travaux d'aménagement : 55 M € ;
- et les subventions d'équipement et les fonds de concours : 4 millions. Nous savons et nous verrons tout à l'heure les priorités mises en oeuvre par les différentes directions, les différents secteurs de la vie municipale.

Compte tenu du respect de l'engagement sur le niveau des dépenses d'équipement en 2009, puisque vous vous rappelez que nous avons bénéficié de l'anticipation du fonds de compensation de la TVA d'une année, dans le cadre du plan de relance, que comme nous l'avons respecté, comme nous respecterons, en 2009, les objectifs que nous nous étions assignés, nous continuerons à bénéficier de cette anticipation en 2010.

Donc cela fait une recette estimée de FCTVA de 7,5 M €. Et le désendettement prévisionnel est fixé à 7 millions, je rappelle que cela correspond au reste des emprunts liés à des compétences qui sont passées à Nantes Métropole au moment de la création de la Communauté urbaine.

Voilà ce que nous pouvions dire rapidement sur le plan financier. Maintenant, tout cet argent, ce n'est pas de l'argent pris dans la poche des Nantais : il sert à des politiques publiques. Et cela sert à des politiques publiques bénéfiques pour l'ensemble de la ville. Voici quelques nouvelles actions 2010 :

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 15

- dans le secteur de l'éducation : accompagner la mise en œuvre du pôle science et environnement « Séquoia », qui a été inauguré récemment ;
- la mise en œuvre du plan « Ados », dans le secteur de la jeunesse ;
- la mise en œuvre du Plan d'Actions de Santé Environnementale dans le domaine de la santé ;
- la première année pleine de fonctionnement de la « Maison des Aidants », dans le secteur des personnes âgées ;
- la création du « Centre de Ressource Associatif » - cher à mon ami Ali Rebouh - ;
- et le développement des « e-services ».

Vous aurez également, là, du coup dans les projets d'investissements, puisque l'on prend les grands chapitres :

- l'extension du groupe scolaire du Linot ;
- la restructuration de l'école des Réformes ;
- le lancement des travaux du multi-accueil Michelet ;
- la restructuration du multi-accueil Manufacture pour la petite enfance, naturellement ;
- la construction d'un nouveau gymnase, dans le quartier de la Bottière ;
- et la poursuite des travaux pour « la Fabrique » ;
- les études relatives au projet de grand musée d'art à Nantes ;
- ainsi que la livraison de deux maisons de quartier en 2010 : Bottière et Malakoff.

Et bien sûr le programme d'entretien durable se poursuivra en 2010 dans tous les secteurs de la ville.

Voici une dernière petite diapositive, que je vais vous lire.

« Il n'y a qu'une approche pertinente des finances publiques, c'est l'approche globale [...]. Considérer qu'il y a trois acteurs autonomes de même niveau – Etat, Sécurité sociale, Collectivités – n'est pas réaliste. Certes, cela peut permettre à l'Etat de jouer les vertueux et de dénoncer [...] le laxisme des autres. En réalité, il est le seul maître du jeu car, précisément, il en fixe les règles. Les finances publiques sont un tout et l'Etat porte la responsabilité pleine et entière de leur évolution. » Philippe Séguin, 1^{er} Président de la Cour des Comptes.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo.

Je vais prendre en note les demandes d'intervention : Mme Jozan, M. Mazzorana-Kremer, Mme Loirat, Mme Chiron, Mme Barré.

Madame Jozan, vous avez la parole.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire qui nous est proposé aujourd'hui est l'occasion de nous exprimer à la fois sur votre vision du contexte national et des réformes initiées par le Gouvernement, mais aussi d'analyser les orientations budgétaires locales.

L'année qui vient de s'écouler est une belle démonstration de ce que la France peut faire lorsqu'elle se mobilise et qu'elle se rassemble dans un monde en turbulence.

Cette crise a nécessité des réponses massives, organisées à tous les échelons. A l'échelon mondial, européen, national mais aussi local.

Il a fallu en effet éviter la banqueroute des systèmes financiers, puis accompagner les entreprises face à la baisse des carnets de commande, aux problèmes de trésorerie et aux problèmes d'accès au financement bancaire. On le voit aujourd'hui la crise financière n'est pas complètement derrière nous et l'exemple récent des soubresauts à Dubaï le prouve.

V - 16

En 2010, nous sortirons sans doute de la crise. Mais nous allons connaître une période paradoxale pendant laquelle les indicateurs économiques vont s'améliorer, alors que dans le même temps, le chômage et les indicateurs de précarité resteront, pour quelques mois encore, très élevés.

La France s'en sort pour le moment plutôt mieux que ces voisins européens, avec une dégradation de la croissance autour de 2 %, quand elle est en moyenne de 4 % pour ses partenaires.

Ce relatif succès est dû en partie, comme vous l'avez dit d'ailleurs, à certains stabilisateurs économiques et sociaux, mais aussi à l'importance du plan de crise qui a été mis en œuvre par le biais d'investissements ciblés.

Mais les mêmes qui hier voulaient doubler ce plan de relance hurlent aujourd'hui contre les déficits : ne l'oublions pas, la situation serait pire si l'Etat n'était pas intervenu, évidemment.

Notre chômage a globalement moins augmenté qu'ailleurs. L'objectif, c'est de juguler les délocalisations, d'améliorer notre compétitivité et d'alléger le poids de la fiscalité qui pèse sur le travail.

Vous pointez l'importance du déficit public. C'est un chantier difficile mais indispensable pour que l'indépendance financière de notre pays puisse se rétablir.

En 2010, du fait de la récession, les ressources de l'Etat seront en effet inférieures de 20 % à celles de 2008. Et pourtant, l'Etat assumera ses engagements envers les collectivités locales, notamment à travers le grand effort d'investissement.

Le Fonds de Compensation de la TVA progressera très fortement compte tenu des mesures annoncées prolongeant le plan de relance. Les dotations, et en particulier la DGF, progresseront plus modestement en 2010, à + 0,6 %. Mais depuis 10 ans, les concours de l'Etat aux collectivités locales n'ont cessé d'augmenter et, en tout cas, toujours plus que par le passé.

L'Etat s'engage à mettre tout en œuvre pour maîtriser les dépenses de fonctionnement grâce à la RGPP, et à continuer les dépenses d'avenir. Il faut investir dans la santé, la recherche, les énergies renouvelables. Ce sont ces dépenses-là qui rapporteront dans le futur.

Mais ce Débat d'Orientations Budgétaires est pour vous bien sûr l'occasion de vous livrer à une attaque en règle des réformes, pourtant nécessaires, engagées par le Gouvernement.

En premier lieu, la réforme de la taxe professionnelle.

A ce sujet d'ailleurs, il faut noter les outrances de langage de M. Bolo, une fois n'est pas coutume pourtant, qui, dans le bulletin d'information de Nantes Passion, se livre à une attaque frontale et peu nuancée sous le titre poétique « L'Etat étrangle les collectivités locales ».

Attention aux comptes de campagne, car, autant un article dans un bulletin municipal peut expliquer et décortiquer la réforme, autant cet encart est sans doute à imputer sur des comptes de campagne, à moins de 6 mois des élections régionales.

Cela nous rappelle d'ailleurs la jolie couverture du magazine du Conseil général ! « Réformes des collectivités locales : danger sur le service public local ». Mais tout ceci se règlera devant les juridictions appropriées !

Revenons plus sérieusement à la réforme de la taxe professionnelle. Monsieur le Maire, permettez-moi de soutenir le Gouvernement, même si vous me suggérez tout à l'heure l'idée d'approuver vos positions à vous et non celles du Gouvernement. La manœuvre est grossière, et d'ailleurs l'inverse ne se produirait jamais, et vous le savez bien.

V - 17

Un double constat d'abord : tout le monde depuis longtemps considérait cet impôt de la taxe professionnelle comme inadapté et même le Président Mitterrand l'avait qualifié d' « impôt imbécile ».

Cet impôt pénalisait à la fois l'emploi et l'investissement et surtout particulièrement les entreprises françaises puisque cet impôt n'existe pas dans les autres pays.

Cette réforme était donc une réforme urgente. D'ailleurs, en quinze ans, l'industrie française a perdu cinq cent mille emplois.

Certains disent aujourd'hui : « Il faut baisser les charges ». Mais si l'on voulait baisser les charges patronales sur les bas salaires, il faudrait donc baisser les cotisations que paient les entreprises pour financer les retraites de nos concitoyens.

Et nous avons bien en tête la citation de M. Seguin qui cumule les différents équilibres budgétaires.

Naturellement, personne ne peut accepter que l'on s'engage dans cette voie qui alourdirait les déficits publics à venir.

Les ménages ne seront pas affectés par cette réforme. L'objectif central du Gouvernement, c'est bien d'alléger la charge fiscale qui pèse sur notre industrie, sur notre tissu de PME en supprimant un impôt qui pénalise l'investissement et qui contribue à la dévitalisation de nos territoires.

Maintenir, en temps normal, une telle imposition, c'était déjà un contresens. Mais le maintenir dans le contexte de la mondialisation et de la crise actuelle, serait une faute historique.

Sans aller trop loin dans les détails techniques, la question est bien, effectivement aujourd'hui, de reconnaître l'impact de cette réforme sur les collectivités locales : moins 22 milliards. Mais le Gouvernement s'y est engagé : le manque à gagner sera compensé dans le respect du principe constitutionnel de l'autonomie financière des collectivités locales et les villes disposeront de nouveaux impôts avec la CET et la nouvelle imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux.

Les collectivités sont inquiètes et à juste titre, mais l'engagement est pris.

D'ailleurs, l'année 2010 sera une année blanche et la réforme ne produira ses effets qu'à partir de 2011.

Ce choix, contrairement à ce qui a été dit, n'a pas été fait dans la précipitation. Il est issu de réflexions qui sont conduites depuis des années et qui continuent : on l'a vu au Sénat mercredi après-midi. Il est le résultat de la concertation qui a été menée, depuis le mois de février dernier, avec les parlementaires, les associations représentant les collectivités locales et les entreprises.

Cette ressource sera remplacée par des ressources fiscales et non par des dotations. Par des ressources fiscales, à hauteur de 17,1 milliards d'euros. Pour 98,8%, il s'agira donc bien de transferts fiscaux.

Et pour que la compensation soit totale, l'État viendra ajouter les 1,2 % restants en dotations. La réforme ne dégradera pas l'autonomie financière des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

Il s'agit donc de remplacer un impôt dont les bases se réduisent, puisque les entreprises investissent de moins en moins, non pas par des dotations d'Etat, mais par un impôt plus moderne : c'est en ôtant cet impôt injuste que seules les entreprises françaises paient, qu'on peut rétablir leur compétitivité, donc de l'emploi, donc moins de dépenses sociales.

Par conséquent, nous soutenons la réforme engagée, en ayant l'assurance que des améliorations seront apportées au vu des propositions et expériences d'ici 2011.

V - 18

Quant à la Réforme des collectivités locales, non, Monsieur Bolo, l'intention de l'Etat n'est pas d'étrangler les collectivités locales. La question aujourd'hui est de savoir enfin qui fait quoi et comment ces compétences sont exercées. C'est un véritable enjeu de démocratie. La tâche est considérable. Chaque échelon doit retrouver son identité et sa visibilité.

La commune est naturellement l'échelon de proximité, ce qui justifie que soit réaffirmée, en sa faveur, la clause de compétence générale.

Il n'est question à aucun moment de remettre en cause la possibilité pour les communes d'avoir recours à des financements extérieurs qu'ils viennent du Département, de la Région, ou de l'État.

Il n'est pas question d'interdire les cofinancements, mais simplement de les rendre plus lisibles, plus transparents et plus efficaces.

Cette réforme doit permettre de mettre fin aux enchevêtrements de compétences qui ont un coût important ; en 25 ans, les dépenses des collectivités locales ont augmenté deux fois plus vite que la richesse nationale.

Quant aux effectifs de la fonction publique territoriale, ils n'ont cessé de croître et tout ceci en large part à cause de ces fameux financements croisés qui multiplient les services, les études et augmentent globalement le coût des projets de 15%.

Contrairement à vos allégations Monsieur le Maire, la rationalisation de l'organisation territoriale sera l'occasion de renforcer la démocratie locale, et cette réforme ne tourne pas le dos à la décentralisation.

Sur le plan local maintenant, vous vous engagez donc à la maîtrise fiscale et à la poursuite du désendettement.

Pourquoi donc agiter le chiffon rouge de la menace de l'impôt ménage ? Vous n'avez, en réalité, pas attendu la réforme pour vous situer déjà dans la fourchette haute des grandes villes en ce qui concerne l'imposition : une augmentation de 8,4%.

Bien sûr, vous vous abritez derrière la modération de la taxe d'habitation, mais d'abord la hausse de la taxe foncière, si elle touche en premier lieu les propriétaires, se répercutera sur les loyers, c'est évident. Et par ailleurs l'abattement destiné aux familles n'est qu'une parade puisqu'à Nantes il y a 50 % de ménages d'une seule personne et 20% de ménages de deux personnes sans enfants. Beaucoup de communication sur ce dispositif, mais peu de bénéficiaires.

Quant à l'endettement maîtrisé de la ville de Nantes, on l'a déjà dit, cette maîtrise se fait au détriment de graves tensions financières sur l'équilibre de Nantes Métropole et le rapport de la Chambre Régionale des Comptes l'a sévèrement pointé : la situation financière a du même coup dérapé de 2003 à 2008, donc bien avant la réforme de la taxe professionnelle.

L'Etat s'impose, quant à lui, d'importantes baisses de charges grâce à la RGPP et la meilleure façon pour les collectivités de participer à l'effort national de baisse des déficits publics c'est de maîtriser leurs dépenses.

Nous le savons tous ici, les collectivités participent largement à l'investissement public, et il faut leur en rendre hommage, mais dans le même temps, combien d'occasions manquées de faire des économies, parfois même des dépenses qui participent à l'édification de véritables baronnies locales. Mais parfois, c'est vrai, à défaut d'espoir de parvenir au pouvoir national.

L'investissement, quant à lui, est annoncé au même niveau qu'au mandat précédent et l'on peut regretter qu'aucun fléchage n'ait été fait en direction de la relance et de la crise.

Nous serons évidemment très attentifs à la réalisation de ces investissements, en souhaitant que le maximum soit fait dans la réalisation de la maîtrise de l'énergie. A la fois dans les

V - 19

opérations de rénovation du patrimoine et aussi dans la réalisation des équipements neufs. Mais peut-être faudra-t-il aussi innover, grâce à la pratique des partenariats publics/privés.

Enfin, en conclusion, et pour terminer par une note presque positive, nous partageons avec vous l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Même si nous avons quelques doutes en réalité, au vu des années passées.

C'est vrai, aujourd'hui, les citoyens touchés par la crise, ne comprennent pas toujours comment les collectivités locales, d'un côté, se plaignent et menacent même parfois les associations de ne plus pouvoir les aider, même si cette manœuvre n'est qu'électorale, et d'un autre côté, comment ces collectivités locales continuent de dépenser beaucoup d'argent pour des secteurs pas toujours prioritaires.

On l'a souvent dit, avec la mise en place de Nantes Métropole, nous espérions une diminution plus importante des dépenses de fonctionnement. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Avant de poursuivre le débat, je voudrais faire une mise au point.

Madame Jozan, vous avez respecté votre temps de parole, je n'ai aucun reproche à vous faire, vous dites ce que vous voulez.

Simplement, il y a une chose que vous avez dite qui n'est pas acceptable. Est-ce que vous demandez à M. Bolo l'obligation de réserve, quand il s'exprime dans le Magazine municipal ?

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Non, je demande...

M. LE DEPUTE-MAIRE – C'est cela que vous demandez ?

Mme JOZAN, Conseillère municipale - ... Non, non. Je demande simplement que les encarts, dans un magazine d'informations municipales, ne soient pas des encarts électoralistes...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Oui, oui, oui...

Mme JOZAN, Conseillère municipale - ... Et vous savez très bien, à quoi je fais allusion etc...

M. LE DEPUTE-MAIRE - Non, mais, je vous...

Mme JOZAN, Conseillère municipale - ... Et je pense que c'est tout à fait normal.

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Précise les choses, parce que si je vous dis cela, c'est parce que j'ai entendu qu'un député, UMP bien sûr, demandait au nouveau prix Goncourt, enfin il demandait plutôt au Ministère de la Culture de faire respecter l'obligation de réserve par le nouveau Prix Goncourt, Mme Ndiaye. J'ai le sentiment que l'on est un peu dans le même état d'esprit à l'égard de M. Bolo.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Non, je ne crois pas !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Moi, je ne vous fais pas d'observation sur le contenu de vos textes, que vous donnez au Magazine municipal, et pourtant, franchement, ce sont des tracts politiques !

Mme JOZAN, Conseillère municipale - ... Ne donnez pas votre avis, ne donnez pas votre avis, Monsieur le Maire ! ...

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 20

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Ce sont des tracts... Non ?

Mme JOZAN, Conseillère municipale - Ne donnez pas votre avis ! Vous venez de dire que vous ne le donnez pas !

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Ce sont... Non, mais je vous dis simplement...

Mme JOZAN, Conseillère municipale - ... Vous ne faites pas d'observations !

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Mais laissez-moi parler. Ce n'est pas la peine de vous énerver...

Mme JOZAN, Conseillère municipale - ... Mais vous venez de dire que vous ne commentez pas les tribunes, et vous les commentez ! Donc, moi, ça m'est égal que vous les commentez ! Mais dites que vous commentez, c'est tout !

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Mais si vous voulez m'écouter jusqu'au bout. Je vous laisse entièrement votre liberté d'expression ! Je peux porter une appréciation si cela ne me convient pas, même si c'est votre liberté de l'écrire.

Et donc, je ne vois pas pourquoi j'accepterais. Et c'est normal, parce que vous vous imaginez un instant que je porte un jugement...

Je peux faire un jugement politique, une appréciation politique. Mais quant à la liberté que vous avez de vous exprimer dans la tribune qui vous est réservée, à vous, groupe de l'opposition, dans le Magazine municipal, je n'ai pas à y porter un jugement, lorsque je reçois le papier, et de dire : « non cela, ça ne passe pas ! »

C'est ce que vous demandez que je fasse par rapport aux interventions d'un certain nombre d'élus dans le Magazine municipal.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Pas du tout.

M. LE DEPUTE-MAIRE - Eh bien, je ne le ferai pas ! Je ne le ferai pas ! Et quant à l'argument des comptes de campagne, je trouve cela complètement grotesque.

Tout le monde sait bien qu'il n'y a pas de comptes de campagne, puisque les élections municipales ont lieu en 2014. Et vous savez tous aussi que lorsque nous sommes en période électorale, nous avons toujours respecté la loi avec la plus grande rigueur, et que nous sommes même allé jusqu'à supprimer la publication du Magazine municipal.

Franchement, vous êtes sur la défensive, tout simplement ! Cela a été le propos, tout le propos que vous avez tenu dans votre intervention. On sait très bien que c'est difficile de défendre la politique du Gouvernement.

Parce qu'il y a malgré tout un tableau. Je tiens quand même à le rappeler. Ce tableau là qui est sur la diapositive 13, que l'on peut peut-être repasser, Monsieur Bolo : la diapo 13 de votre rapport. Celui-là, il est éloquent. Si vous voulez bien nous la repasser.

M. BOLO, Adjoint – C'est celui qui montre...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Concernant les dotations de l'Etat, passez-la, passez-la, comme cela, je pourrai mieux me faire comprendre !

Donc, là, ça, ce n'est pas nous qui l'avons inventé ! Ce n'est pas du sectarisme que de montrer ce tableau ! Ce sont des chiffres officiels !

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 21

C'est-à-dire qu'il y a une progression jusqu'en 2002 sous le gouvernement Jospin, et puis ensuite il y a, à partir du gouvernement Raffarin, tous les ans, une baisse en euros constants, une diminution des dotations de l'Etat. Je suis quand même désolé de vous le dire ! C'est un fait !

Et croyez-vous que ça ce n'est pas porter atteinte aux collectivités locales et que ce n'est pas porter atteinte à la décentralisation et que cela ne risque pas de conduire à un étranglement et à une crise des finances locales ! Franchement, c'est une démonstration qui est implacable, contre laquelle vous ne pouvez avoir aucun argument !

Et puis, dernier point, quant à la taxe professionnelle qui empêcherait, paraît-il, les délocalisations.

Moi, je voudrais vous dire qu'il y a une situation dans l'actualité d'aujourd'hui, qui est extrêmement préoccupante, ce sont les chantiers de STX de Saint-Nazaire.

Est-ce que vous croyez, que lorsque le PDG vient me voir, et qu'il me demande d'intervenir auprès du Gouvernement, il me parle de la taxe professionnelle des Chantiers de l'Atlantique STX ? Bien au contraire il n'en parle pas, il n'en a pas parlé une seule fois, ce n'est pas son problème !

Son problème est simplement que le Gouvernement donne enfin des garanties pour que les deux commandes possibles de MSC, l'année prochaine, soient effectives, puisque cet armateur est prêt à commander deux bateaux aux Chantiers de Saint-Nazaire.

Eh bien, ça c'est possible, je l'ai encore dit à François Fillon, cette semaine, mardi dernier. J'avais vu Mme Lagarde, il y a une quinzaine de jours, aujourd'hui, j'attends !

Mais c'est cela la vraie réponse. Ce n'est pas la taxe professionnelle ! Encore une fois, ne nous trompons pas de sujet ! Pour les Chantiers de l'Atlantique, ce n'est pas le problème ! Pour les Chantiers de l'Atlantique, le problème est qu'ils puissent obtenir une commande, et que cette commande soit réelle, parce qu'il faut pour l'armateur une garantie, car aujourd'hui les banques ne veulent pas lui prêter d'argent. Donc, ne nous trompons pas de débat !

N'empêche que l'avenir des Chantiers de l'Atlantique, il est à notre portée ! Faut-il encore que le Gouvernement prenne ses responsabilités. Pour moi, c'est cela le sujet. Le reste, c'est de la polémique. Vous défendez, vous êtes un bon soldat. Je n'ai pas de reproches à vous faire.

Ce n'est pas facile d'être un bon soldat en ce moment, et de défendre la politique gouvernementale.

La réalité, ce sont ces chiffres, c'est ce tableau et je n'y peux rien si c'est dur à supporter, mais c'est la réalité et la conséquence en est pour les Nantais.

D'autre part, on ne peut pas dire deux choses et son contraire. Vous dites qu'il faut respecter les dépenses de fonctionnement. Vous nous faites un satisfecit, très bien. Mais, ce matin, j'ai lu dans la presse que vous demandiez d'augmenter les dépenses de fonctionnement.

Vous déclarez que ce que l'adjointe à la jeunesse a annoncé, c'est-à-dire 300 places de plus dans les centres de loisirs, ce n'est pas suffisant ! Mais ce sont des dépenses de fonctionnement, chère Madame ! Vous nous direz qu'est-ce que vous voulez diminuer pour augmenter !

La parole est à M. Mazzorana-Kremer.

M. MAZZORANA-KREMER, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

Avant de commencer mon propos, je n'ai pas très bien compris l'allusion de Mme Jozan qui s'attaquait aux élus qui cherchaient à créer des baronnies locales, faute d'arriver au pouvoir

V - 22

national. Ce n'est pas très charitable pour M. Juppé, ça ! Enfin, bon, je n'avais pas très bien compris.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Ce n'est pas lui spécialement que je visais, vous l'imaginez bien... Vous prenez l'exception, mais l'exception...

M. MAZZORANA-KREMER, Conseiller municipal – A part cela, si vous me permettez, je ferai quelques remarques concernant ce débat.

Les années se suivent et se ressemblent : des nuages sombres alourdissent le paysage des collectivités territoriales. Je l'ai déjà dit l'année dernière, cette fois-ci nous y sommes.

L'autonomie aujourd'hui pour les collectivités, c'est de se substituer à l'État. On peut certes se féliciter de profiter d'une largesse dans la décision publique mais, pour autant, faut-il que lesdites collectivités puissent avoir les moyens de leur politique !

Or, que nous propose le Gouvernement – où plutôt le Chef de l'État – pour nous assumer ? Rien. Bien au contraire, il se décharge sur nous et, par ses réformes mal ficelées, résultants de décisions à l'emporte-pièce, nous prive des leviers d'actions nécessaires à une politique de cohésion territoriale et sociale.

On nous dit alors : « faites des économies ! ». Les Radicaux sont sensibles à cet argument et ne nient pas non plus cette réalité, mais a-t-on ici dans cette assemblée, le sentiment que nous dilapidons l'argent public ? A moins de s'appeler Frédéric Lefebvre, il faut une sacré dose de mauvaise foi pour prétendre le contraire !

Car, même en naviguant dans les eaux troublées de la crise, et ne pouvant se fier à la balise gouvernementale de solidarité financière, nous continuons cependant à nous désendetter. Ceci témoigne d'une gestion responsable dont l'État, à l'heure de lancer son emprunt, serait bien inspiré d'en faire autant.

Toujours dans le registre des dépenses, d'aucuns jugeront probablement que nous mettons trop l'accent ou pas assez sur telles ou telles politiques publiques, mais nous n'acceptons pas le reproche de privilégier tel groupe, tel secteur, tel quartier par rapport à un autre.

A ce propos, nous ne pouvons que nous féliciter de la mise en place de nouveaux critères d'attribution de subventions, dévolues au secteur associatif. Faire preuve de responsabilité, c'est aussi parfois faire preuve de rigueur.

Soucieux de l'égalité républicaine et d'un accès pour toutes et tous à des services publics de qualité, nous soutenons la programmation pluriannuelle, en y voyant le signe d'une politique équilibrée et raisonnable.

Notre politique est une politique de cohésion sociale, doublée d'un esprit d'investissement pour le bien de notre cité. Une politique volontariste, responsable et qui correspond aux attentes de nos compatriotes.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Mazzorana-Kremer.

Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues.

Les arbitrages budgétaires sont actuellement en cours de réalisation. Le budget de Nantes est dans l'incertitude, dans le contexte de la loi de finances 2010, de la réforme de la taxe professionnelle, et de la taxe carbone. Nous attendrons donc la présentation du budget 2010 pour nous prononcer définitivement.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 23

Mais pouvez-vous quand même nous donner une idée du montant, à peu près, du budget 2010 – pas à l'euro près, bien sûr – ? Est-ce que ce sera à peu près la même chose que l'an dernier ? Plus, moins ? Pouvez-vous, s'il vous plaît, nous donner une indication ?

Vous évoquez, dans le DOB, une réforme fiscale initiée l'année dernière, la maîtrise de l'équité fiscale, mais sans jamais préciser ce qui intéresse surtout les Nantais : les impôts locaux vont-ils augmenter à nouveau en 2010 et 2011 ?

Dans ce DOB, on sent aussi un changement depuis le résultat des européennes de juin 2009, aujourd'hui tout est devenu « durable », comme l'entretien des bâtiments par exemple.

Au sujet des dotations de l'Etat, il convient tout de même de relativiser le désengagement de l'Etat : 1,2 million sur un budget total de près de 440 millions et par rapport aux 30 millions que vous allez investir dans « la Fabrique » ou 40 millions dans le Musée des Beaux-Arts... Il convient donc de relativiser cette somme de 1 million !

Monsieur Bolo, vous rappelez aussi – je cite – : « les incertitudes qui pèsent sur les budgets locaux » et que « les collectivités locales financent près de trois quarts des investissements publics ».

Là, vous nous inquiétez, parce que Notre-Dame des Landes qui est un projet public, sera-t-il, lui aussi, financé par les collectivités locales, au risque, comme vous le dites, de détériorer de manière irréversible l'équilibre des finances locales, voire pire de les ruiner ?

Vous savez, tout de même, si l'on parle en unité de désengagement de l'Etat, Notre-Dame des Landes, c'est quand même l'équivalent de 500 ou 600 ans de désengagement de l'Etat, au minimum.

Au sujet de l'endettement, il y a 60 % de prêts de taux non fixes, je vous l'accorde. Vous parlez de désendetter de 7 millions cette année. Mais une précision n'est pas donnée dans votre DOB, concernant le montant portant sur les produits à risques ou les produits dits « toxiques ». Vous avez dit que le risque était maîtrisé mais il manque le montant sur lequel portent ces prêts.

Et en conclusion, nous ne pouvons, comme l'an dernier, que vous recommander de faire des économies bien sûr, de réduire la dette et puis de mettre en oeuvre des propositions qui vous surprennent peut-être parfois mais qui sont respectueuses, et des deniers publics, et du développement durable. Je vous remercie.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci, Madame Loirat.

Juste une chose. J'espère – on l'oublie toujours – que vous nous soutiendrez aussi sur le financement de la gare de Nantes, qui est un grand projet ! Merci.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Il ne figure pas au DOB, Monsieur.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Je ne crois pas que Notre-Dame des Landes figure au DOB non plus. Mais enfin bon, merci de votre soutien...

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Refaire une nouvelle gare, ce n'est pas ça qui va nous mettre à une heure et demie de Paris, avec un grand dôme en plexiglas ! C'est très bien de refaire la gare, mais je ne sais pas si c'est cela qui va vraiment changer la donne. Merci.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Madame, l'idée c'est d'accueillir 30 millions de voyageurs !

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Ça fera ça de moins à l'aéroport !

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 24

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Est-ce que vous connaissez les dossiers, Madame Loirat ?

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – C'est votre seule réponse, Monsieur Rimbert, à ce que je vous ai demandé ? Merci.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Monsieur Even.

M. EVEN, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce Débat d'Orientations Budgétaires, tout le monde le sait, se déroule dans le contexte d'une crise économique, sociale et énergétique et sans les efforts opiniâtres menés au cours de la mandature précédente et aussi durant tout le début du mandat actuel, en matière de gestion financière et budgétaire, nous serions en 2010 dans une situation plus délicate.

La crise s'est accélérée au quatrième trimestre 2008 et les comptes publics se sont détériorés, ce n'est pas seulement dû à la conjoncture – je dis qu'il y a une crise –, mais le bouclier fiscal a été un cadeau fait aux plus riches et son maintien est une erreur et une provocation !

La réforme de la taxe professionnelle entraînera, mécaniquement, à travers les dotations dont l'Etat maîtrisera seul l'évolution, une augmentation du recours à l'impôt national dont seront protégés, justement, les bénéficiaires du bouclier fiscal.

Cela créera encore plus d'injustices à l'égard des ménages modestes et une recentralisation du fait de la tutelle financière accrue de l'Etat.

Le Président Sarkozy a été brutal. A force de naviguer entre le Fouquet's et au plus près de son mentor à l'époque, Georges Bush – il est allé aux Etats-Unis en vacances – il a oublié que la force de notre société résidait aussi, au-delà des aléas de l'alternance politique, dans le consensus établi après la guerre par le Conseil National de la Résistance. Il l'a oublié.

Dans un article paru mercredi dernier dans Ouest-France, Nicolas Sarkozy s'auto-félicite, on peut lire – et je crois que là, c'est le commentaire du journaliste qui s'appuie sur les déclarations du Président – : « le Président affirme que sa politique permet à la France de s'en sortir mieux que les autres ».

Bon, certes, il y a des pays où la situation est plus difficile, mais c'est une erreur d'appréciation. Heureusement qu'au seuil de la crise financière dont l'épicentre fut Wall Street, le Président Sarkozy n'avait pas encore eu le temps de « casser » les services publics et la solidarité.

Sa volonté reste intacte cependant : entraîner le pays sur la voie de la marchandisation généralisée, alors même que le modèle libéral dont il s'était fait le champion, s'effondre.

Sa réponse à la crise, c'est le détricotage des services publics, c'est la mise sous tutelle des collectivités territoriales, à commencer par la Région à laquelle il entend retirer toute autonomie.

En somme combiner le pire du modèle anglo-saxon au plus détestable de la tradition centralisatrice française, tel est le noir dessein de Nicolas Sarkozy.

On peut dire aussi qu'en supprimant la taxe professionnelle avant que ne soit stabilisée la réorganisation nécessaire des collectivités territoriales, le Président de la République n'a pas choisi la bonne méthode. Mettre la charrue avant les bœufs n'a jamais été un gage d'efficacité.

Dans un contexte incertain, le désengagement de l'Etat qu'aggrave une volonté de recentralisation à marche forcée, dans ce contexte difficile, les orientations budgétaires pour 2010 gardent le cap, Pascal Bolo a largement commenté les chiffres – et je n'en donnerai qu'un – dont nous disposons dans les documents préparatoires.

V - 25

La diminution de l'encours de la dette est un objectif affirmé, le maintien d'un volume d'investissement - l'investissement qui assure l'avenir - est affiché. Le seul chiffre que je citerai, c'est celui-là : 72 millions d'euros pour préparer l'avenir.

Enfin, la maîtrise des dépenses de fonctionnement comme principe d'action permettra, permet et a permis de faire face à la demande sociale et aux besoins quotidiens de la population.

Nous, élus Alternatifs-UDB, nous approuvons donc les orientations que nous a présentées Pascal Bolo, Adjoint aux finances et au dialogue citoyen de la Ville. Je vous remercie, mes chers collègues, Monsieur le Maire, pour votre attention.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Madame Clergeau.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'ai écouté avec beaucoup d'attention tous les intervenants et notamment la première intervenante, la représentante de l'UMP dans ce Conseil municipal.

Je crois que nous ne vivons pas dans le même monde, nous ne rencontrons pas les mêmes personnes.

Et je me disais, en vous écoutant, nombre de députés UMP sont également maires de leurs communes et ils n'oseraient pas tenir un quart des propos que vous avez tenus aujourd'hui, parce qu'eux-mêmes sont très inquiets de la façon dont ils vont pouvoir continuer à financer leurs collectivités et équilibrer leurs budgets.

Je pense que l'on peut avoir, lorsque l'on est membre dans un Conseil municipal, une approche qui soit un peu plus terre à terre.

C'est vrai, nous le savons, le contexte actuel est fortement dégradé. M. Sarkozy a beau marteler que grâce à son action, il n'existe plus de paradis fiscaux, que les bonus des traders sont désormais limités et que les effets de la crise sont bien moindres en France qu'ailleurs, il n'empêche que le constat est là.

Le déficit public de l'Etat s'enfonce vers des niveaux abyssaux, alors que parallèlement, et les derniers chiffres du chômage nous le prouvent, la crise financière continue plus que jamais à produire ses effets dans l'économie réelle. Et vous le savez bien, tous ici, les inégalités continuent à se creuser.

Dans ce contexte, nous devons être plus que jamais garants, ici à Nantes, de la cohésion sociale de notre territoire et pour cela, continuer d'apporter un haut niveau de services aux Nantais, à tous les Nantais.

La politique budgétaire de la précédente majorité a permis de voir s'achever le précédent mandat sur un bon bilan financier, à savoir un plan d'investissements réalisés sans empêcher la constitution d'un haut niveau d'épargne, ni la réalisation de l'objectif de désendettement fixé.

Depuis mars 2008, la nouvelle équipe, et particulièrement notre Adjoint aux finances Pascal Bolo, poursuit cette gestion saine et maîtrisée de nos finances, faisant de Nantes une collectivité qui possède encore aujourd'hui des marges de manœuvre et d'actions.

Les fondations financières de notre collectivité sont donc bien solides et c'est pour cette raison qu'il nous est possible aujourd'hui d'envisager des choix d'investissements importants, répondant ainsi au dynamisme démographique de notre aire urbaine.

Car il ne faut pas s'y méprendre, stopper nos investissements porterait un coup d'arrêt certain au dynamisme de Nantes et fragiliserait dans le même temps nos possibilités en terme de maintien de la cohésion sociale sur notre territoire.

V - 26

Nous investirons, certes, mais tout en exerçant la plus grande vigilance. La prudence est en effet de mise. Sans revenir sur le contexte conjoncturel, les réformes actuellement en cours, de l'organisation territoriale ou de la taxe professionnelle, nous font craindre le pire pour les années qui viennent, et vous le savez très bien, Madame.

Concernant tout d'abord la réforme des collectivités, je demanderai à évoquer la suppression de la clause générale des compétences, c'est bien ce qui est dans le prochain texte de loi prévue à la date d'aujourd'hui.

Sachez que cette simple mesure empêchera à l'avenir tout financement croisé pour les projets que nous portons, en investissement ou en fonctionnement, que ce soit au niveau des équipements, que ce soit sur le fonctionnement, les subventions d'associations, de clubs sportifs ; toutes nos interventions dans ces domaines seront remises en cause.

Et si nous le disons, nous à Nantes, d'autres le disent également, je pense notamment au Président du Comité National Olympique et Sportif qui, lui, estime que c'est 1 milliard d'euros de moins d'investissements dans le domaine du sport qui pourraient être réalisés si cette suppression de clause de compétence voyait le jour.

Concernant la réforme de la taxe professionnelle, nous ne pouvons être qu'inquiets face aux promesses du Gouvernement de compenser intégralement la perte de ressources qu'elle symbolise pour nos activités. Pourquoi ?

Etrangement, l'engagement similaire pris lors du transfert du RMI au Département ne suffit pas aujourd'hui à nous rassurer, et vous le savez tous très bien ici.

Le groupe socialiste et apparentés que je représente, soutient sans réserve les orientations présentées ici pour notre budget 2010, mais souhaite tirer la sonnette d'alarme en ce qui concerne l'avenir de la décentralisation et de l'autonomie financière des collectivités locales, dont les réformes obéreront à coup sûr nos capacités d'intervention dès 2011. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Clergeau. Madame Chiron.

Mme CHIRON, Adjointe – Monsieur le Maire, chers collègues. Mon collègue tout à l'heure disait que les années se suivent et se ressemblent, moi je dirais que, malheureusement, depuis de nombreuses années, les débats d'orientations budgétaires se suivent et se ressemblent également.

En effet, Madame Jozan, chaque année nous pointons le désengagement constant de l'Etat et nous allons encore continuer cette année !

Cette année, il nous faut y ajouter – j'insisterai là-dessus – la précipitation du Gouvernement à vouloir réformer dans l'urgence la taxe professionnelle.

Nous sommes en effet à la fin de l'année 2009 et on ne sait toujours pas précisément, malgré les explications que vous nous avez données, quels sont les mécanismes financiers qui remplaceront en 2010 la taxe professionnelle.

En début de semaine, d'ailleurs, certains sénateurs centristes – a priori pas les plus contestataires – demandaient même au Gouvernement que ce dispositif prévu soit repoussé. Donc vous pourriez peut-être aller, d'ailleurs, leur expliquer à eux aussi. Enfin.....

Dans ce contexte, il est difficile pour les collectivités locales de construire leur budget et leur programmation pluriannuelle d'investissements. La Ville de Nantes l'a réussi, guidée par les quatre grands principes rappelés tout à l'heure par notre collègue Pascal Bolo.

Je souligne deux choses : la maîtrise des coûts de fonctionnement et je souhaite insister aussi sur l'axe développement durable, qui est devenu aujourd'hui transversal, un axe transversal de notre programmation pluriannuelle.

V - 27

Evidemment, les élus Verts, vous pouvez vous en douter, s'en félicitent et cette élaboration, à travers un plan d'actions est bien mise en avant. Je voudrais citer quelques points : le plan d'actions en santé environnementale, les nouveaux bâtiments municipaux construits selon les normes BBC, le lancement du grand parcours nantais de la bio-diversité ou encore la montée en puissance de la commande publique durable qui en sont quelques exemples pour 2010.

A défaut d'une action volontariste de l'Etat qui se fait attendre, la contribution des collectivités locales à doter d'un contenu le discours du développement durable constitue ici un réel espoir de progrès. Ces exemples montrent une voie qu'il faudrait, par cohérence, afficher davantage.

Enfin, en dernier point, je voudrais terminer mes propos en parlant de la taxe carbone. La Ville de Nantes y sera soumise en 2010 pour à peu près 300 000 euros, ce qui est en soi une somme importante mais qui ne représente somme toute que 0,4 % des 72 millions d'euros de notre budget d'investissement.

A nous, alors, par nos investissements, nos efforts en matière de maîtrise des consommations et notamment par la déclinaison locale du plan climat territorial de Nantes Métropole, de trouver les économies qui compenseront le montant à payer au titre de cette taxe carbone. Même si cette taxe n'est pas juste et risque d'être inefficace, le défi doit pouvoir être relevé par nos efforts internes. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Chiron. Madame Barré.

Mme BARRÉ, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires pose le cadre du futur budget qui nous sera soumis au mois de janvier.

Permettez-moi tout d'abord de vous faire remarquer qu'il serait contre-productif, voire dangereux, d'opposer les vertueux, du moins ceux que vous présentez comme vertueux, à savoir la Ville de Nantes, aux dispendieux, à savoir l'Etat.

Vous le savez, nous traversons une crise et il est du devoir de l'Etat de dépenser pour soutenir l'économie nationale. D'ailleurs vous auriez probablement été le premier, ainsi que les autres états européens, à faire le reproche du sous-dimensionnement des dépenses de l'Etat dans une telle conjoncture.

Sans reprendre l'histoire et comparer ce plan de relance à un « new deal », il suffit de prendre comme exemple le soutien à la filière automobile pour bien démontrer que les dépenses générées par l'Etat ont un impact positif sur l'économie française.

On pourrait également prendre l'exemple de toutes les aides et toutes les mesures qui ont été développées au titre de l'emploi.

Vous reconnaissez d'ailleurs dans votre document, que la France peut se prévaloir d'enregistrer une récession limitée, comparée aux autres pays de l'Union Européenne et cela, nous le devons néanmoins à la politique que l'Etat a engagée pour soutenir notre économie.

Corrigez-moi, si j'ai mal interprété votre document, mais vous relevez d'ailleurs qu'en 2008, les intérêts de la dette se sont chiffrés à 54 milliards d'euros et vous précisez que pour 2010, les intérêts payés au titre de la dette devraient atteindre 42 milliards d'euros, c'est-à-dire 20 % de moins en 2010 qu'en 2008. Donc là, peut-être qu'il y a quelque chose à expliquer.

Concernant l'investissement encore et les dépenses de l'Etat, je crois qu'il faut revenir un petit peu en arrière. Il y a quelques années, je vous démontrais que la Ville de Nantes était particulièrement endettée, il y a quelques années il faut le reconnaître, et vous me répondiez systématiquement : « oui mais, Madame Barré, c'était de l'investissement productif, c'était des dépenses qui ont maintenant une valeur ajoutée dans les années 2000 ».

V - 28

Monsieur le Maire, ce qui est vrai pour la Ville, en tout cas ce que vous avez présenté comme vrai pour la Ville, l'est également pour l'Etat. Il faut savoir dépenser à un moment donné pour enregistrer les recettes sur investissement dans les années futures, et je crois qu'en cela, la politique d'investissements et de dépenses de l'Etat est constructive.

Concernant la taxe carbone, vous signalez que la Ville de Nantes va devoir enregistrer une charge supplémentaire, une contribution pour un coût estimé à 300 000 euros.

Sans reprendre les propos de Mme Chiron, non seulement cela représentera zéro et quelques pourcents du budget d'investissement, mais cela représentera 0,06 % du budget. Je crois que la planète mérite bien cette petite goutte d'eau du budget de la Ville de Nantes.

D'ailleurs, cette remarque dans le Débat d'Orientations Budgétaires tranche singulièrement avec les propos que vous avez tenus, Monsieur le Maire, ce matin, concernant le sommet de Copenhague. Car, à la lecture de ce document, il semblerait que vous soyez un petit peu frileux sur le paiement de cette taxe alors qu'au contraire vous soutenez, et vous semblez soutenir, un certain nombre de dispositions prises qui oeuvrent dans le sens du développement durable dans le monde.

Pour en revenir à cette taxe carbone, 0,06 % d'augmentation des contributions à verser par la Ville de Nantes, vous savez, Monsieur le Maire, les contribuables Nantais auraient été très heureux cette année de voir leurs impôts locaux n'augmenter que de 0,06 % par rapport à ce qu'ils étaient l'année passée.

Comme il l'a été largement fait remarquer, ce débat se ressemble souvent d'une année sur l'autre donc permettez-moi de ne pas revenir sur ce qui a déjà été dit, ni cette année, ni les années passées, mais tout simplement de vous poser deux questions.

La première : il n'est pas précisé votre stratégie en matière de taux concernant les impôts. Pouvez-vous nous dire s'il y aura – mais je pense que le ton du document le présume – une augmentation des taux l'année prochaine, sur la taxe d'habitation et la taxe foncière essentiellement ?

Et seconde question : vous avez arrêté votre contribution à la manifestation « Juste pour rire », en arguant du fait que la contribution que vous avez versée pour l'année passée de 80 000 euros était une contribution élevée pour une structure qui était déficitaire d'une année sur l'autre.

Est-ce que vous mettrez en œuvre systématiquement la même procédure de rupture de collaboration avec toutes les structures associatives diverses et variées, pour lesquelles vous estimerez qu'un déficit n'est pas acceptable ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Barré.

Est-ce que je peux vous faire une seule remarque ? Je ne veux pas débattre, M. Bolo répondra, mais quand vous dites que vous comparez l'Etat et les collectivités locales et notamment la Ville de Nantes en matière d'investissement - c'est ce que vous avez dit, si je n'ai pas mal interprété vos propos - il y a quand même une différence fondamentale entre l'Etat et les collectivités locales !

C'est pour cela que nous avons ce débat en ce moment, qui inquiète les élus de tout bord d'ailleurs. Nous, quand nous investissons, et 75 % de l'investissement public ce n'est pas rien, cela veut dire que l'Etat investit très peu en matière d'investissements publics, nous empruntons mais nous n'empruntons pas comme le fait l'Etat qui, lui, le fait pour les dépenses courantes.

Je prends un exemple pour bien me faire comprendre. Quand l'Etat, le Gouvernement, décide de faire passer la TVA de 19,6 à 5,5 % sur la restauration, on peut très bien dire que cela va être efficace économiquement pour aller dans votre sens.

V - 29

Malheureusement, le résultat, ce n'est pas celui-là. Pour financer cette dépense, à la différence de ce qu'une collectivité locale serait autorisée à faire, l'Etat va emprunter. Et beaucoup de français ne savent pas que pour descendre le niveau de TVA de 19,6 à 5,5, la France s'est endettée, c'est-à-dire que tous les français se sont endettés !

Et nous, lorsque nous engageons des dépenses de fonctionnement, nous n'empruntons jamais. Et si nous étions dans cette situation, nous serions tout de suite mis sous tutelle de la Chambre Régionale des Comptes.

Donc il y a quand même une différence fondamentale ! Et il faut que ce débat soit clair. Lorsque l'on parle de la part de la dette, d'abord pour l'Etat cela représente 1 300 milliards de dette et pour les collectivités locales, c'est 10 %. Mais la nature de la dette n'est pas la même.

Je ne dis pas qu'il ne faut pas créer de déficit budgétaire en période de crise, etc, c'est Keynésien, cela peut être utile, mais le problème c'est lorsque vous décidez de dépenses qui ne vont pas être utiles pour l'avenir, qui ne vont pas être utiles économiquement – et l'exemple de la TVA sur la restauration fait maintenant plutôt consensus, même ceux qui l'ont voté le regrettent, pour beaucoup d'entre eux, députés notamment, j'en connais – ce n'est pas la même chose. Nous avons emprunté pour cela.

Et les emprunts que nous faisons, nous, sont uniquement pour construire une école... enfin, faire tous les investissements que vous connaissez. Voilà.

Par conséquent, il est important que nous soyons clairs dans l'approche de ces questions parce que sinon le citoyen/contribuable mélange les deux notions. Il pense que les collectivités locales... C'est d'ailleurs ce que fait croire le Président de la République pour dénigrer les collectivités locales : il fait croire que c'est la même chose en disant : « moi, l'Etat, je donne l'exemple », mais non, il ne donne pas l'exemple, il fait le contraire !

Par contre, il fait une chose : il supprime des postes de fonctionnaires, un sur deux qui part à la retraite. Mais je vais vous dire quelque chose : concrètement, l'organisation de la vaccination de la grippe H1N1, c'est l'Etat qui en a la responsabilité, mais l'Etat est si mal équipé, il a si peu de fonctionnaires pour le faire ; à qui s'adresse-t-il pour l'aider ? A nous. A nous.

Je le dis puisqu'il y avait hier une réunion à la Préfecture. On nous demande un effort supplémentaire pour mettre à contribution du personnel, des moyens, pour que les gens qui font la queue pendant 4 heures puissent prendre un peu de café, boire de l'eau... Je veux dire, c'est quand même cela la réalité !

Alors, je suis de ceux qui pensent qu'il faut dire les choses, c'est l'objet de ce Débat d'Orientations Budgétaires, et en prenant des exemples concrets, c'est plus parlant. Là, franchement, c'est parlant !

Tout à l'heure, on parlera du Contrat Local de Sécurité, pour lequel c'est la même chose. 4 000 policiers en moins en deux ans pour appliquer la RGPP, d'accord, mais pour quel résultat sur le terrain ? Voilà, ça, c'est le vrai débat.

Alors, Madame Barré, vous pouvez me répondre évidemment.

Mme BARRÉ, Conseillère municipale – Ce n'est pas une réponse, je tiens même, au risque de vous surprendre, à cautionner une partie de votre propos et je dois vous dire que je soutiens totalement la décision que vous aviez prise de ne pas financer les travaux du stade de la Beaujoire, parce qu'il faut être cohérent.

On ne peut pas avoir une politique fiscale maîtrisée en ayant des investissements qui ont une valeur ajoutée limitée, pour deux matches de foot et encore ; on ne savait même pas s'ils se dérouleraient à l'époque avec l'équipe de France.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 30

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je vous remercie de votre propos, c'est courageux. C'est aussi l'intérêt de pouvoir échanger de bonne foi entre nous. Et maintenant je vais donner la parole à M. Rica.

M. RICA, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Notre collègue Pascal Bolo nous a rappelé dans sa présentation, et à juste raison, le contexte financier dans lequel nous préparons le budget 2010.

Nous partageons les inquiétudes qu'il exprime, en particulier s'agissant des conséquences de la crise pour nos concitoyens et la confirmation d'une profonde régression des finances locales, telle que le laisse envisager la Loi de Finances 2010.

Les élus Communistes l'expriment ici depuis maintenant plusieurs années, les budgets locaux sont sous tension, du fait d'une aggravation continue des désengagements de l'Etat.

Nous pensons cependant qu'il s'agit cette fois de la première préparation budgétaire confrontée à autant d'incertitudes pour l'avenir des finances de notre collectivité.

Nombre d'élus, par delà leur appartenance politique, se sont émus dans notre pays, des conséquences pour les ménages et pour les communes et intercommunalités, de la réforme fiscale mise en œuvre.

Si nul n'ignore qu'une telle réforme est nécessaire, en particulier, selon nous, pour prendre en compte les actifs financiers des entreprises dans la contribution due par celles-ci, au titre de l'actuelle taxe professionnelle, il nous faut dénoncer avec force la suppression de cette taxe professionnelle, dont l'objectif visé par le Chef de l'Etat et son Gouvernement est bien de reporter sur les ménages les allègements projetés pour les grandes entreprises.

Le second objectif visé par l'Etat, qui n'est pas des moindres, est de limiter l'autonomie financière des collectivités en substituant la plus importante part de la fiscalité des entreprises, par des dotations et de nouvelles taxes.

Les élus Communistes estiment qu'il nous faut dénoncer avec force un tel verrouillage de la part de l'Etat et informer de ses conséquences nos concitoyens. Seule l'action publique des élus locaux, aux côtés des populations, est de nature à remettre en cause les politiques mises en œuvre actuellement.

Dans ces circonstances, nous soutenons les objectifs de la Municipalité :

- rechercher une fiscalité équitable et maîtrisée, tenant compte à la fois de l'aggravation du chômage et de la situation sociale et économique d'un nombre croissant de Nantaises et de Nantais, et d'un besoin de financement des services publics adaptés aux besoins de notre population,
- maintenir un haut niveau d'épargne, permettant d'assurer les ressources propres nécessaires à la mise en œuvre de notre plan pluriannuel d'investissement,
- et poursuivre le désendettement de la Ville.

Nous souhaitons à cet égard que soit poursuivie et renforcée la politique d'abattement mise en œuvre en 2009 et qu'enfin nous développions en priorité les grands services publics à la population. Seule une telle démarche est de nature à prendre en compte la dégradation de la situation économique d'un nombre croissant de nos concitoyens.

C'est parce que nous avons la conviction que l'on n'a jamais fait plus avec moins, qu'il nous faut développer une politique audacieuse dans les domaines les plus sensibles pour les Nantaises et les Nantais.

V - 31

C'est pourquoi nous notons avec satisfaction que 2010 verra plusieurs réalisations répondant à cet objectif. Il en est ainsi avec le début de construction du groupe scolaire de l'Île de Nantes, la construction d'un nouveau gymnase à la Géraudière, le début de réalisation d'un multi-accueil pour la petite enfance au Clos Toreau, ou encore dans le domaine culturel avec la construction de « la Fabrique » sur l'Île de Nantes.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Rolland.

Mme ROLLAND, Adjointe – Monsieur le Maire, chers collègues, le Débat d'Orientations Budgétaires a pour vocation, non seulement de présenter un cadre budgétaire global, transversal, anticipé et responsable mais aussi de pouvoir mettre en lumière un certain nombre de choix politiques.

L'éducation est le premier budget de la Ville de Nantes. Je crois que cela a du sens, particulièrement dans une période de crise, de dire, quelque part : « on garde le cap, on ne renonce pas, on continue à investir sur l'avenir », parce que l'on pense que c'est parier aussi sur la construction de notre territoire et de notre ville, avec les enfants, avec les familles, dans un contexte où – on doit le souligner – l'éducation n'est plus le premier budget de l'Etat et où, au-delà de ces choix financiers, de cette forme de démantèlement du service public de l'éducation, si l'on observe les choses de manière plus précise, on s'aperçoit qu'il ne s'agit pas uniquement de rationalisation financière.

Où enlève-t-on les moyens ? On enlève les moyens dans les réseaux d'aide pour les enfants en difficulté. On enlève les moyens pour les AVE et les AVSI, ces professionnels qui sont chargés d'accompagner les enfants en situation de handicap dans les classes. Mais la liste pourrait être encore plus longue.

Autrement dit, on enlève les moyens là où, justement, on en a le plus besoin ! Et on ouvre la voie à une école à plusieurs vitesses, que nous dénonçons, parce que justement aujourd'hui on a tellement besoin de cette école de la République qui doit être un lieu de formation, d'éducation, mais aussi une promesse d'émancipation et d'ascenseur social pour un certain nombre de familles qui, au-delà même des clivages politiques, nous le disent tous les jours sur le territoire.

Lorsque l'on annonce la suppression d'un certain nombre de fonctionnaires de l'Education Nationale, quel est concrètement le résultat sur le terrain ? Lors du dernier comité départemental de l'éducation, cela a été souligné aussi bien par les organisations syndicales que par les parents d'élèves : concrètement, c'est un certain nombre de classes qui vont fermer sur le département.

Concrètement, c'est un certain nombre de classes qui n'ouvriront pas, donc des enfants qui ne seront pas dans des conditions d'apprentissage optimales pour réussir leur formation de futurs citoyens.

Alors, sur Nantes, l'éducation est depuis longtemps au cœur du projet nantais mais notre responsabilité, ce n'est pas simplement de gérer ces acquis, cette construction historique, c'est au contraire de s'appuyer dessus pour continuer à avancer. C'est, je crois, la promesse de nouvelles étapes que nous avons prise devant les Nantais.

Dans l'éducation, cette nouvelle étape s'articulera autour d'une sorte de triptyque : cohérence, approfondissement, innovation.

De la cohérence, c'est ce que l'on continuera à produire, au travers notamment du Contrat Educatif Local.

V - 32

L'approfondissement, c'est notre engagement fort sur le patrimoine scolaire : deux nouvelles écoles de construites dans ce mandat, ce n'est pas rien ! C'est aussi la réhabilitation, en 2009 par exemple, de 50 écoles sur 115 qui bénéficieront de travaux, pour une enveloppe de plus de 20 millions d'euros.

Parce que si nous voulons être crédibles dans la dimension pédagogique, dans la dimension éducative, il faut aussi que nous soyons efficaces sur le quotidien de chacun, des enfants, des enseignants, comme du personnel municipal.

Puis l'éducation, pour nous, c'est aussi cette volonté, ce pari de l'innovation. Nous travaillons sur deux objectifs : la réussite éducative pour tous et la co-éducation. Elles se trouvent incarnées par le pôle sciences que nous avons inauguré récemment aux Dervallières, ce choix que nous avons fait d'un pôle d'excellence sur la culture scientifique et technique dans un quartier populaire. Je crois que ce projet illustre bien le sens que nous voulons donner à l'éducation.

Et enfin le service public de la réussite éducative, mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Notre volonté concernant les questions éducatives, c'est de travailler mieux pour les familles qui nous interpellent sur la lisibilité des différents dispositifs Etat/Ville. Nous devons nous aussi progresser dans cette accessibilité pour les Nantais et sur la cohérence des différents temps de l'enfant : scolaire, périscolaire, extra-scolaire.

C'est pour cela que la globalité de l'approche entre éducation et jeunesse est pour nous importante.

La jeunesse est une question importante dans une ville où un Nantais sur trois a moins de 25 ans. Aujourd'hui, nous pensons que la politique publique jeunesse, c'est à la fois un facteur de cohésion sociale sur le territoire, mais aussi un facteur d'attractivité, lorsque nous travaillons pour faire venir des chercheurs de haut niveau, des chefs d'entreprises, parce que cela favorise l'attractivité de la métropole nantaise.

Aujourd'hui, nous pensons par exemple que la vie étudiante fait aussi partie de l'attractivité de la métropole nantaise. Parce qu'un étudiant, lorsqu'il cherche la ville où il va s'implanter, il prend en compte la qualité de son université, la qualité de sa grande école mais aussi le concret de sa vie étudiante.

Et c'est bien en tenant les deux bouts de la chaîne, en travaillant ensemble sur ces questions, que l'on avancera.

Cela, dans un contexte national où tout le tissu social est fragilisé – et je pourrai prendre des dizaines d'exemples, mais je n'en prendrai que deux – la fragilisation des fédérations d'éducation populaire, la fragilisation des acteurs de la politique de la ville, tous ces gens qui concourent jour après jour au travail compliqué mais audacieux avec la jeunesse, sur le pays et particulièrement à Nantes.

Alors, vous le voyez, c'est un engagement fort de notre part sur les questions d'éducation et de jeunesse qui illustre, je crois, comment les territoires peuvent à la fois être, quelque part, des laboratoires de résistance dans un contexte national qui met en péril un certain nombre d'acquis, mais pas uniquement, et comment les territoires ont aussi la responsabilité d'être des laboratoires de proposition et d'imagination au service des Nantais.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Rolland. C'est à Mme Naël maintenant.

Mme NAËL, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers collègues, comme cela a été souligné à plusieurs reprises, ce Débat d'Orientations Budgétaires se fait dans un cadre de contraintes et de doutes certains sur les finances futures des collectivités locales, je n'y reviendrai pas.

V - 33

Je partage évidemment les orientations présentées, notamment après la partie sur l'éducation, mais aujourd'hui je voulais insister sur la nécessité d'avoir une attention particulière sur la situation de l'emploi. Elle ne cesse de se dégrader depuis plus d'un an.

Même si Nantes continue de développer des emplois et se situe parmi les grandes villes les plus dynamiques, nous ne devons pas baisser la garde dans une période aussi difficile pour un certain nombre de nos concitoyens.

Pour rappel, au 31 juillet 2009, ce sont près de 25 000 personnes demandeurs d'emploi de catégorie A à Nantes, soit 26 % d'augmentation par rapport à l'année dernière.

Nous devons donc poursuivre nos efforts. Lutter, être avec les salariés comme nous l'avons fait pour les entreprises Goss et Tereos. Lutter contre les licenciements et être à côté d'eux.

Mais aussi développer l'innovation, créatrice d'emplois, de la recherche aux filières de production et d'exploitation, pour assurer la diversité de l'emploi sur notre ville, en étant attentifs à la situation des PME, qui sont souvent aussi facteurs de dynamique économique, mais aussi de lien social sur des territoires.

Il faut également poursuivre nos actions en insertion pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

J'insisterai enfin sur la situation préoccupante des 18-25 ans. Ce sont les premiers à être touchés par la crise économique. Parce que la jeunesse est quand même bien l'avenir de demain, nous devons encore être plus volontaristes.

C'est ce que nous essayons de faire en développant notamment le projet avec Nantes Métropole et la CARENE de l'école de la deuxième chance, pour répondre à une problématique des jeunes sans qualification, sans diplôme, qui sont aujourd'hui nombreux dans un certain nombre de quartiers.

Mais je pense aussi à tous les jeunes diplômés et qualifiés qui ne trouvent pas d'emploi. Vous pourrez comprendre à travers mes propos que je fais référence ici à une jeunesse, celle des quartiers populaires, très précisément, qui, parfois, est surdiplômée, mais sans réseau, sans partenaire, sans réseaux familial et amical.

Et aujourd'hui, c'est une situation que l'on ne peut pas laisser perdurer ! Je le dis d'autant plus que l'on a parlé tout à l'heure de la réussite éducative et si nous voulons aller jusqu'au bout de la réussite éducative, c'est bien un vecteur pour l'emploi qui est derrière celle-ci.

Et si dans nos quartiers, nous n'avons pas, à un moment donné, des exemples de talent, de gens qui ont réussi, qui sont passés par l'école de la République et qui peuvent dire : « eh bien oui, ça marche ! », nos intentions politiques s'anéantissent.

Pour finir, je dirais simplement qu'au-delà de la bataille des chiffres sur les demandeurs d'emplois, parce qu'à ce propos, on pourra ad vitam aeternam, donner des chiffres différents entre politiciens et changer les méthodes de calcul – c'est ce qu'on fait en ce moment – l'emploi, le travail, le boulot, le « turbin », le « taf », c'est avant tout pour tout homme ou toute femme, la faculté d'avoir un statut reconnu dans la société.

Contrairement au discours ambiant, non, les chômeurs ne sont pas tous des tricheurs profitant du système ! Ce sont avant tout des êtres humains qui ne demandent qu'à retrouver une dignité.

Et parce que, dans l'histoire de Nantes, Nantes a toujours été une ville identitairement solidaire, nous ne devons pas baisser la garde.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 34

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Naël. Madame Daniel, qui est la dernière inscrite. Et Monsieur Bainvel qui avait été oublié... Je vous avais oublié. Excusez-moi, je vous donne la parole, Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Pour ne pas être le dernier.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je veux bien que vous soyez le dernier, mais comme je vous avais oublié, je ne veux pas être discourtois à votre égard.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Je vous remercie, Monsieur le Maire, c'est tellement aimable de votre part.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous voyez que vous me connaissez mal.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Mais oui, mais nous n'avons pas l'occasion de nous croiser souvent non plus, ce doit être à cause de cela.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Il est vrai que je ne vous vois pas beaucoup, c'est sûr.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – C'est parce que vous n'êtes pas souvent là. Je suis sans doute beaucoup plus souvent présent à Nantes que vous, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Ne soyez pas désagréable.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Mais je ne suis pas désagréable !...

M. LE DEPUTE-MAIRE - Si vous voulez faire la comptabilité de mon agenda, vous serez quand même assez surpris. Je pense que je consacre à la Ville de Nantes l'essentiel de mon temps, ce qui n'est pas votre cas !

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Je ne vous permets pas, je ne vous permets pas !...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Les Nantais ne jugent pas comme vous, je trouve que votre propos, comme d'habitude, est toujours déplaisant. Donc, nous vous écoutons maintenant pour savoir ce que vous avez à dire aux Nantais.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Je vous remercie.

Alors je vais commencer par les chiffres de la diapositive n° 13 parce que l'on peut effectivement dire qu'il y a 1,2 million de perte sur le budget 2010 par rapport à 2009. Mais cela doit représenter à peu près 0,26 % du budget de la Ville de Nantes, c'est dire si c'est considérable !

Et ces 16 millions et demi de pertes cumulées depuis 2002 représentent moins de 0,5 % du budget de la Ville de Nantes. Nous sommes effectivement face à un désengagement considérable !

Mon propos ne visait pas ces questions-là mais les questions environnementales, puisque dans ce débat nous retrouvons trois types de politiques publiques liées à l'environnement.

D'abord, les politiques espaces verts et environnement : de ce point de vue, les projets avancent et nous avons le sentiment qu'ils vont dans le bon sens pour atteindre, espérons-le, l'objectif d'un square à moins de 500 mètres de chez soi.

V - 35

Ensuite, on trouve la politique de maîtrise des énergies, qui est sans doute l'une des politiques les plus importantes, au regard des enjeux climatiques. Et sans vouloir vous vexer, nous pensons que les choses sont trop timides.

Et lorsque je lis ici ou là les déclarations des Verts, je suis heureux de voir qu'ils partagent ce que nous disons depuis longtemps.

En effet, il ne suffit pas de peindre en vert des politiques publiques pour réussir à sauver notre planète...

M. JOSSIC, Adjoint – ...Y a-t-il un médecin dans la salle ? Il défaille !!!...

M. BAINVEL, Conseiller municipal – ...Merci, Monsieur Jossic.

Il faut évidemment une véritable politique, de véritables actions mises en œuvre par notre collectivité pour faire de la sobriété énergétique un réflexe. La Ville doit se l'appliquer à elle-même, évidemment, mais elle doit également aider ses partenaires et l'ensemble des Nantais à faire de même.

Enfin, la politique développement durable/agenda 21 ; sur ces aspects, notre idée est que demander des labels c'est bien, mais conduire des actions concrètes c'est quand même mieux, et dans cette politique, on retrouve notamment la déclinaison du Plan Climat de Nantes Métropole.

Pour celui-ci, tout comme le Plan de Déplacements Urbains, s'il est ambitieux sur le papier, il faut quand même bien reconnaître que les résultats, bien malheureusement d'ailleurs, ne sont pas au rendez-vous.

Et les dernières annonces faites sur la soi-disant deuxième génération du Plan Climat, ne sont que de la poudre aux yeux. On comprend facilement que ces annonces sont uniquement une tentative de récupération d'un électorat à l'approche d'élections régionales.

Vos difficultés à vous entendre sur l'aéroport de Notre-Dame des Landes vous conduisent à faire des annonces non concertées qui ne sont pas du tout à la hauteur des enjeux.

Et si nous nous permettons de juger ainsi cette politique environnementale, c'est parce que nous sommes légitimes et que nous avons fait un certain nombre de propositions très ambitieuses que vous avez rejetées.

Résultat, Nantes n'est pas digne du défi environnemental, et ce, par votre faute.

Alors je n'irais pas jusqu'à dire, Monsieur le Maire, comme le dit M. Bolo sur son blog, que vous avez tous les défauts. Je pense néanmoins que votre entêtement et votre attitude sectaire sont un véritable obstacle pour notre commune.

Nous souhaitons que les années à venir démontrent un engagement fort et large de la Ville sur les questions environnementales, que la croissance verte – j'ai bien dit « croissance » – soit notre objectif et notre ambition pour les Nantais. Pour y parvenir, le budget doit être résolument tourné vers le développement durable.

Ce DOB n'est en réalité qu'un débat préparatoire et s'il n'est pas chiffré, les annonces faites sont néanmoins inquiétantes, tant pour la Ville que pour la Métropole. Vous avez le temps de revoir intégralement votre copie pour faire du budget de la Ville un budget d'avenir.

Et je reviendrai en deux mots sur les contre-vérités que vous distillez en permanence sur la réforme des collectivités locales et sur la suppression de la taxe professionnelle.

- La suppression de la taxe professionnelle se fera au détriment des ménages : ceci est un mensonge pur et simple.

V - 36

- Les collectivités n'auront plus de recettes fiscales : ceci est un mensonge pur et simple.
- Les communes n'auront plus la clause de compétence générale : ceci est un mensonge pur et simple – si, si, regardez les textes !
- Les associations n'auront plus d'aides : ceci est un mensonge pur et simple.

Vous ne faites que mentir, je ne suis pas persuadé que c'est comme cela qu'on fait progresser la réforme des collectivités, qui est indispensable, et la réforme de la fiscalité pour la faire basculer vers une fiscalité verte, qui est une fiscalité d'avenir. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bainvel, je ne veux pas répondre à vos propos qui sont polémiques, caricaturaux et mesquins, et comme toujours malveillants parce que vous ne cherchez pas autre chose, en petit marquis de l'UMP que vous êtes !

Je vais vous dire quelque chose. Vous pouvez raconter tout ce que vous voulez, mais, je le répète encore une fois : l'Etat va emprunter pour financer les 12 milliards de suppression de la taxe professionnelle, il va faire un emprunt de 12 milliards !

En année pleine, la taxe professionnelle sera remplacée par un autre impôt, qui va d'ailleurs pénaliser les entreprises de service - vous verrez : il y aura des conséquences sur l'emploi, malgré tout, et c'est pour cela que l'on a entendu les cris de victoire du MEDEF - c'est moins 6 milliards d'euros pour les entreprises ! Il y en a qui paieront plus, mais globalement c'est moins 6 milliards d'euros en année pleine.

Et si vous suivez le discours officiel qui consiste à dire : « il y a moins 6 milliards mais il y aura compensation », prenons au mot le Gouvernement, il faudra bien que quelqu'un paie ! Si vous me dites que ce ne sont pas les ménages, je ne sais pas qui ce sera.

Franchement, bien sûr que ce sont les ménages, les ménages des contribuables locaux. Ce sont bien les ménages puisque ce ne sont plus les entreprises, c'est une évidence !

Et lorsque l'on dit cela, évidemment, le Gouvernement reste sans voix parce que l'on ne peut pas dire le contraire, c'est une évidence ! Alors, ne nous faites pas de faux procès ! Les chiffres sont là !

Vous dites aussi : « vous aurez la même somme qu'avant », moi je pense que l'on aura moins dans la durée, ça c'est sûr ; mais mettons, si on prend le raisonnement tel qu'il est, que vous aurez la même somme qu'auparavant, pour les entreprises, cela représentera toujours moins 6 milliards en année pleine.

Quelqu'un va payer, eh bien ce sont les ménages. Ce n'est pas compliqué, parce que je ne connais pas d'autres contribuables que les entreprises et les ménages.

Monsieur Dantec.

M. DANTEC, Adjoint – Je ne peux pas ne pas un tant soit peu réagir aux propos de M. Bainvel.

Je ne reviendrai pas sur l'aspect caricatural et politicien de l'intervention, même s'il est vrai que la foi des nouveaux convertis est toujours touchante et souvent maladroite. Et d'ailleurs, le fait que, dans votre intervention, vous vous sentiez obligé de dire : « nous sommes légitimes », à mon avis, cela signifie que vous ne l'êtes pas tant que ça, car en effet, l'environnement n'est malgré tout pas au cœur de la politique dans l'histoire de la Droite française.

Alors, juste quelques éléments de bilan, puisque c'est là-dessus qu'effectivement le débat est le plus intéressant. Et merci quand même pour votre introduction dans laquelle vous dites que vous soutenez notre politique d'espaces verts et de trame verte, j'en suis très heureux.

V - 37

Je vais prendre deux exemples. Le premier exemple concerne votre Gouvernement et M. Borloo qui fait bien partie de votre majorité. Il ne vous a donc pas échappé que, d'un point de vue extrêmement concret sur les appels à projets, ville durable/quartier durable, une trentaine, globalement, ont été retenus au niveau français.

Il y a une seule ville dont plusieurs projets ont été retenus, et je vous le donne en mille, quelle est cette ville ? C'est Nantes, avec « Bottière-Chénaie » sur les politiques de densification qui sont au cœur des politiques de ville durable aujourd'hui. Nous sommes donc lauréats au niveau national.

Nous sommes aussi lauréats sur les projets de l'Île de Nantes, de la Prairie au Duc. A ce propos, vous voulez des exemples concrets : eh bien pour l'Etat, très concrètement, la ville qui est la plus en avance en terme d'éco-quartiers, de démarche urbaine durable, c'est bien la Ville de Nantes. Merci à M. Borloo !

Et par ailleurs, je suis extrêmement intéressé par les résultats que vous avez sur le Plan Climat de Nantes Métropole puisque nous sommes engagés dans des choses assez compliquées, justement en terme d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre.

Comme vous suivez bien ce dossier, vous savez donc que c'est extrêmement compliqué, que nous voulons, nous, à Nantes, par exemple au niveau de Nantes Métropole, être dans une logique MRV pour que nos calculs d'émissions soient cohérents par rapport à ce qui se décide au niveau international.

Donc, de toute évidence, vous avez obtenu des résultats à l'échelle de Nantes Métropole que je n'ai pas encore puisque nous avons même été obligés de nous battre – mais j'espère, là, que M. Borloo nous entendra – pour obliger les opérateurs énergétiques, dans la prochaine loi Grenelle, à nous fournir les consommations énergétiques sur les territoires afin que, précisément, nous puissions avancer sur un calcul global. Je ne l'ai pas aujourd'hui.

D'après vos dires, vous l'avez déjà, donc il faut que nous parlions quand même, parce que vous êtes plus en avance que moi. Voici deux chiffres pour rester extrêmement concret. Le premier a été donné en début de semaine - et les services de Nantes Métropole ont beaucoup travaillé sur un scénario « au fil de l'eau » - : la politique volontariste de transports publics menée par Nantes Métropole depuis plus de 20 ans a permis d'économiser environ 100 000 tonnes de gaz à effet de serre chaque année.

Et pour prendre un deuxième exemple très concret : le fameux broyeur à métaux, qui a un petit peu occupé les médias l'année dernière et, qui, aujourd'hui, fonctionne de toute évidence sans faire de bruit, depuis le mois de juillet dernier, c'est l'équivalent de 20 000 camions qui ne vont pas sur Bilbao, soit environ 10 000 tonnes de CO² économisées.

Donc, en terme d'actions concrètes, reconnues à la fois nationalement et internationalement, je crois vraiment que nous n'avons pas de leçons à recevoir ! Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Et Mme Karine Daniel pour la fin de ces interventions.

Mme DANIEL, Adjointe – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Pour ce mandat, nous avons affiché pour Nantes une ambition qui est celle du développement international et celle d'une politique volontariste d'attractivité.

Malgré le contexte difficile, nous maintenons cet objectif, dans un souci de maîtrise des dépenses budgétaires et de rationalisation de notre action entre Nantes et Nantes Métropole. Par exemple, nous avons rationalisé les moyens des deux collectivités et nous travaillons au développement d'une stratégie qui soit cohérente.

V - 38

L'enjeu, ici, et pour demain pour Nantes, c'est de relever ce défi de l'attractivité internationale dans un souci de maintien de la cohésion sociale sur notre territoire. Nous avons investi dans les réseaux européens et dans les réseaux internationaux pour porter cette problématique qui est chère aux Nantais.

Notre expertise est reconnue, à Nantes, dans le domaine de la gestion des services publics de proximité, et j'insiste plus particulièrement, par rapport à l'intervention de Mme Jozan tout à l'heure, sur la gestion équilibrée des services publics, entre l'action publique, les partenariats privés et la vie associative.

Nous portons cette conception dans les débats européens, à un moment, qui est particulièrement important, où vous savez qu'est discutée la question des services publics d'intérêt généraux au niveau européen.

Et ce débat peut apparaître comment étant très technique, mais je vous assure qu'il a des implications très directes liées au fonctionnement de la petite enfance, de l'éducation, de la culture et de la mise en œuvre des services publics sur le territoire.

Le contexte actuel dans lequel nous discutons les orientations budgétaires nous conforte dans cette conception. Les collectivités locales, leurs services publics, sont les garants de la cohésion sociale.

Les choix que nous faisons, dans un souci de gestion maîtrisée de nos finances, seront les exemples probants de nos engagements vis-à-vis des Nantais pour maintenir le cap de l'attractivité et de la cohésion.

Notre présence dans les réseaux européens et internationaux nous permet de porter notre conception de l'action publique, de faire connaître notre collectivité, de faire reconnaître ses qualités, de la rendre plus attractive. Nous nous portons garants que cette attractivité et ce dynamisme puissent être profitables à chaque citoyen nantais.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Vous vouliez intervenir, Madame Jozan ?

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Je voudrais vous faire une petite remarque, Monsieur le Maire, si vous le permettez.

Tout à l'heure, au début de l'intervention de mon collègue Julien Bainvel, j'ai entendu dire : « y a-t-il un médecin dans la salle ? ». Je crois que les échanges peuvent être vifs, on peut toujours avoir des arguments politiques acérés les uns contre les autres. Je demande simplement que soit retirée cette parole, parce que je ne crois pas que, nous, nous nous permettrions de demander, à l'égard d'un élu majoritaire, s'il y a un médecin dans la salle.

Alors, si je n'ai pas compris...

M. JOSSIC, Adjoint – Je disais simplement, ce n'était pas une attaque contre vous... Je soulignais simplement le fait que notre collègue M. Dantec était en train de défaillir devant les propos qui étaient dits.

M. LE DEPUTE-MAIRE – C'était pour M. Dantec, le médecin ! Vous avez eu une mauvaise pensée, Madame Jozan, vous pensiez que c'était pour sauver M. Bainvel, mais, là, il n'y a plus rien à faire, c'était la solidarité majoritaire.

Rires.

...On peut en sourire quand même !

Monsieur Bolo.

V - 39

M. BOLO, Adjoint – Très rapidement, parce que je crois que le débat a eu lieu. Simplement, je voulais juste faire deux ou trois observations et donner des réponses précises, notamment à Mme Loirat et à Mme Barré.

Franchement, Madame Jozan, heureusement que les collectivités locales, et pas seulement Nantes, n'ont pas attendu la RGPP pour se douter d'outils de gestion de régulation financière, de prospective, parce qu'effectivement nous serions aujourd'hui dans une situation très grave.

Sur le fait, peut-on dire ou non que l'Etat veut « étrangler » les collectivités locales ? Je pense que nous avons effectivement à le craindre. Et moi, je parle pour la Ville de Nantes, je parle pour défendre Nantes, je parle pour défendre les Nantais et rien d'autre autour de cette table !

Si j'avais dit quelque chose du genre : « on se fout du monde ! », je comprends, Madame Jozan, que cela vous aurait choquée. Mais ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est M. Juppé.

Concernant les questions précises qui m'ont été posées, Mme Loirat voulait avoir un ordre de grandeur du budget 2010. Je pense qu'il sera entre 440 et 445 millions d'euros, le BP 2009 était de 435,1. C'est une réponse que je voulais faire.

Sur la structure de notre endettement, je voulais répondre à Mme Loirat que nous n'avons pas d'emprunts « toxiques ». Nous avons, dans notre encours d'emprunts, une part d'emprunts structurés mais aucun d'entre eux ne peut être qualifié de « toxique », et heureusement.

Pour un encours total, au 23 novembre 2009, de 301 millions d'euros, l'encours des emprunts structurés s'établit à la même date à 73 892 061,23 euros.

Madame Barré, vous nous parliez de l'intérêt de la dette de l'Etat. Effectivement en 2008, c'est un résultat acté de 54 milliards d'euros de charges d'emprunts. En 2010, c'est une prévision, celle de la loi de finances.

Et entre temps, vous aurez remarqué que les taux d'intérêt ne sont pas les mêmes, puisqu'en 2008 les taux d'intérêt étaient à 3,05 % au 31 décembre, l'Euribor un an, c'est le chiffre que l'on vient de me donner. Et au 4 décembre 2009, il était à 1,24 %.

Donc la baisse des taux d'intérêt profite également au budget de l'Etat, c'est la moindre des choses. Mais il n'empêche que le stock de dettes continue à exploser et Monsieur le Maire l'a dit et l'a rappelé : il explose non pas pour des dépenses de préparation de l'avenir, mais il explose pour boucler les fins de mois et compenser des décisions hâtives !

Et à ce sujet, je ne conteste naturellement pas l'intervention de l'Etat, dans un contexte de crise grave comme celui que nous connaissons. Simplement, au regard de quelques discours que j'ai entendus de la part des libéraux et des ultra-libéraux depuis plusieurs années, cela remet quand même un certain nombre de choses en place.

Et puis ce que je reproche à l'Etat, en revanche, c'est le bouclier fiscal – et cela a été dit – la baisse de la TVA sur la restauration, ainsi que cette hypocrisie générale sur la baisse des impôts, qui fait qu'à chaque fois que l'Etat se prive de recettes, il fait porter l'effort au final sur ses concours aux collectivités locales.

Parce que M. Bainvel peut nous dire ce qu'il veut, un point de fiscalité à Nantes c'est 1,6 million d'euros. Lorsque l'on nous dit que l'on perd en cumulé 16 millions et demi en pouvoir d'achat de dotations de l'Etat, je regrette mais il faut quand même faire le rapport !

Donc voilà ce que je voulais vous dire. Je vérifie que je n'ai oublié aucune question précise.

Je peux peut-être juste dire à Mme Loirat qu'en ce qui concerne l'aéroport, très franchement, il faut arrêter de fantasmer avec cela. Les concours des collectivités locales en général pour l'aéroport sont maîtrisés et couverts, en plus, par une clause de retour à meilleure fortune.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 40

Et par ailleurs, je rappelle que si l'on ne connaît pas encore le consortium attributaire de l'opération ; on sait d'ores et déjà que toutes les réponses rentrent dans l'enveloppe prévisionnelle. Donc tout ce qu'on nous a raconté sur le caractère non réaliste de l'évaluation de ce projet, aujourd'hui, la réalité vient le contredire.

C'est-à-dire que les entreprises – et je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de philanthropes parmi ces consortiums – ont bien répondu dans les limites de l'enveloppe, donc a priori c'est que cela doit être possible ! En tout cas, moi, je ne me permets pas de me proclamer plus compétent en la matière.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo. Donc le Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu, conformément aux textes.

Le Conseil prend acte.

M. LE DEPUTE-MAIRE - Nous allons maintenant passer au rapport de M. Rimbart qui porte sur le dossier n° 4.

M. RIMBERT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 4, intitulé :

Nantes Nord – Renouvellement urbain « Bout des Landes-Bruyères » - Investissements routiers et modification d'assiette d'ouvrages existants : Rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur – Déclaration de Projet – Approbation.

M. RIMBERT, Adjoint – Ce dossier est presque l'aboutissement d'un projet de la Municipalité qui a été mis en œuvre déjà depuis 5 ans, après toute une phase de diagnostics et de concertation avec la population, sur les aménagements et les réhabilitations nécessaires pour désenclaver ce quartier de l'intérieur.

Sur la diapositive projetée, vous pouvez constater qu'il n'y a aucun chemin doux pour vélos, ou autres, qui relie l'ensemble des équipements aux logements, au centre social, etc.

Tout ce travail a donné lieu, après concertation, à l'instauration de principes généraux qui ont été approuvés et ensuite à une mise en œuvre qui est aujourd'hui débattue dans ses détails avec les habitants.

Tout ceci a été chiffré et est inscrit aujourd'hui dans un plan de renouvellement urbain : un plan ANRU ; compte tenu du montant, il y a eu enquête sur les travaux, et dans cette enquête publique, le commissaire-enquêteur a reconnu le bien-fondé des objectifs, des réponses, et donc a émis un avis favorable.

Et je vous propose, à partir de cet avis, de déclarer ce projet d'intérêt général.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Rimbart.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 41

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 5, intitulé :

Bellevue Chantenay – Bas Chantenay – Secteur Est – Prise en considération d'un périmètre d'étude – Approbation.

M. ROBERT, Adjoint – Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit à travers cette délibération, de mettre en place un périmètre d'étude sur le secteur Bellevue-Chantenay et plus précisément le Bas Chantenay, dans ce quartier de la ville.

Le quartier du Bas Chantenay, c'est en effet un quartier emblématique de la ville de Nantes. C'est la porte ouest de la ville, celle qui permet de relier le plus rapidement le centre-ville, en moins de 10 minutes.

Chaque jour, ce sont 40 000 à 50 000 véhicules qui passent par là. C'est un quartier qui est marqué évidemment par son caractère industriel, et en particulier la naissance de la construction navale.

Une récente balade urbaine avec Jean-Yves Bellayer, notre historien local, a mis en exergue cette histoire absolument passionnante sur ce site emblématique. Et puis, évidemment, c'est tout le rapport à la Loire qu'il s'agit de construire sur ce site - puisqu'elle est vraiment en face de l'Île de Nantes, en face de Trentemoult - sur lequel il y a des orientations fortes qui doivent être affirmées.

On a confié, ces dernières années, une étude à l'urbaniste Pierre Gautier, lui-même avait également fait organiser une visite avec des centaines d'habitants et plusieurs d'entre vous, en septembre 2008.

Cette étude se traduit par la suggestion de « grandes orientations urbaines », évidemment, autour du développement durable, du lien avec le fleuve, de la transition entre le haut et le Bas Chantenay, de la prise en compte du patrimoine industriel et portuaire, et surtout du traitement de la question de l'entrée et de la sortie de ville, la question des transports.

Plusieurs objectifs sont ciblés, il s'agit :

- de cadrer l'évolution de ce secteur, en essayant d'arriver à une plus grande mixité fonctionnelle en faveur de l'habitat, puisque pour le moment, il est plutôt à dominante économique, avec beaucoup de friches ;
- de maintenir, en même temps, les activités économiques qui existent ;
- et puis de s'intégrer dans un schéma de déplacement à l'échelle du cœur d'agglomération.

D'ores et déjà, certaines opérations sont mises en œuvre, en application des orientations de Pierre Gautier. La plus importante est l'opération sur le site Armor : un programme très ambitieux de construction de 174 logements associés à un projet de bureaux, 174 logements dont 25 % de logements sociaux.

Cette opération sera d'ailleurs une première, puisque c'est la première fois qu'un promoteur privé réalisera des bâtiments basse consommation, sur le territoire de l'agglomération.

C'est une approche urbaine tout à fait exemplaire qui a été présentée récemment, en réunion publique, à la mairie de Chantenay.

Pour poursuivre dans cette voie, il vous est proposé aujourd'hui la création d'un périmètre d'étude. Je vous rappelle que ce périmètre d'étude permet à la Ville de maîtriser le développement urbain du quartier, à travers notamment les permis déposés sur ce secteur.

Et nous avons, à travers celui-ci, la possibilité d'opposer un sursis à statuer pour les permis qui apparaîtraient contradictoires avec le devenir urbain de ce site, et contradictoires avec l'étude de Pierre Gautier.

V - 42

Et puis, par ailleurs, il donne un cadre évidemment à la poursuite des études et des démarches urbaines organisées autour de différentes thématiques. Je pense notamment à la valorisation du patrimoine, la valorisation de l'activité culturelle, la question des déplacements ainsi que, bien entendu, la question centrale de l'habitat.

Je vous propose d'approuver la prise en considération d'un périmètre d'étude. Vous voyez sur le document qui vous est projeté la zone précise concernée par ce périmètre d'étude.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers collègues. L'étendue du secteur qui est pris en compte, aujourd'hui, dans cette délibération - si j'ai bien vu, nous en sommes à 3 ha, ce qui est quand même quelque chose d'extrêmement remarquable ! - son positionnement près du centre-ville, sa place privilégiée en bords de Loire font de cet espace un secteur urbain qui présente de nombreux atouts pour notre ville.

Je crois que tout le monde s'en est rendu compte, et c'est un domaine extrêmement important. Pourtant, il est vrai que l'aménagement de ce secteur tarde à s'organiser.

Si celui de la société Armor commence sa phase opérationnelle, le secteur des brasseries de la Meuse, depuis de nombreuses années, est laissé totalement à l'abandon, envahi par la végétation, tagué, occupé de manière temporaire selon les saisons.

Les brasseries ont été fermées en 1995, puis ensuite détruites, le terrain a été préempté par la Communauté urbaine pour la Ville en 2004. Mais déjà, dès 2002, le Conseil municipal avait confié une étude « pré-opérationnelle ». L'architecte Pierre Gautier avait d'ailleurs prévu, à l'époque, une durée de chantier de 15 à 20 ans.

On a donc, ici, un grand projet d'envergure qui devrait y être défini.

En décembre 2009, la délibération d'aujourd'hui permet de protéger ce site contre tout développement non contrôlé. C'est une étape supplémentaire car nous sommes en 2009. Nous aurons certainement à discuter ensemble de projets d'urbanisation qui valoriseront ce quartier urbain, le but étant ici, non seulement de valoriser ce quartier, mais aussi de préparer la reprise.

Nous attendons donc de votre part une réelle volonté politique d'aménagement de ce secteur, une urbanisation concertée, en toute transparence avec les acteurs du quartier.

Bien entendu, nous serons très vigilants sur la logique de développement durable, au niveau de cette urbanisation. Je pense en particulier aux cheminements qui passeront du sud au nord et qui devront en effet être tout à fait remarquables et conformes au développement durable. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Il y avait d'autres demandes ?

Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues.

Nous sommes heureux de voir que ce quartier du Bas Chantenay a su retenir votre attention et fait aujourd'hui l'objet d'un projet d'intérêt général de développement durable, en lien avec le fleuve, avec un parc public aux Oblates, un parcours de biodiversité sur les pas de Jules Verne et la question des transports.

Nous ne pouvons qu'encourager cette idée, et souhaitons d'ailleurs que ce projet bénéficie d'un traitement d'ensemble cohérent, en lien avec la population, par exemple, par le biais d'ateliers d'urbanisme.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 43

Et nous rappelons aussi que nous proposons dans notre programme, lors des municipales 2008, à Nantes, un projet autour de l'eau et de la Loire, qui s'appelait justement le « Projet Loire ». Il a été édité, déposé en 2007.

Ce projet proposait un jardin climatique expérimental « Jules Verne », dans les anciennes carrières de la Meuse, dites aussi « Miséri », en bord de Loire, donc, afin de mesurer les effets du réchauffement climatique sur nos productions locales, maraîchères, potagères, viticoles, et florales.

Pour savoir, par exemple, comment notre mâche, notre muscadet, notre muguet vont évoluer sous l'effet du réchauffement climatique. C'est pour cela que l'on voulait utiliser ces fameuses parois. Et la transition entre le jardin, la Loire, et le haut de la butte se faisait par un ascenseur panoramique.

Nous proposons aussi l'aménagement d'un port de plaisance pour soutenir l'industrie nautique régionale locale, source d'emploi local, aussi, bien sûr, et source de projet de réinsertion et d'animation.

Nous proposons en terme de transport une liaison par câble, le fameux téléphérique, rattachant ce quartier à l'ouest de l'île de Nantes, mais aussi à Trentemoult, Rezé et aux lignes de tramway 1 et 3, pour être relié au réseau de transport existant.

Il y a eu aussi dans ce « projet Loire » évidemment la demande de prolongement dans le classement Unesco pour l'estuaire de la Loire.

Evidemment, nous aimerions que ces propositions soient éventuellement étudiées. Nous demandons un traitement global de ce projet, parce qu'en fait, lorsque nous avons vu le Powerpoint sur Armor Chantenay, suite à cette réunion publique du 19 novembre, nous nous sommes aperçus que cela ressemblait plutôt à une opération isolée, mais sans projet global.

Nous avons vu qu'il était question de 180 logements, avec un peu de logement social : 40 logements sociaux. Mais le problème est aussi que votre projet se trouve juste à l'angle du boulevard de la Liberté et du tunnel de Chantenay. Nous aimerions savoir quelles sont les conséquences ou les contraintes particulières, en terme de sécurité pour cette opération immobilière.

Nous avons vu aussi que la circulation se ferait par des chemins pour voitures. Ce sont, là, les effets de la démarche « développement durable » mais nous n'aimons pas trop. Nous avons vu aussi qu'il était question de jardin en gradin, avec un escalier monumental. Bon, c'est bien, mais quand même, il y en a déjà un du côté de Sainte-Anne. On ne va pas faire que des escaliers monumentaux, comme cela, sur la Loire ! Cela serait bien d'avoir une vue plus globale.

Nous n'avons pas retrouvé les toitures végétales que l'on voyait au début du Powerpoint... Oui, je sais bien, mais vous savez, nous aimons beaucoup ce quartier et ce dossier, nous l'avons beaucoup travaillé. C'est pour cela que nous nous permettons de vous le dire, à l'occasion de cette délibération. Voilà. Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Loirat.

Madame Barré.

Mme BARRÉ, Conseillère municipale – Merci. Un chiffre a attiré mon attention, un chiffre prononcé par M. Robert. Il y a entre 40 000 et 50 000 véhicules/jour qui passent dans ce quartier. Alors, effectivement, l'explication est simple, il s'agit d'un quartier, qui, pour partie, est « ravitaillé par les corbeaux ».

Côté Bellevue, vous avez le tramway, côté Gare Maritime, vous avez le tramway, mais notamment le long du boulevard de Chantenay, vous avez un bus qui passe aux heures de

V - 44

pointe, toutes les 20 minutes, et pour desservir les entreprises et les logements existants ou à venir, cela est totalement insuffisant.

Est-ce que vous avez donc prévu d'inclure une réflexion sur la desserte de ce quartier, car les orientations qui ont été décidées, dans le dernier PDU, ne répondent pas, en fait, à ces besoins actuels et à venir.

Il a été décidé d'augmenter, si je ne me trompe, le cadencement du bus qui passe par la place Jean Macé, mais là encore, cela ne répond pas à la desserte le long de la Loire. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Oui, alors, je vois qu'il y a beaucoup de projets et d'enthousiasme sur ce site du Bas Chantenay. C'est bien normal, vu le côté, en effet, comme tout le monde l'a souligné, emblématique de ce quartier.

En même temps, je crois que cela renvoie aussi au débat précédent. Nous sommes dans une situation qui ne permet pas de lancer sur tous les territoires de la Ville, en même temps, des projets urbains qui pourraient se faire concurrence et qui pourraient quelque part « absorber » des finances publiques, que nous n'avons pas, et le débat l'a montré amplement tout à l'heure. Et donc, évidemment, la priorité est donnée aux actes existants.

Il n'empêche, sur ce quartier du Bas Chantenay, il y a beaucoup d'actes qui ont été posés sur la base de l'étude de Pierre Gautier. Le premier acte, c'est évidemment cette friche industrielle du site Armor, auquel vous avez fait allusion, qui a fait l'objet d'une très large concertation avec les riverains. Justement, aujourd'hui, nous avons un site qui est totalement fermé au public, totalement enclavé parce que c'est un site industriel.

Demain, il trouvera une nouvelle vocation, à la fois dans l'habitat et dans le domaine tertiaire, mais surtout il sera ouvert au public, parce qu'en effet, une nouvelle continuité piétonne permettra de relier la rue des Réformes au Bas Chantenay, par le biais de ce quartier très marqué du sceau du développement durable, puisque ce sont des bâtiments BBC qui seront réalisés, avec, aussi, une volonté de mixité sociale et 25 % de logements sociaux.

Il n'y a pas de contrainte particulière, pour répondre à la question de sécurité qui a été posée, par rapport à ce site, qui a, bien entendu, fait l'objet d'études et de mesures de dépollution, qui se sont fort bien déroulées. Celui-ci ne pose pas de problème et la proximité de la voie SNCF ne pose pas de difficultés particulières.

En ce qui concerne les autres actes posés sur ce quartier, je rappelle quand même que notre première action a été l'action sur la réhabilitation de l'habitat ancien, à travers l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui se poursuit aujourd'hui, dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général.

Je rappelle également que dans le cadre du Plan Patrimoine de la Ville, qui a été présenté récemment par M. le Maire et notre collègue Stéphane Junique, la question de la prise en compte du patrimoine fluvial, maritime et portuaire a été étudiée dans ce plan patrimoine. Il y aura donc un diagnostic de tous les atouts dont dispose ce quartier.

Je rappelle enfin tout le travail qui est mené en matière d'environnement sur la rénovation du square Marcel Schwob et la possible ouverture au public. Des négociations sont en cours avec le magnifique parc des Oblates qui, peut-être, un jour, en effet, pourrait être relié à l'ensemble du quartier. Donc, beaucoup d'actes ont été posés.

En ce qui concerne les déplacements, il est prévu, dans le cadre du programme de développement des transports, sur les années à venir, un renforcement significatif des deux lignes 25 et 70, pour aller vers un standard chronobus, c'est-à-dire que nous allons incontestablement améliorer l'offre de transport public sur ce quartier.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 45

Voilà les éléments de réponse que je peux donner à ce stade. La mise en place de ce périmètre va nous permettre d'avoir un cadre qui, de fait, donnera lieu, comme cela a été souhaité, à une approche globale sur l'ensemble de ce site, dans les années à venir.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Robert.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 6, intitulé :

Soutien de la Ville à l'amélioration de l'habitat : OPAH RU Chantenay – Rue de la Montagne et OPAH Decré-Bouffay – Approbation

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 7, intitulé :

Centre-ville - OPAH Decré - Bouffay - Partenariat entre la Ville et l'ADEME relatif au lancement d'un audit énergétique – Demande de subvention – Approbation

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Pardon, excusez-moi, j'avais une question sur le dossier 6... Pardon, juste une ! Merci, Monsieur le Maire.

Le tableau du plafond de ressources pour 2009 a été modifié. J'imagine que c'est le dernier tableau qui est le bon, mais les montants étant différents de ceux vus en commission... Les montants ne sont pas les mêmes, est-ce que vous pouvez nous confirmer que c'est le bon ?

Et puis dans le cadre de l'OPAH Decré-Bouffay, il y avait une subvention d'à peu près 60 000 € qui était prévue pour le 5, rue de l'Hôtel de Ville, elle a été supprimée ou pas ? Je ne la retrouve pas dans la délibération finale. Elle est reportée ? Elle est supprimée ?...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Oui, le dossier a été retiré...

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – D'accord.

M. ROBERT, Adjoint - ... Il est reporté à un prochain Conseil municipal. En ce qui concerne les plafonds de ressources, ce sont ceux en effet qui figurent dans la délibération, dans le cadre du dossier du Conseil municipal.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci, Monsieur.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. On va passer au dossier 7.

M. ROBERT, Adjoint – Il s'agit d'une démarche tout à fait nouvelle et importante d'un partenariat entre la Ville et l'ADEME, relatif au lancement d'un audit énergétique, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Decré – Bouffay.

Nous sommes, là, dans le cadre de l'habitat privé et nous lançons, avec nos partenaires, notamment l'ADEME une action, en matière d'amélioration énergétique de l'habitat ancien, qui va se traduire par le cofinancement d'un audit portant sur 10 immeubles du quartier Decré Bouffay.

V - 46

L'objectif de cet audit est :

- d'obtenir une typologie de solutions pour avoir des préconisations d'interventions pour les immeubles du centre historique de Nantes, et donc constituer une base de données, en matière de maîtrise énergétique.
- de permettre à la copropriété, sur laquelle a porté l'audit, de lancer le cas échéant la réalisation des travaux.
- et puis, d'une manière générale, de sensibiliser l'ensemble des copropriétés à la réalisation de travaux qui visent à limiter l'impact de la hausse des coûts de l'énergie sur le budget des occupants, et notamment les plus modestes, dans le cadre évidemment d'une volonté de préservation de l'environnement.

Vous avez la liste des immeubles potentiellement concernés, les critères de choix de ces immeubles. L'intérêt bien entendu de ce dispositif est que le diagnostic ne se fait pas simplement à l'échelle du logement uniquement, mais à l'échelle de l'immeuble entier, incluant les parties communes. Et donc, cette action, pilotée par la Ville de Nantes, est financée dans le cadre également du programme CONCERTO, avec le concours financier de l'ADEME.

Une convention signée avec l'ADEME est soumise à votre approbation pour entériner ce lancement d'un audit énergétique sur 10 immeubles du quartier Decré – Bouffay.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Chiron.

Mme CHIRON, Adjointe – Juste un petit mot pour rappeler que lors d'un précédent Conseil, nous avons voté une délibération pour exonérer de 50 % les taxes foncières des constructions neuves BBC. Il y avait eu un court débat justement sur l'existant. Là, vous avez bien la preuve qu'avec cette délibération, nous engageons aussi le travail sur les immeubles anciens.

Cette étude doit permettre d'analyser et de mettre en place un dispositif spécifique, puisque l'on sait qu'effectivement, sur le territoire, c'est le logement existant qui est le premier responsable des émissions de gaz à effet de serre.

On sait également que c'est sur le logement existant qu'il est le plus difficile d'intervenir.

L'habitat ancien, Alain nous l'a bien expliqué, est malheureusement, la plupart du temps, mal isolé. Souvent, il est habité aussi par des populations ayant de faibles revenus.

Cette étude doit nous aider à mieux appréhender cet enjeu social et environnemental, mais surtout, par la suite, à nous reposer la question, à propos des OPAH, sur la Ville et pourquoi pas à l'échelle de l'agglomération, puisqu'effectivement, il y a aussi d'autres gros problèmes pour lancer des travaux d'isolation thermique pour les logements en copropriété dans les autres communes.

Le fait que cette étude puisse se lancer, c'est un signal très fort que nous envoyons ! Là aussi, cela montre le volontarisme au niveau de la Ville.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

L'idée de cette expérimentation nous paraît effectivement assez intéressante, puisqu'elle permettra de constituer un panel, assez représentatif, pour servir de base ensuite pour d'autres opérations de mise aux normes énergétiques des bâtiments.

V - 47

Le fait de prendre la totalité des bâtiments en compte, parties commune et privative, nous paraît également très pertinent pour avoir une vision d'ensemble.

Et vous connaissez - Mme Chiron vient de le rappeler - notre soutien aux politiques qui vont dans le sens de la sobriété énergétique avec, de fait, cette exonération de taxe foncière adoptée par le Conseil municipal à notre initiative.

Deux questions.

Voici la première. Il est indiqué qu'il y a 12 bâtiments qui ont été sélectionnés, seuls 10 seront retenus, au final, pour cette opération. Est-ce que vous pouvez nous indiquer sur quels critères et sur quelles bases se feront ces choix ?

Nous souhaiterions également qu'il y est un retour qui puisse être fait de cette étude, de cette opération, devant le Conseil ou au minimum en commission.

Et je reviendrai sur ce que vous disiez Madame Chiron. Si la connaissance de l'état du parc est indispensable, par la suite, les travaux sont également indispensables, ils sont même sans doute plus importants que la connaissance.

Et si l'État a engagé une politique que je considère comme volontariste, avec la mise en place de l'éco-Prêt à taux zéro, auquel la délibération fait d'ailleurs référence, il faut absolument que les collectivités prennent leur part sur le financement de la mise aux normes des bâtiments.

Est-ce que vous pouvez nous dire, à ce jour, s'il y a des réflexions qui sont engagées au niveau de la Ville, au niveau de la Métropole, sur la mise en place de tels dispositifs ? S'il y a effectivement, de ce point de vue-là aussi, du volontarisme ? Je vous remercie.

Et nous voterons ce dossier évidemment, puisque l'on considère que c'est une bonne démarche, qui est en lien et en partenariat avec l'Etat.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Mme Benâtre.

Mme BENÂTRE, Conseillère municipale – Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues.

« Les villes sont responsables de 75 % des émissions de gaz à effet de serre. En cela, elles sont en première ligne pour inverser la tendance. » avez-vous dit, Monsieur le Maire.

Le poids du secteur du bâtiment dans ces émissions étant conséquent, c'est dire si la responsabilité des collectivités territoriales pour mettre en mouvement l'un des chantiers du grenelle de l'environnement est grande.

Ainsi, croiser la politique de réhabilitation du patrimoine ancien avec celle du développement durable est un élément de cette mise en mouvement.

Cette délibération qui préconise le lancement d'un audit énergétique sur le quartier Decré-Bouffay a certes une dimension expérimentale mais elle est aussi innovante.

Elle permettra de nous forger une ligne de conduite pour ces bâtiments aux fortes contraintes : habitat ancien, immeubles dans le centre historique de Nantes...

Nous partageons cette démarche incitative. Car, pour répondre à l'ambition évoquée plus haut, il nous faut effectivement envisager des mesures pour éviter qu'une partie des logements échappe à toute rénovation. Ce qui empêcherait d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO².

V - 48

Et, même si les contraintes en matière d'amélioration d'énergie sur l'habitat ancien sont importantes, ce secteur doit aussi retenir notre attention.

Toutefois, la réalisation d'un tel programme de rénovation exigera des moyens financiers adéquats.

Or, quelles collectivités locales pourront assurer les programmes de rénovation et d'économie d'énergie si les dotations de l'Etat continuent de baisser ?

En considérant que l'habitat comme d'autres domaines n'engendre pas que des dépenses, mais aussi des emplois et un circuit économique dynamique, le retour sur investissement ne serait pas fortuit.

Enfin, le bilan de ces opérations doit en tout cas être positif, tant écologiquement que socialement, parce que la dimension sociale est indispensable à l'efficacité environnementale de grande ampleur.

Or, si la loi Grenelle 1 prévoit la rénovation énergétique d'un nombre conséquent de logements, notamment des logements sociaux, la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion – dite « loi Boutin » - prévoit, quant à elle, de faire supporter une partie du surcoût par les familles.

Cette disposition revient à faire supporter, pour moitié aux locataires, le financement des travaux d'amélioration du logement. Ceci, alors même que le propriétaire pourra, pour la réalisation, bénéficier de prêts à taux avantageux et que des réductions fiscales couvrent la réalisation des travaux.

La Région des Pays de La Loire s'est engagée à prendre en charge une partie du coût des travaux d'économie d'énergie, et en contrepartie exige une amélioration significative de la classe énergétique, mais également un engagement sur la stabilité des loyers et des charges. Qu'en est-il des autres partenaires potentiels de la ville, à l'exemple de Nantes Métropole ?

La mise en œuvre à grande échelle du programme de rénovation énergétique et thermique des bâtiments contribuera certes à la réduction des émissions de dioxyde de carbone et en même temps, en réduisant durablement les dépenses énergétiques, elle doit améliorer le pouvoir d'achat des ménages.

Je vous en remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Monsieur Vrain.

M. VRAIN, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues. Chacun le sait, l'énergie la moins chère, c'est celle que l'on ne consomme pas et également la moins productrice de CO². Et la Ville de Nantes a complètement intégré cette problématique dans ses programmes de constructions neuves, et bien sûr, on ne peut que s'en réjouir.

Evidemment, une grande partie du parc immobilier a été construite à une époque où les soucis en matière d'énergies n'étaient vraiment pas la préoccupation première : pétrole, charbon, gaz naturels semblaient inépuisables, à notre échelle au moins.

Et nous devons aujourd'hui, d'une certaine façon, gérer cet héritage et faire en sorte qu'il pèse le moins lourd possible, sur notre consommation, comme sur nos émissions, puisque c'est étroitement corrélé.

Pour rénover et adapter le bâti ancien aux nouvelles exigences de sobriété, il nous faut d'abord le connaître.

V - 49

Cet audit énergétique de l'ADEME, dans le cadre d'une OPAH, mais aussi avec la Commission Européenne et le programme CONCERTO nous permettra de proposer aux propriétaires, en même temps qu'un diagnostic, des aides adaptées.

Au-delà des immeubles du quartier Decré – Bouffay, nous pouvons espérer que cette opération aura un effet d'entraînement et sera suivie de nombreuses autres, que ce soit dans le cadre d'une OPAH ou d'une opération d'une autre nature.

C'est pour cela que, évidemment, nous approuvons cette mesure pour avancer vers la voie d'une ville durable et climatiquement responsable en nous préoccupant de l'habitat neuf et ancien, en quantité bien plus importante.

La seule chose que nous regrettons, à l'heure où s'ouvre le sommet de Copenhague, c'est que le Gouvernement ne soit pas dans les mêmes dispositions. Je parle, bien sûr, de ses actes, pas des promesses du Grenelle, qui, avec le temps, paraissent de plus en plus creuses.

Les propriétaires, souvent modestes, que nous aiderons, payeront la taxe carbone, au contraire des industriels qui, eux, pourront continuer à polluer sans compter autre chose que les droits d'émission pléthoriques qui leur ont été distribués par le Plan National d'Attribution des Quotas.

Taxes dont sont également exonérés les transports routiers et le transport aérien, mais aussi l'électricité. Ce qui va encore favoriser le chauffage électrique dans les logements, qui, nous le savons, est générateur des plus grandes charges pour les habitants.

Quant à l'Etat, il continuera à dépenser des fortunes et à rejeter des tombereaux de gaz carbonique pour construire, par exemple, le Grand Paris pharaonique, programmant avant tout des grandes infrastructures.

Alors que le libéralisme économique met à mal la cohésion sociale, on le sent bien, en ce moment, la Ville de Nantes a une autre logique : celle du travail patient sur l'œuvre quotidienne pour un meilleur cadre de vie des Nantaises et des Nantais, en préservant un habitat durable. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Brièvement, quelques réponses. Si le choix des immeubles identifiés ne correspond pas au nombre d'audits, 12 immeubles choisis pour 10 audits, c'est tout simplement pour se réserver une marge de manœuvre au cas où les copropriétés seraient défaillantes dans le lancement de l'audit.

Il n'y a pas d'opposition à ce que, évidemment, la présentation des conclusions de l'étude soit faite en commission. Il s'agit bien ensuite, pour répondre à d'autres questions, d'une expérimentation qui doit servir de point d'appui pour engager en effet une politique d'aide à l'habitat ancien, notamment sur la question de la maîtrise énergétique.

Des réflexions sont en cours, à l'échelle de Nantes Métropole, à ce sujet. Bien évidemment, cela dépendra aussi des capacités financières qu'auront les collectivités territoriales, à mettre en œuvre ces politiques, et bien entendu, ce sera aussi en fonction des orientations de l'Etat en la matière, à travers le futur « Grenelle 2 ».

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 50

Mme CHIRON, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 8, intitulé :

Démarche Cit'ergie – Labellisation de la politique énergétique de la Ville – Convention avec l'ADEME – Approbation

Mme CHIRON, Adjointe – La Ville de Nantes a décidé de s'engager dans une démarche de labellisation Cit'ergie. C'est la labellisation de la politique énergétique de la Ville.

En effet, la politique publique de l'énergie est une politique qui contribue fortement à atteindre les objectifs du plan climat. Il est donc important, aujourd'hui, de l'évaluer et je tiens à remercier l'ensemble des collègues pour votre soutien à cette politique publique.

(suite de l'exposé).

Le label a été décerné à quatre collectivités françaises et aujourd'hui Lorient et Lille sont également en cours de labellisation. Rennes a aussi lancé son appel à candidature. (suite de l'exposé).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. JUNIQUE, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 9, intitulé :

Dénomination d'une voie publique – Approbation.

M. JUNIQUE, Adjoint – Germaine Tillion est une de ces grandes figures du XXème siècle qui aura marqué les grands combats du XXème. Pionnière de l'ethnologie, résistante de la première heure, rescapée des camps de Ravensbruck, où elle fut déportée de 1943 à 1945.

Elle a engagé, vous le savez, tout au long de sa vie, de nombreux combats : contre la torture pendant la guerre d'Algérie, contre la peine de mort, et en faveur de la défense des droits de l'homme, mais aussi de la femme. C'est pourquoi, je suis heureux de vous inviter à vous prononcer favorablement sur cette délibération.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. NICOLAS, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 10, intitulé :

Contrat Local de Sécurité de la Ville 2010/2013 et Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville – Approbation

M. NICOLAS, Adjoint – Monsieur le Maire, chers collègues.

Je vais vous présenter le Contrat Local de Sécurité que nous devrions signer le vendredi 18 décembre.

La sécurité, il faut quand même le rappeler dans cette enceinte, et comme tout le monde le sait déjà, c'est une prérogative quasi exclusive de l'Etat. C'est-à-dire la sécurité des personnes et des biens.

Mais il est vrai qu'il n'y a pas que les forces de police et de justice, d'autres acteurs peuvent y concourir, en développant soit de l'aménagement urbain, soit des politiques éducatives, soit de la prévention spécialisée. Ce qui veut dire que la sécurité n'est pas qu'une affaire de police et

V - 51

de justice ! Même si la compétence est quasiment exclusivement celle de l'Etat, pour ce qui est des forces de l'ordre.

En 1997, le gouvernement Jospin avait proposé de créer les Contrats Locaux de Sécurité, c'est-à-dire de contractualiser sur ces différents aspects.

A l'époque, il y en avait eu quelques uns de ces Contrats Locaux de Sécurité. Puis, à partir de 2002, les CLS étaient tombés un petit peu en désuétude.

En 2007, avec la loi de prévention de la délinquance, ils ont été quelque peu relancés, mais l'on s'aperçoit aujourd'hui que très peu de contrats ont été signés depuis cette date.

Si la Ville de Nantes, aujourd'hui, a pris l'initiative de s'engager dans cette politique de contractualisation avec l'Etat, c'est pour faire des choses sérieuses comme ce travail qui a été effectué depuis plusieurs mois, avec nos partenaires, pour se mettre d'accord sur un diagnostic.

Quelle est la situation à Nantes ? Si on prend les chiffres de la Police, avec ce que l'on appelle « l'index 4 001 des faits constatés », on s'aperçoit que la Ville de Nantes, par rapport à des villes de taille comparable, se situe à un niveau très acceptable - et je dirai même à un niveau supérieur par rapport à ces constats - sur le plan de l'insécurité. C'est-à-dire qu'avec les forces dont on dispose, le constat est tout à fait satisfaisant.

Mais les statistiques ne font pas tout. Sans vouloir entrer dans le détail de ces statistiques et sans vouloir polémiquer sur la manière dont elles sont parfois obtenues - d'ailleurs les syndicats de police, voire maintenant la hiérarchie policière, les remet quelque peu en cause - il faut également prendre en compte un certain nombre d'autres paramètres.

Et ces paramètres, que j'ai voulu prendre en compte, ce sont les constats que font d'autres partenaires : les bailleurs sociaux, les transporteurs. Nous-mêmes, à la Ville, nous avons un baromètre des atteintes à la tranquillité publique. Et puis, les contacts avec les habitants feront remonter un certain nombre de choses, de souffrances, par rapport à une insécurité vécue de manière quotidienne.

Cela concerne l'incendie dans l'habitat social, l'incendie des véhicules : on est à plus de 600 sur le Département, et plus de 450 sur la Ville. Cela concerne l'occupation abusive de certains espaces publics, pour des rodéos urbains, pour des trafics de stupéfiant, du petit « deal » de quartier. Des choses qui sont particulièrement inacceptables pour les habitants qui habitent dans ces quartiers.

Dans les transports urbains, ce sont aussi des incivilités qui peuvent aller même jusqu'à des accidents graves ; je veux parler des décompressions de portes. Cela concerne également la délinquance liée à l'alcool ou à l'hyper-alcoolisation.

Donc, au travers des chiffres donnés par la police et nos préoccupations sur l'insécurité quotidienne, nous avons, avec nos partenaires, établi un bilan et ramené nos différents chiffres à un taux de délinquance sur 1 000 habitants.

Et l'on s'aperçoit - c'est le graphique qui vous est présenté - que les quartiers qui subissent le plus, si l'on ramène ces chiffres à un taux sur 1 000, ce sont le centre-ville et ensuite les quartiers ZUS, quartiers prioritaires.

Le CLS, en accord avec nos partenaires, portera donc sur les trois ans à venir, sur des territoires prioritaires et concernera un certain nombre de thématiques bien déterminées.

Les orientations fondatrices de notre CLS sont les suivantes :

- intervenir au plus près des populations les plus vulnérables ;
- résoudre les situations d'insécurité au quotidien ;
- et renouveler les méthodes de traitement de l'insécurité.

V - 52

Le CLS ne pourra pas traiter toute la délinquance qu'il y a à Nantes, mais il va se polariser sur un certain nombre de priorités et de territoires partagés avec les acteurs de la sécurité. Ces territoires sont les quartiers de Bellevue, Malakoff, le Breil, tous les quartiers prioritaires, ZUS et le centre-ville.

Les thématiques qui sont retenues et ciblées dans ce CLS sont :

- réduire le nombre d'incendies volontaires, qui concernent aussi bien les véhicules, poubelles, parties communes. Parce qu'il n'y a rien de plus traumatisant à 2 heures du matin qu'une intervention des sapeurs-pompiers, parce qu'à l'intérieur d'une tour de Nantes Habitat, un incendie s'est déclaré dans les parties communes ! Donc, cela, pour nous, c'est fondamental. Parce que cela met en cause la sécurité des habitants, et cela provoque des traumatismes très particuliers.
- sécuriser les espaces publics et partagés pour restaurer leur usage collectif. Par là, on veut plus particulièrement parler du « deal » de quartier, pas de la lutte globale contre l'économie souterraine avec les gros trafics, etc., mais du petit « deal » qui se fait au vu et au su de tout le monde, et qui donne l'impression à la population que rien n'est fait ; ou des rodéos urbains qui sont particulièrement importants pour les habitants. Eh bien, apparemment, ce n'est pas forcément une préoccupation de la Police, parce que, si l'on prend les chiffres de 2008, elle constate 18 rodéos, je crois, alors que nous, avec nos médiateurs de quartiers, on en recense plus de 110 ! Vous voyez, ce n'est pas tout à fait la même perception que la nôtre.

Mais je crois que pour combattre un phénomène, il faut déjà bien le connaître, et le reconnaître ensemble.

En résumé, sécuriser les espaces publics, et plus particulièrement pour prévenir les « deals » et rodéos.

- réduire le nombre d'actes de délinquance commis dans les transports urbains, dans la ville de Nantes, en particulier avec la SEMITAN. Il faut savoir que 70 % des faits qui ont trait à cette insécurité dans les transports se déroulent dans la ville de Nantes.
- prévenir l'alcoolisation à l'origine d'actes de délinquance. Cela, c'est une préoccupation partagée par l'Etat et par nous-mêmes. Trop souvent nous comptons, et en particulier, le jeudi soir ou le vendredi soir, beaucoup d'actes de délinquance qui sont commis à cause d'une alcoolisation excessive. Et j'ai même envie de dire aussi : des gens se mettent particulièrement en danger, simplement par cette consommation excessive.

Un des derniers cas a eu lieu lors de ce que l'on a appelé un « apéro festif », ces dernières semaines. Il y a eu, cette nuit-là, 34 interventions de pompiers, dont plus de 25 étaient dues à des malaises éthyliques, et deux pour des personnes qui ont été sauvées de la noyade. L'alcoolisation excessive est à l'origine d'actes de délinquance, mais elle met aussi en danger la santé de ceux qui sont en excès.

- prévenir la récidive et la réitération des mineurs ;
- réduire les surfaces taguées.

Donc, vous pouvez constater que nos thématiques et nos territoires sont ciblés dans ce CLS, et c'est le diagnostic partagé que nous avons en commun avec les services de l'Etat. Le CLS portera sur cela et pas sur autre chose.

Alors, comment va-t-on s'y prendre pour essayer d'obtenir un certain nombre de résultats dans ces domaines-là ? Eh bien, pour chaque objectif qui vous a été présenté, il y a un certain nombre de fiches actions qui a été déterminée : il y en a 39 dans le CLS. Ces fiches actions se répartissent de quelle manière ?...

V - 53

Dans un premier temps, il s'agit de partager un diagnostic pour mieux connaître et comprendre le phénomène. Tout à l'heure, j'ai commencé par évoquer les rodéos. C'est significatif. Je vous l'ai dit, la Police ne comptabilise pas tout. Voyez : 19, je m'étais trompé, ce sont 19 rodéos répertoriés par la police nationale en 2008 dans les ZUS. Vous voyez que c'est peu.

Par contre, nous avons voulu constater par nous-mêmes, nous avons comptabilisé, puisque nos médiateurs de quartiers, maintenant, font également ce travail, et le résultat c'est que l'on n'obtient pas du tout la même statistique. Déjà, se mettre d'accord sur le diagnostic, c'est mieux prendre en compte les phénomènes.

En conséquence, les pouvoirs publics ne pourront pas tout à fait fermer les yeux sur ce phénomène-là, il existe, il faut le traiter. Il y a donc une partie de nos fiches actions qui concernera le fait de mieux se mettre d'accord sur le diagnostic.

Concernant les actions liées à la prévention, la prévention concerne aussi bien ce que j'appelle « les victimes » que des « auteurs potentiels ».

Concernant les rodéos, il y a une action que nous avons commencée à mener dans le quartier du Breil, où il y a eu un accident particulièrement dramatique. Cette action permet de voir ce qui peut être fait avec la jeunesse du quartier, etc., particulièrement sur les conduites des deux-roues à risque. Cela, c'est une action de prévention qui peut être menée par rapport à une certaine catégorie de personnes.

Mais la prévention, elle ne touche pas obligatoirement que les personnes, pour empêcher que l'acte se commette, ou pour les protéger, elle est aussi situationnelle. C'est par exemple la sécurisation par l'aménagement urbain.

Ainsi, pour ces rodéos, il se peut que certains squares, certains espaces publics - c'est ce que je disais tout à l'heure - doivent être mieux protégés, par des obstacles, par un certain nombre d'aménagements, qui empêcheront l'infraction de se commettre ou qui éviteront la mise en danger de la personne.

Donc, il y aura aussi, dans ces séries d'actions, des actions qui seront concernées par de la prévention situationnelle ou de la prévention par rapport aux personnes.

Et puis, c'est une exigence de résultat pour les services de police et de justice eh bien c'est pareil, concernant nos histoires de rodéos, comme je l'ai dit, c'est toujours difficile d'agir au moment où le rodéo se produit, parce que l'intervention de la Police peut être difficile.

Mais par contre, on peut agir en amont, sur des quads non immatriculés, sur des scooters qui peuvent être volés et qui servent à ces rodéos, etc, s'il y a une action, en amont, d'enquête sérieuse, pour essayer de saisir, de manière administrative et judiciaire, les objets qui permettent ces rodéos ... Vous voyez.

Il s'agit à chaque fois d'avoir cette démarche partagée sur un objectif qu'on se fixe.

Primo, il faut un diagnostic commun : bien se mettre d'accord sur la situation telle qu'elle est. Ce diagnostic commun permettra d'ailleurs de mettre en place des indicateurs. Parce que, ce que la Municipalité veut, c'est obtenir des indicateurs pour connaître la progression année par année, pendant trois ans, sur ces thématiques. C'est-à-dire pour savoir si l'on a supprimé des rodéos, en intervenant, etc. Le diagnostic permettra de poser également les indicateurs.

Ensuite, après, chacun développera les actions qui le concerne, naturellement, de manière coordonnée. Voilà. Cela c'est le « process »...

De quelle manière voulons-nous plus particulièrement travailler ? Eh bien, voici quatre aspects, quatre axes, sur lesquels nous voulons insister.

V - 54

- D'une part, ce que j'appelle la coordination novatrice entre les pouvoirs publics, afin de mobiliser chaque partenaire. On le verra : cela consiste en une meilleure organisation avec les services de l'Etat, responsables de la protection des personnes et des biens. Et je veux que, là, nous soyons beaucoup plus vigilants sur ce que nous leur demanderons et les résultats qu'ils fourniront.

- Deuxièmement, une association plus étroite de la population au règlement des problèmes de sécurité. Il faut mieux associer la population - on verra comment - c'est-à-dire qu'il faut mieux prendre en compte cette demande sociale de sécurité. Mieux la prendre en compte c'est mieux la laisser s'exprimer, et également en rendre compte.

- Ensuite, la Ville, conformément à son programme municipal, accentuera tout ce qui touche à notre programme en matière de médiation, comme un des modes de règlement des difficultés de tranquillité publique.

- Et pour terminer, la prise en compte des enjeux de sécurité dans les aménagements.

Nous allons maintenant décliner chacun de ces aspects.

Premier aspect : concernant le pilotage et la meilleure coordination avec l'Etat, nous aurons donc un pilotage de ce CLS à un niveau stratégique, avec un comité de pilotage restreint, présidé par le Maire, avec le Préfet, le Procureur de la République, le Président de Nantes Habitat et celui de la Semitan. J'oublie, excusez-moi..., l'Inspecteur d'Académie et le Président du Conseil Général, je m'en excuse.

Quant à l'harmonisation des politiques publiques, nous aurons également et c'est conclu avec le Parquet, la Préfecture, et le Conseil Général, des réunions trimestrielles afin d'harmoniser la politique pénale, les actions des services de l'Etat et les actions du Conseil Général, au vu des objectifs du CLS. C'est-à-dire que c'est l'adjoint à la tranquillité publique qui participera à ces réunions pour veiller à ce que les objectifs fixés soient bien réalisés. Cela sera notre pilotage stratégique.

Ensuite, nous aurons un pilotage plus opérationnel avec les différents services. Nous aurons un point Police nationale/Ville de Nantes, qui existe déjà à l'heure actuelle - il est gravé dans le marbre - et une réunion de Police Préfecture... Vous savez que dans toutes les villes de France, il y a des réunions de Police qui sont présidées par le Préfet, de manière mensuelle, eh bien, nous avons demandé à ce que le Directeur général de la tranquillité publique et de la réglementation de la Ville de Nantes, une fois par mois, assiste à cette réunion en Préfecture, avec l'ensemble des responsables de la Police et de la Gendarmerie, des services fiscaux, etc., pour faire part des préoccupations du moment et de la bonne marche du CLS.

Il y aura un point de coordination transports également avec la Police et la Semitan. Et, en dessous, ce que vous voyez, c'est le GLTD, qui travaille notamment sur tout ce qui concerne la problématique des mineurs. Le GLTD, ce sont des Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance.

Nous avons demandé au Parquet, puisque c'est lui qui en a la responsabilité, que des Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance, soit sur des thématiques concernant les mineurs, soit sur des thématiques par quartier, puissent être instaurés. Et l'on descendra également au niveau des quartiers, avec, ce qui existe à l'heure actuelle : les cellules de régulation, et l'on demandera que tous les acteurs, Conseil Général y compris, y participent. Cela c'est ce que j'appelle une meilleure coordination avec l'ensemble des services.

Deuxième aspect : Mieux associer la population à sa sécurité. Alors, voici trois exemples pour montrer de quelle manière on peut s'y prendre. D'une part - et j'en parlais au Procureur - bien souvent, aujourd'hui, il y a des gens qui ne portent plus plainte, pour un certain nombre de raisons, ils ont peur des représailles, ou bien peur, maintenant, que la Police, aussi, en

V - 55

définitive, ne s'occupe pas trop de leur affaire, ou encore qu'elle prenne la plainte pour la transformer en main courante.

Et je crois que, aujourd'hui, il faut soutenir les habitants qui se révoltent aussi contre les phénomènes que nous avons vus en ce début d'exposé, et qui peuvent se manifester d'une autre manière que par la plainte juridique.

Moi, je demande au Procureur que la pétition, même si elle n'est pas un acte juridique, soit prise en considération, parce qu'elle montre un acte de révolte et un acte de protestation fort.

Les pétitions compteront également dans nos indicateurs du CLS, pas dans toutes les thématiques, je le regrette, mais dans les thématiques qui ont été retenues. C'est l'exemple d'une manière de mieux associer la population aux problèmes de sécurité.

Un autre exemple, c'est tout ce qui peut développer de meilleures relations entre la Police et la jeunesse, et qui pose aujourd'hui, à Nantes comme ailleurs, un véritable problème. Par conséquent, je pense qu'il faut nous remettre au travail sur ce sujet-là, et je crois que c'est une manière aussi de mieux associer la population à ces problèmes.

Et puis, troisième exemple aussi, avec des groupes d'habitants ou de personnes qui sont plus concernés par les problèmes d'insécurité, ce sont les diagnostics/actions, qui peuvent être faits avec des professionnels.

Je pense en particulier aux commerçants de quartiers, et nous commencerons avec deux sites plus particulièrement, la place Mendès-France et le quartier du Breil, où on essaiera d'avoir une démarche commune, en impliquant directement des acteurs locaux.

Voilà des exemples, mais il pourrait y en avoir d'autres, de la manière dont on peut mieux associer la population à sa sécurité.

Ensuite...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Merci, merci...

M. NICOLAS, Adjoint - ... Le troisième aspect permet de développer la médiation comme un des modes de règlement des difficultés de tranquillité publique. Alors, là, cela concerne tout notre dispositif par lequel nous avons transformé les correspondants de nuit en médiateurs de quartiers.

La Ville continue et va faire un effort très important, puisque, maintenant, elle étend ce dispositif aux quartiers de la Halvêque, Ranzay, Bottière et Pin-Sec. On étend donc ce dispositif. Nous finançons en grande partie cette extension ; l'Etat, lui aussi, mais très modestement, et puis nous travaillerons beaucoup encore à solidifier notre réseau de partenaires en terme de médiateurs.

Et pour terminer, le dernier aspect : les aménagements urbains. Qu'est-ce qui mieux que des aménagements urbains luttent contre l'incendie dans l'habitat social ? Tout ce qui a été développé par rapport aux poubelles enterrées a montré ses preuves.

Là, je cite les chiffres de la Police nationale : sur le quartier de Malakoff, en 2006, il y a eu 42 incendies de poubelles dans l'habitat social. Aujourd'hui, avec l'enfouissement et l'effort colossal qui a été fait par la Ville et Nantes Métropole, on est tombé à 4. Donc, s'il y a quelque chose qui prouve bien que la prévention situationnelle peut être efficace en matière de tranquillité, c'est bien cela !

On essaiera dans les grands projets urbains, au niveau des enquêtes de sécurité publique ou au niveau de la GUP, de pouvoir faire partager ces préoccupations.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 56

Voilà présenté l'ensemble de ce Contrat Local de Sécurité, qui ne marchera que si l'ensemble des acteurs, qui vont contractualiser le 18, s'impliquent vraiment sur cette base.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Très bien. Merci, Monsieur Nicolas.

J'ai quelques demandes de parole : Mme Guibert, Mme Bassal, M. Blineau, Mme Jozan et Mme Meyer.

Monsieur Lannuzel.

M. LANNUZEL, Adjoint - Monsieur le Maire, chers collègues.

La politique de contractualisation entre les différents partenaires locaux des politiques publiques en matière de sécurité et de prévention de la délinquance est aujourd'hui riche d'une expérience d'une douzaine d'années.

Cette politique a, à l'évidence, produit des résultats non négligeables et les élus communistes le soulignent volontiers. C'est pourquoi nous approuvons naturellement le nouveau Contrat Local de Sécurité de la Ville pour la période 2010/2013.

Il nous est aujourd'hui proposé de doter la Ville d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, conseil constituant le cadre de la concertation et de communication sur l'évolution de la délinquance et la définition des priorités pour lutter efficacement en terme de prévention sur le territoire de la Ville. Ce conseil assumera en outre l'animation et le suivi du CLS.

Nous considérons qu'il s'agit là d'un outil tout à fait pertinent permettant à l'ensemble des acteurs locaux, sous l'égide de la Municipalité, de développer une politique de proximité et de prévention, seule en capacité d'assurer efficacement la sécurité de nos concitoyens.

Nous pensons en outre qu'il serait opportun d'associer à cette démarche les bailleurs sociaux, mais la présentation de Gilles Nicolas nous a rassurés à cet égard.

Nombre de situations sociales dans les quartiers sont en effet parfois à l'origine du délitement des liens sociaux, d'actes d'incivilité et de dégradations du patrimoine.

Seuls, effectivement, le croisement des expériences et la mise en œuvre des responsabilités et des compétences de chacun des acteurs du Conseil Local de Sécurité et de Prévention sont de nature à contribuer à améliorer la tranquillité publique.

Pour les élus communistes, nous touchons là à des actions concrètes à mille lieues des déclarations tonitruantes faites une nouvelle fois, récemment, par le Chef de l'Etat, surfant sur les peurs et les angoisses entretenues pour justifier une politique sécuritaire faisant appel au fichage, à la vidéosurveillance, quand ce n'est pas à la délation.

A quelques encablures d'échéances électorales régionales, la droite part en campagne, en reprenant une nouvelle fois à son compte certaines thèses « frontistes », n'hésitant pas à utiliser des termes comme « prix du sang », « gangrène » ou « mariages gris » et à préconiser la systématisation de policiers référents pour chaque établissement scolaire pour prévenir la violence en milieu scolaire ou extra-scolaire.

Que dire encore de la tentation de transformer certains commerçants de quartiers comme les buralistes en auxiliaires de police ou du projet de « toiletter », doux euphémisme, l'encadrement juridique des « manifestations sur la voie publique » ?

Nous sommes là à mille lieues de résoudre les problèmes de sécurité. Répondre à la question de la sécurité, relève d'une action de proximité et de prévention. La résurgence de propos néo-poujadistes du type de ceux utilisés par Nicolas Sarkozy sont non seulement inopérants sur le

V - 57

plan de la prévention mais dangereux dans une société démocratique. Les communistes comme tous les démocrates s'y opposent avec fermeté.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Guibert.

Mme GUIBERT, Conseillère municipale - Monsieur le Maire, chers collègues.

On attend rarement la gauche sur la sûreté – vous me permettrez de préférer ce terme à celui de sécurité. La sûreté est avec la résistance à l'oppression et la liberté un des quatre droits fondamentaux reconnus par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen et nous y sommes profondément attachés.

Certes, ce n'est pas à la Ville de Nantes d'assurer cette sûreté. C'est le rôle de l'Etat, qui le fait actuellement de façon parcellaire et trop souvent peu respectueuse des libertés publiques.

Je voudrais, d'ailleurs, faire un léger aparté, pour dire notre indignation suite au communiqué du Président de la République, publié à l'issue d'une réunion consacrée à la protection de l'enfance, fin novembre.

Celui-ci exprime la volonté du Chef de l'Etat d'organiser dans les six prochains mois des états généraux de l'enfance dont l'objet est, je cite : « d'améliorer la transmission de l'information préoccupante, prévue par la loi du 5 mars 2007 pour éviter que le nomadisme de certaines familles ne leur permette d'échapper au contrôle et à la surveillance des services sociaux ».

Pour notre part, et le contenu de ce Contrat Local de Sécurité le montre, nous avons une toute autre conception de la sûreté de nos concitoyens.

En ciblant son action sur les territoires les plus vulnérables et sur les incivilités, si destructrice du lien social, la Municipalité réaffirme son souci d'égalité – la sûreté ne doit pas être le privilège des quartiers aisés. Nous nous en réjouissons. De même que nous nous réjouissons de son refus d'installer un système de vidéosurveillance.

Cette technique, aussi coûteuse que démagogique a fait partout la preuve de son inefficacité et ne ferait que déplacer les problèmes vers les quartiers les plus fragiles.

Ce qui nous réjouit le plus c'est l'introduction du dialogue citoyen, dans un domaine dont il est trop souvent exclu. Une politique de sûreté véritablement efficace doit être basée, non pas sur la course au chiffre, mais sur la proximité et l'écoute de la population.

Cela passe, bien sûr, par une plus grande attention aux doléances des habitants et des commerçants, par la création d'outils dédiés, mais aussi par l'introduction de débats citoyens autour de cette politique publique dans les instances du dialogue citoyen et tout particulièrement dans les conseils de quartier.

A ce titre, nous soutenons la mise en place du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui, je le rappelle, réunit non seulement des élus et des représentants de l'Etat, mais aussi des professionnels et des représentants d'associations.

Cet outil que nous tenons à distinguer de la loi ultra sécuritaire et souvent liberticide qui l'a créé permettra, nous l'espérons, d'établir dans le domaine de la sûreté, le dialogue et l'esprit de participation qui a guidé la mise en place des conseils de quartier.

A la logique du « surveiller et punir » promu par le Gouvernement actuel, nous voulons opposer un vibrant « dialoguer, prévenir, agir ensemble ».

C'est donc sans réticence que nous voterons cette délibération.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Bassal.

V - 58

Mme BASSAL, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers collègues.

Pour le dossier qui nous est présenté, nous tenons à rappeler que c'est bien l'Etat qui a la responsabilité du maintien de la sécurité des biens et des personnes sur le territoire.

Ce n'est qu'à cause des désengagements successifs que les communes se sont dotées de service de police municipale. La police de proximité, l'ilotage étaient autant de réponses adaptées. Pourquoi l'Etat les a-t-il supprimés ?

Parce qu'ici aussi nous constatons que les citoyens s'adressent aux communes. Il nous reste donc à répondre avec le plus de justesse possible aux attentes de nos concitoyens en essayant toujours d'équilibrer notre action entre prévention et répression.

Rappelons que la pertinence du Contrat Local de Sécurité s'appuie sur une dynamique partenariale. Des rencontres régulières ont lieu entre services des villes, services de l'Etat, bailleurs sociaux pour partager les difficultés rencontrées, trouver des réponses.

A ce titre, nous saluons dans la délibération, je cite : « la plus grande considération apportée à l'expression des commerçants ou le développement de la médiation sociale comme outil de prévention privilégié des conflits de proximité ».

Dans la nécessaire précision des points de vue, les habitants ont une expertise d'usage mais elle est parfois subjective, surtout quand ils sont concernés par des troubles de l'ordre public.

Nantes, depuis longtemps, s'appuie sur l'expertise d'usage des associations, démarche collective et pour nous plus crédible que le seul point de vue des citoyens. Nous souhaitons que cette tradition partenariale perdure.

Ainsi, après échange avec des acteurs de terrain, nous faisons état de nos interrogations sur la démarche de pétition proposée. Nous demandons qu'une évaluation sur son efficacité soit établie au bout d'un an d'expérience, pour que nous décidions collectivement de sa pertinence.

Nantes Métropole a organisé mercredi dernier des ateliers métropolitains sur la politique de la Ville, avec un atelier spécifique sur la place des associations.

Nous proposons donc de privilégier les engagements entre l'Etat et la Ville afin de renforcer les moyens humains sur le terrain, pour échanger et trouver ces solutions au quotidien indispensables au vivre ensemble, à une cohésion sociale de la cité.

Il s'agit, bien sûr, de réfléchir ensemble pour répondre dans le même temps aux enjeux de rénovation sociale et urbaine de notre territoire. Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Blineau.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous avons été impressionnés, dans le groupe « Centre Démocrate », par le travail fait par M. Nicolas sur tous ces chiffres. Nous y croyons, nous allons d'ailleurs voter pour ce Conseil Local de Sécurité mais, d'abord, j'ai quelques petites questions à poser.

Nous nous sommes renseignés autour de nous. Moi, je pense que je fréquente à peu près les mêmes personnes que tout le monde ici ; je connais des gens de tous les milieux sociaux, et pourtant ce sont toujours les mêmes questions qui reviennent. Les jeunes ont souvent des problèmes à Nantes au niveau de la sécurité.

On peut citer des cas précis comme les jeunes qui reviennent du Hangar à Bananes qui se font régulièrement racketter en rentrant à pied dans leurs différents quartiers. Il y a également des problèmes près du Lieu Unique avec des agressions récurrentes. C'est d'ailleurs souvent dénoncé par les services des urgences qui déclarent qu'il y a des agressions régulièrement au niveau du souterrain qui est situé près du Lieu Unique.

V - 59

Nous avons aussi entendu le ras le bol des jeunes qui rentrent un peu tard chez eux et à qui on dresse une amende de 12 euros parce qu'ils n'ont pas de feux sur leurs vélos. Nous pensons qu'il pourrait peut-être y avoir des actions de prévention à ce niveau-là : demander aux jeunes de revenir avec un éclairage sur leur vélo au commissariat, comme ça se faisait lorsque, nous, nous avions 16 ans.

Donc il faut de nombreuses petites actions comme celle-là. Et puis, ce sont tous les petits tracas quotidiens que l'on aimerait voir se résoudre aussi.

Et dans ce Contrat Local de Sécurité, ce qui manque peut-être, ce qu'on n'a vraiment pas vu, c'est le lien qu'il peut y avoir vraiment entre la population, entre les commerçants, les bailleurs publics et sociaux, les éducateurs, tous les gens qui participent à la vie sociale. Quelle sera finalement leur possibilité d'intervenir dans ces contrats locaux de sécurité ?

Dans le même temps, M. Bolo va monter des conseils de quartier. Quel sera finalement le rôle des conseils de quartier par rapport à ce Contrat Local de Sécurité : faire des pétitions, de la médiation, dont vous parliez ? Est-ce que cela va suffire ?

C'est un peu ce qui nous inquiète, nous n'avons pas le sentiment qu'il y aura vraiment une relation importante entre la population et la Police.

Nous, nous sommes convaincus que la seule solution réside justement dans ces actions de prévention et ces actions plus humaines. De cette façon, les gens n'auraient vraiment plus une relation basée sur la peur avec la Police, mais un rapport vraiment de confiance. Et finalement les jeunes pourraient s'adresser assez rapidement à tous les services différents pour que cessent certaines exactions.

Merci beaucoup.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Blineau. Madame Jozan.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, la présentation de ce Contrat Local de Sécurité permet de faire un diagnostic très détaillé sur la Ville de Nantes et de mesurer aussi l'intérêt d'une collaboration étroite entre les services de l'Etat, le Procureur de la République, l'Education Nationale, le Conseil Général et la Mairie.

Le problème de l'insécurité est une préoccupation majeure de nos concitoyens car, malheureusement, ce sont souvent les plus fragiles qui sont aussi le plus souvent victimes d'atteintes, non seulement à la tranquillité publique, mais aussi à la sécurité dans leur vie quotidienne.

Aujourd'hui, en effet, – et Nantes n'y échappe malheureusement pas – la vie dans les quartiers dits « sensibles », est parfois profondément perturbée par un petit nombre d'agresseurs qui nuisent gravement à la vie quotidienne des riverains, tant par la multiplication d'incendies volontaires, l'agression de commerçants, des rodéos nocturnes, des « deals » ostentatoires et autres incivilités qui vont parfois jusqu'à des atteintes graves à l'intégrité physique des personnes, et M. Nicolas l'a bien détaillé.

Tous les élus le savent ici, il est doublement injuste d'être logé dans une zone dite « sensible », en raison de difficultés économiques et sociales et d'être dans le même temps, davantage victimes de violence et d'insécurité que le reste de la population.

Loin de nous, en effet, l'idée de stigmatiser les quartiers. Nous ne faisons évidemment pas l'amalgame et là aussi, M. Nicolas l'a bien montré.

La vraie question aujourd'hui, c'est la faible efficacité de la prévention. Monsieur Lannuzel, je voudrais vous rappeler que le bilan de la politique de proximité de M. Vaillant était en réalité peu reluisant.

V - 60

Bien sûr, la prévention est utile, mais souvent, la réalité, c'est qu'elle a été mal évaluée. Depuis plus de 30 ans, de nombreux dispositifs ont été mis en place, de nombreuses expériences associatives ou non ont été tentées avec courage et avec déterminisme, et il faut rendre hommage à tous ces acteurs de la prévention.

Et pourtant, dans le même temps, la situation ne s'est pas franchement améliorée, elle s'est même parfois considérablement dégradée.

Vous le savez, l'Etat à son plus haut niveau doit assumer sa mission régalienne d'assurer la sécurité, c'est son devoir, ce n'est pas de la démagogie. Les Français ont droit à la sécurité.

Alors il faut savoir : quand l'Etat annonce qu'il va mettre en place des dispositifs pour améliorer la sécurité, vous dénoncez son caractère a priori liberticide ; et quand les populations expriment leur souffrance vis-à-vis de l'insécurité dont elles sont les victimes, vous dites que l'Etat s'est désengagé et que les services de la politique nationale sont fautifs !

Aujourd'hui, à l'analyse et à la présentation de ce Contrat Local de Sécurité, trois questions un peu réductrices, il est vrai - mais on ne va pas passer la journée sur ce débat, même s'il est extrêmement important - se posent à nous.

Premièrement, comment mobiliser la Mairie plus efficacement face à des habitants et des commerçants qui ont parfois peur de se plaindre ouvertement et qui préfèrent l'omerta ? Quel espoir mettez-vous réellement dans une pétition qui, par nature, n'est pas anonyme ?

Deuxièmement, comment communiquer plus massivement sur la prévention mais aussi la répression vis-à-vis de ceux qui se livrent à des actes d'alcoolisation massive, source de délits et de délinquance sexuelle ?

Troisièmement enfin, pourquoi ne pas mettre en place des dispositifs de vidéo-protection ? On le sait, les maires sont les pivots de la lutte contre l'insécurité. Il apparaît clairement aujourd'hui que dans les villes où elle est installée, la vidéo-protection a prouvé son efficacité comme instrument de prévention et de dissuasion, mais aussi comme outil d'enquête et d'élucidation des crimes et délits.

Les Français y sont maintenant très majoritairement favorables et la CNIL peut veiller au respect des libertés publiques.

Il reste que, c'est vrai, le problème de la délinquance des très jeunes mineurs ne peut être traité que par un suivi. Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale, dit CIVIS, est aujourd'hui expérimenté dans 7 départements et il faudra en évaluer précisément et régulièrement les résultats.

En conclusion, nous portons, comme vous l'avez compris, un grand intérêt pour ce Contrat Local de Sécurité car, à Nantes, plus aucun habitant ne doit venir nous interpellier en demandant de déménager à cause des problèmes de sécurité qu'il vit au quotidien, mais aussi parce que l'alcoolisation massive des jeunes est sans doute à la fois un problème de santé, la cause de nombreux délits mais également le symptôme d'un profond mal-être. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme l'ont rappelé un certain nombre de mes collègues, effectivement le droit à la tranquillité constitue un droit fondamental de tout citoyen. Il figurait déjà dans l'article 2 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen - je le rappelle, c'est souvent oublié - sous la forme du droit à la sûreté, car il s'agissait essentiellement du vocabulaire de l'époque.

V - 61

Ce droit relève fondamentalement de la responsabilité de l'Etat, en vertu du principe d'égalité de tous devant la loi et en vertu aussi du principe de la légitimité de l'Etat en ce qui concerne les pouvoirs de répression.

Or, si nous assistons depuis 2002, sous la figure du Ministre de l'Intérieur puis de l'actuel Président de la République, à une véritable inflation verbale et législative – plus de 23 textes ont en effet été votés par le Parlement concernant les problèmes de sécurité – : beaucoup d'effets d'annonces, beaucoup d'opérations de « com' », une politique du chiffre qui – je le redis à nouveau – a été dénoncée par certains syndicats de police, hier même. Les résultats, quant à eux, se font attendre.

Je ne veux pas multiplier les chiffres parce qu'on peut toujours discuter sur ceux-ci, malgré tout, je me réfère ici aux chiffres de l'Office National de la Délinquance qui constate qu'il y a une stagnation effective, en ce qui concerne les atteintes aux biens et une augmentation de 3,75 % de l'atteinte aux personnes, mais surtout – et c'est sur ce chiffre que j'insisterai particulièrement – une augmentation de 24,34 % de ce qu'on appelle les vols à main armée.

Il s'agit pour l'essentiel d'attaques de petits commerces qui, même s'ils ne font pas de grandes victimes, sont extrêmement anxiogènes pour ceux qui les subissent, bien sûr, et détériorent complètement et très rapidement la vie des quartiers.

Je ne ferai même pas ici référence à tous les petits actes de délinquance quotidienne, dont mes collègues ont parlé : les incivilités dans l'espace public, dans les transports en commun, les occupations abusives d'espaces publics qui ne sont pas, de fait, en elles-mêmes des actes de délinquance mais qui ont pour effet de fragiliser encore les populations les plus vulnérables et les plus en difficultés.

De ce point de vue, je rappellerai que la suppression de la police de proximité a constitué une grave erreur, a laissé un grand vide qu'aucun système de vidéosurveillance ne saurait remplacer.

Alors, nous constatons ici, comme dans beaucoup d'autres domaines, que l'Etat n'assume pas totalement ses responsabilités, et c'est souvent aux collectivités territoriales, aux acteurs de terrain qu'il incombe, non pas de se substituer à l'Etat, parce qu'ils en ont ni les moyens, ni la légitimité, mais de pallier certaines défaillances qui pourraient entraîner des dégradations lourdes de conséquences.

De ce point de vue, je tiens à retracer – et je pense qu'il faut le faire très rapidement – toutes les actions de médiation qu'a entreprises la Ville de Nantes et qui ont pour but d'éviter, de prévenir les conflits ou de permettre de les gérer de façon non violente.

Je citerai l'existence, premièrement, des médiateurs de quartier qui sont présents sur tous les quartiers dits « sensibles », l'après-midi, maintenant, de 15 heures à 20 heures et qui, par leur connaissance des lieux et par leur connaissance aussi des personnes, permettent d'éviter certains conflits.

Ils sont donc présents et c'est extrêmement important même si, de fait, – il faut le souligner – ils n'ont pas de pouvoir de police et ils n'ont pas de pouvoir de répression ! Le plus souvent, pour certains conflits, par exemple ne serait-ce qu'entre locataires, ou bien certaines occupations classiques abusives de halls d'immeubles, dont la répression est prévue par la loi, il est extrêmement difficile de les mettre en œuvre. Eh bien, toutes ces petites difficultés peuvent être beaucoup plus facilement gérées par des personnes de terrain qui essayent d'avoir un rôle dissuasif.

Alors qu'au contraire, nous savons bien que si l'on fait venir la Police, cela a plutôt pour effet « d'exciter » ceux qui ont un a priori, a priori que l'on peut regretter, mais qu'ils ont, face aux pouvoirs de police et face à la simple présence d'un uniforme.

V - 62

Par conséquent, face à ce genre de problème, ce sont les médiateurs de quartier qui peuvent être utiles.

Je soulignerai aussi l'existence de la brigade de contrôle nocturne qui, en circulant tous les soirs, permet de contrôler les émissions abusives de bruit de la part des restaurants ou des bars ; ainsi que l'existence de la brigade de rue dans le centre-ville, la présence d'agents de médiation dans le réseau TAN et enfin, l'existence de nombreuses commissions, dont la commission des débits de boissons, qui permettent de régler un certain nombre de problèmes.

Donc comme vous le voyez, la Ville de Nantes fait beaucoup – mais elle n'est pas seule – je n'ai pas, ici, parlé par exemple du traitement du Conseil Général qui s'occupe de la prévention de la délinquance et de la protection de la jeunesse.

Mais pour revenir sur le CLS, la Ville ne peut pas et ne doit pas tout faire. Et toutes ces actions de prévention, dont Mme Jozan nous a parlé, et qui nous a dit ne débouchent sur rien, pourquoi ne débouchent-elles pas sur tout ce que nous pourrions espérer ? Parce qu'elles ne sont pas totalement relayées par les autorités de l'Etat.

Et l'intérêt du CLS, il est double. Il est, premièrement, de redéfinir les missions et les charges de chacun des partenaires, principalement l'Etat et les collectivités territoriales ; mais il est aussi de permettre de relayer les demandes et les inquiétudes des habitants.

Et j'évoquerai le fait, par exemple, que dans le CLS, il est inscrit que l'Etat a bien la responsabilité de lutter contre les réseaux d'économie souterraine. Cela n'est pas possible de la part de la Ville.

Mais par contre, dans le CLS, d'une part, il est établi des objectifs extrêmement précis. Dans ceux-ci, toutes les difficultés de la vie quotidienne sont décrites, les petites et les graves dans certains cas, comme les incendies de poubelles, de véhicules, les rodéos, les nuisances sonores. Tous ces petits problèmes, qui dans certains cas pourrissent la vie des habitants, sont inscrits au CLS. Ils n'étaient pas inscrits auparavant !

D'autre part, le CLS permet le relais des inquiétudes des habitants. La prise en compte des pétitions, des demandes des habitants, qui va s'effectuer dans les conseils de quartier, tout cela est extrêmement important !

Il faut rappeler que les pétitions, auparavant, aboutissaient le plus souvent sur le bureau du maire et puis c'est tout, ça s'arrêtait là. Maintenant, les autorités de l'Etat vont être obligées de prendre en compte cette demande. Pour nous, cela constitue effectivement, une avancée extrêmement positive !

Je conclus Monsieur le Maire : donc, en signant le CLS, la Ville a manifesté sa confiance, dans les services de l'Etat, et une attitude de coopération. Nous serons bien sûr extrêmement attentifs aux résultats et ne manqueront pas de les communiquer à tous les Nantais. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Meyer. Monsieur Nicolas, vous avez peut-être quelques petites réponses à apporter ?

M. NICOLAS, Adjoint – Oui, Monsieur le Maire, j'essaie de faire bref et de répondre à certaines interrogations.

Comme l'a dit Christine Meyer, pourquoi prendre en compte les pétitions ? Nous n'allons pas nous consacrer uniquement à cela et faire se multiplier les pétitions. Simplement, il est très clair que la prise de plaintes aujourd'hui dans un commissariat, devient plus difficile pour des questions statistiques.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 63

Une plainte, c'est un fait constaté. Moins vous avez de plaintes, moins vous avez de faits constatés, et les chiffres s'en portent mieux.

Moi, je ne mets personne en cause, ce que je dis c'est que parfois, il ne faut pas simplement se doter des statistiques policières, il faut se doter aussi d'autres indicateurs qui permettent de mieux mesurer ce qui se passe réellement dans un quartier.

Et puis, il ne faut pas galvauder la pétition. Moi, vous savez, quand je reçois une pétition, je fais contacter les gens, nous allons les rencontrer, etc. Il n'y a pas que de la pétition « bidon ».

C'est-à-dire qu'il faut aller après plus loin dans la manière de la traiter. C'est la possibilité, d'une certaine manière, d'associer la population dans une certaine souffrance par rapport à la sécurité quotidienne, et c'est aussi permettre de mettre en place d'autres indicateurs que les statistiques de l'Etat.

Ensuite, pour répondre à une autre question qui a été posée sur l'alcoolisation et sur tous les actes de délinquance qui pouvaient en découler... On a parlé d'agression par exemple à un passage souterrain de retour du Hangar à bananes, etc. Je dis, là encore : chacun son rôle, tel qu'on l'a proposé dans notre méthode de travail.

Il faut maintenir comme on l'a fait, avec ma collègue Catherine Choquet, les aspects de prévention au niveau de la santé publique, les veilleurs de soirée, toutes ces actions préventives que nous avons menées, maintenir la Luciole avec des passages plus fréquents (etc.) de la SEMITAN. Cela, oui, cela concerne la compétence du transport de nos collectivités locales.

Quant à faire patrouiller des agents de police le soir et éviter que des jeunes se fassent agresser ou détrousser, eh bien je dirais que oui, si vous avez trouvé qu'il y a des lieux où il n'y a pas assez d'agents de police, je partage votre opinion.

Oui, parfois, il devrait peut-être y avoir un petit peu plus d'effectifs et Nantes... Je me suis amusé à comparer les chiffres avec ceux de Bordeaux. A Bordeaux, il y a 1 700 agents à la Direction Départementale de la Sécurité Publique. Or, certes la Communauté urbaine est un petit peu plus grande – je crois qu'elle représente 700 000 habitants, alors que nous en représentons 550 000 -...

M. LE DEPUTE-MAIRE – 600 000 ...

M. NICOLAS, Adjoint - Il y a Arcachon et Libourne mais par contre nous avons quand même, nous, Saint-Nazaire et la Baule. Ils ont un effectif de 1 700 agents tandis que nous en avons 1 200.

Et pourtant, Nantes obtient de bons résultats. Mais si l'Etat avait un petit peu plus d'effectifs à mettre à Nantes, ce ne serait pas un mal. Malheureusement, d'ici 2011, nous aurons 4 000 policiers et gendarmes de moins, c'est vrai.

Nous, nous pouvons traiter de certains domaines qui nous concernent, mais c'est aussi à l'Etat, concernant les agressions directes, de faire patrouiller ceux qu'elle peut faire patrouiller.

J'ai parlé de l'alcoolisation, j'ai parlé de la prise de plaintes. Quant à la vidéosurveillance, moi, j'entends bien : Aujourd'hui, M. Sarkozy découvre le remède miracle ! En 2009, il faudrait installer de la vidéosurveillance partout et le taux de délinquance baisserait ! Et on pose ça comme un postulat, c'est gagné : il n'y a plus qu'à le faire et puis vous verrez !

En Angleterre, ils ont 4 millions de caméras. Il y a des policiers qui sont sérieux en Grande-Bretagne, comme en France ! Eh bien, Nick Neville, un des grands responsables londoniens déclare que c'est un fiasco.

On sait très bien que dans les grands espaces urbains, la vidéosurveillance sur le plan préventif, ce n'est pas très pertinent, cela ne marche pas bien ! Dans certains espaces fermés, ça marche

V - 64

un peu mieux. Sur le plan préventif, même des rapports dernièrement faits par un sénateur de droite et de gauche le disent eux-mêmes, ce n'est pas des plus pertinents.

Alors, certes, cela joue un peu sur le taux d'élucidation, mais de manière très faible. Aujourd'hui, c'est cela que je ne comprends pas tellement dans ces stratégies, on fait un peu plus de communication plutôt que de tâcher d'être efficace en terme de lutte contre l'insécurité.

On a supprimé la police de proximité qui répondait, même s'il y avait des choses à améliorer, à une demande de la population, à des préoccupations quotidiennes.

7 ans plus tard, voyant, qu'en définitive, il nous manque un petit peu de proximité, on se dit que l'on va mettre des caméras à défaut de mettre des hommes sur le terrain, en posant comme postulat que ce serait efficace.

Eh bien non ! Moi je dis – ce n'est pas moi qui le dis – ce sont nombre de professionnels, dans des pays où elle est déjà peut-être en place, qui disent que son efficacité en matière préventive est quasi nulle... En matière d'élucidation, peut-être ?...

Mais à Nantes, on sait faire la part des choses. Puisque l'Etat est tellement intéressé par tout ce qui est vidéosurveillance, nous répondons à l'Etat, dans le cadre de notre Contrat Local de Sécurité : Non ! A Nantes, il n'y aura pas de dispositif de vidéosurveillance mis en place !

Par contre, si l'Etat nous demande : « nous voudrions les images que possède la SEMITAN et celles qui concernent la sécurité routière à Nantes Métropole », dans ce cas, là, il a le droit de les obtenir. A ce sujet, une convention sera signée en même temps pour donner ces images. D'autre part, il peut y avoir des réquisitions judiciaires, etc.

Donc nous ne sommes pas, nous, dans la fermeture sur le plan idéologique, nous sommes tout simplement pratiques : l'efficacité est loin d'être prouvée. Une fois de plus, c'est faire supporter aux collectivités locales un investissement qui, normalement, est de la responsabilité de l'Etat, et cela a une efficacité toute relative.

Mais par contre, lorsqu'il y a des images, qu'elles existent, qu'elles ont été mises en place, alors vous pouvez les obtenir. On verra, parce que j'ai demandé aussi l'instauration d'un comité de suivi, si avec ces images, vous progressez mieux dans l'élucidation des affaires.

Parce que, je vais vous dire : à Mendès-France, il y a des caméras, mais les commerçants ce dont ils parlent, c'est du bureau de police qui a fermé. Et ça, ça leur manque bien !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Oui effectivement, là-bas le bureau de police de proximité de Bellevue a fermé et la situation ne s'est pas améliorée.

Merci pour le débat très intéressant, très utile et constructif. Nous, nous prenons part dans tout ce qui a été rappelé par Gilles Nicolas, je n'y reviens pas.

Simplement, par ailleurs, et c'est cela la contrepartie que nous exigeons à l'égard de l'Etat, c'est qu'avec ses pouvoirs régaliens, l'Etat exerce pleinement sa mission et qu'il n'y ait pas de mélange des genres.

S'il s'agit par exemple de lutter contre l'économie souterraine, nous ne pouvons rien faire en la matière ! Nous, nous travaillons sur l'espace public, la prévention, les médiateurs de rue, etc. Tout cela a été dit, et c'est visé dans le Contrat Local de Sécurité.

Mais si le travail contre l'économie souterraine n'est pas fait par la Police : renseignements, investigations, procédures judiciaires, les problèmes demeureront ! Parce qu'il y a la face visible mais il y a la face cachée, qui elle-même déstabilise, qui conduit à la grosse délinquance et aux problèmes dramatiques de violence, etc.

V - 65

Par conséquent, il faut que ce travail soit fait. Et je considère qu'en France, il n'est pas fait suffisamment, je l'ai dit au Préfet, qui, d'ailleurs, en convient. Mais il faut aussi des moyens en face !

Je regrette que les effectifs de Police soient en diminution, parce qu'il doit y avoir un partage des rôles entre ce que fait la Ville dans ses missions, dans ses compétences, et ce que fait l'Etat. Il faut que l'Etat fasse vraiment son travail, parce que s'il se désengage sur le reste, dans la durée, ce n'est pas cela qui garantira la sécurité.

Je crois que c'est vraiment très important ce travail-là, contre toutes les formes de violence, tous les trafics, toutes les formes de délinquance. C'est à l'Etat de les traiter, en conséquence, nous souhaitons que ce soit fait et que ce soit bien fait. Et pour cela, il faut effectivement donner à la Police et à la Justice les moyens de ces missions.

Je vous propose de vous prononcer sur ce rapport présenté par Gilles Nicolas et d'adopter le Contrat Local de Sécurité de la Ville de Nantes.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme CLERGEAU, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 11, intitulé :

La Jonelière – Construction d'une base nautique – Approbation du programme – Demande de subventions – Approbation.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Je vais vous présenter le dossier sur la construction d'une base nautique à la Jonelière qui est, je dirais, l'aboutissement de la politique que nous souhaitons mettre en place par rapport aux clubs, avec les plans voile, les plans aviron, les plans canoë-kayak.

Elle traduit une forte volonté de soutenir la vie associative dans ces plans nautiques, et aujourd'hui, la volonté de construire une base nautique qui soit à la hauteur de notre souhait pour la ville de Nantes.

Cet équipement, que vous voyez, est localisé, pour ceux qui ne connaîtraient pas, sur la carte de Nantes, sur le site de Port Barbe – le rond rouge –. Il se situe sur les bords de l'Erdre où, actuellement, plusieurs clubs font des activités.

Ces clubs-là resteront bien sûr sur le site, nous réaliserons la base nautique dans le carré rouge qui se situe au-dessus de la ligne jaune que vous avez sous les yeux. Et nous allons, non seulement construire une base nautique qui fera 2 774 m² mais nous allons également réaménager les berges, les pontons, l'accessibilité pour les personnes handicapées de façon à ce que cette base nautique, d'une part, ait une meilleure offre et des conditions modernes d'accueil.

Elle doit pouvoir répondre aussi à toutes les formes de pratiques, que ce soit l'initiation, l'apprentissage de la compétition, les pratiques de loisirs et de découverte.

Il faut que ce soit une base qui soit également ouverte à tous les publics : scolaire, familial, adultes valides et personnes en situation de handicap, pour permettre notamment aux scolaires de pratiquer – je l'ai dit, je crois – et favoriser l'émergence de projets pédagogiques innovants, plus particulièrement sur tout ce qui touche la pleine nature et la sensibilisation à la préservation de l'environnement, puisque les sites s'y prêtent totalement.

Bien sûr, nous avons une préoccupation importante par rapport à la localisation de ce site qui se trouve dans un site protégé. Nous travaillons dans cet esprit pour qu'il soit bien adapté au

V - 66

site et qu'il soit conforme, bien sûr, à la législation, en allant même au-delà de ce qui est recommandé par rapport à différentes cibles que nous avons, comme la démarche HQE, notamment, en en faisant un bâtiment basse consommation.

C'est un dossier que nous souhaitons lancer pour qu'il puisse être terminé en 2013. Le montant des travaux est évalué à 8 130 000 € TTC.

Nous souhaitons également demander la participation des collectivités pour nous aider à financer ce programme. Et, si nous pouvons encore le faire aujourd'hui, nous ne pourrions peut-être plus le faire demain s'il y avait la suppression des clauses de compétence générale. Donc vous voyez l'importance pour de tels projets d'un cofinancement par différents partenaires.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Clergeau. Madame Guibert.

Mme GUIBERT, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers collègues, je crois que nous serons tous d'accord pour dire que cette nouvelle base nautique est une nécessité, et cela depuis bien longtemps.

Les sports nautiques que sont l'aviron, le kayak ou la voile ont une grande importance dans notre ville et la demande pour des équipements de qualité est forte et très ancienne. Il y a des années que nous parlons de la base nautique de la Jonelière et que nous déplorons sa vétusté et son caractère inadapté.

Le problème, mes chers collègues, c'est que cette nouvelle base nautique aura un prix - l'ambition et la qualité en ont toujours un - et qu'il nous faut trouver des partenaires. Ce seront, comme nous l'a dit Marie-Françoise Clergeau, d'autres collectivités territoriales, ce qui implique ces fameux financements croisés que le Gouvernement entend bannir.

J'ai lu, comme vous Monsieur Bainvel, l'avant-projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales et je pense que les propos que je vais tenir ne sont pas des mensonges.

J'ai trouvé la partie consacrée à nos futures compétences extrêmement nébuleuse, mais qu'attendre d'autre d'une loi qui fait référence aux articles L. 273-2 à 273-7 du Code des Collectivités Territoriales, lesquels ont le gros défaut de ne pas exister ?

Il n'en reste pas moins que la spécialisation est à l'ordre du jour et cela signifie que des projets comme celui de la Jonelière deviendront impossibles, car aucune collectivité territoriale ne pourra les porter à elle seule.

Alors, certes, ce serait une erreur que de perpétuer le statu quo avec ses doublons et ses inefficacités, mais réformer véritablement l'administration territoriale, cela ne signifie pas transformer les collectivités territoriales en simples exécutants, sans moyens d'une politique décidée dans un bureau élyséen.

La notion de chef de file aurait, par exemple, pu être élargie à l'image de ce qui se fait dans les pays voisins. Sans aller jusqu'à instaurer une tutelle qui n'est pas dans notre culture, on aurait pu instaurer une véritable hiérarchie des normes territoriales, de l'arrêté municipal à la quasi-loi régionale, le tout encadré par un strict contrôle de légalité.

Nous sommes donc heureux de pouvoir lancer par ce dossier la construction de la base nautique de la Jonelière qui, nous l'espérons, ne sera pas le dernier chantier que nous pourrons mener, faute de moyens.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Bien. Monsieur Blineau.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 67

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers collègues, nous voterons pour cette délibération ; nous sommes très heureux de ce projet de réaménagement de base de loisirs nautiques.

Mais qu'en est-il de projets possibles sur la Loire ? Là, cela concerne effectivement des petits bateaux mais, après le succès de la « Solidaire du chocolat », il y a une demande à Nantes pour réintroduire des bateaux sur la Loire. Un ponton a été effectivement installé au pont de la Duchesse Anne, il y a eu malgré tout de nombreux visiteurs tout l'été.

Y aura-t-il un jour un projet pour faire un port de plaisance sur la Loire ? Cela n'aurait pas un coût important, puisque cela pourrait même rapporter de l'argent. Peut-on imaginer dans les futurs projets que cela puisse se faire un jour ? Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Peut-être un jour, mais bon, pour l'heure, nous ne sommes pas en mesure de vous répondre. Aujourd'hui, on va se concentrer sur ce projet parce que, comme le dit Mme Guibert, ça coûte cher, et elle a raison. On ne peut pas tout faire en même temps, je crois que nous serons d'accord là-dessus.

Cela ne veut pas dire que la Loire ne doit pas aussi être un espace de projets. Cela peut être tout à fait intéressant mais en attendant nous allons nous concentrer là-dessus, et ce sera l'investissement du mandat.

Mais vous avez évoqué le ponton, effectivement je l'ai inauguré le 11 octobre, exactement lors du départ de la course du chocolat. Voilà.

Je vous invite à voter ce projet.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je vous propose donc d'aller déjeuner. Rendez-vous à 14 heures.

La séance est suspendue à 12 heures 40.

La séance est reprise à 14 heures 10.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Mes chers collègues, j'espère que vous avez bien déjeuné, nous allons donc pouvoir reprendre la séance. Nous allons, si vous le voulez bien, terminer l'examen des dossiers avant de passer aux questions d'actualité.

Je vais donner la parole à Mme Clergeau pour le dossier 12.

Mme CLERGEAU, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 12, intitulé :

Associations sportives – Cinquième répartition de subventions – Convention et avenants – Approbation.

(lecture de l'exposé).

Mme CLERGEAU, Adjointe – ... et puis également des subventions pour soutenir le sport de haut niveau, notamment une équipe de filles de rugby à XIII qui joue au niveau national.

Je profite de ce dossier, Monsieur le Maire, pour vous indiquer que certaines de ces subventions ne pourraient pas être possibles s'il y avait suppression de la clause de compétence générale,

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 68

puisque cela concernerait et l'investissement – comme on l'a vu ce matin - et également le fonctionnement. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Est-ce qu'il y a des questions au rapporteur ? Monsieur Grelard.

M. GRELARD, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers collègues, à l'occasion de ce dossier, je voudrais rappeler l'importance de la relation de confiance qui peut lier les clubs de sport, les associations sportives et la Ville, et plus spécialement vous interroger sur la relation un peu complexe qui peut se tisser entre la Ville et les acteurs du SNUC.

Lors de la séance du Conseil municipal d'avril, nous nous étions déjà exprimés sur ce sujet-là et nous avons dit que nous sentions que la médiation pouvait être une bonne voie à explorer sur les relations à entretenir avec le SNUC.

Depuis, un jugement du Tribunal Administratif de Nantes a rejeté la requête de la Ville visant à expulser l'exploitant du « club house » du stade Pascal Laporte. C'est un triste signal encore envoyé aux Nantais et c'est vrai que cette multiplication de différends ne rend pas tellement lisibles nos relations entre la Ville et les acteurs du SNUC.

Il n'est pas question, pour les élus du groupe « Ensemble pour Nantes », de nier les difficultés rencontrées par le SNUC ni même l'implication de la Ville. On en est bien conscients et on sait que c'est assez compliqué.

Toutefois, force est de constater que cet imbroglio porte atteinte, tant aux intérêts de la Ville qu'à ceux des clubs sportifs concernés et les Nantais n'y comprennent plus rien.

Aussi, Monsieur le Maire, au nom du groupe « Ensemble pour Nantes », nous réitérons notre demande de médiation pour apaiser le climat, pour donner une impulsion positive, un signe positif aux Nantais, pour défendre l'intérêt général et pour essayer enfin de dégager une voie de résolution du ou des différends qui opposent la Ville aux acteurs du SNUC. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Clergeau.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Monsieur le Maire, merci.

Ecoutez, Monsieur Grelard, je vous remercie de votre question puisque votre première partie concernait l'installation et la confiance entre les acteurs sportifs et la Ville de Nantes. Cela me donne l'occasion, et je vous en remercie une nouvelle fois, de vous dire que durant ces trois dernières semaines, j'ai eu l'occasion d'inviter à échanger, avec les élus aux sports, bien sûr, mais aussi avec les 400 présidents des différents clubs que nous avons sur l'ensemble de la ville de Nantes.

Ils ont été très nombreux à répondre à l'invitation, dont, d'ailleurs, le président du club que vous citez, et dans tous les échanges que nous avons eus, nous avons pu constater d'abord que la politique sportive que nous mettions en place semblait correspondre aux besoins des sportifs, dans le sport pour tous, dans le sport solidaire ou dans le sport de haut niveau.

Cela a été l'occasion d'émettre des souhaits sur des créneaux, sur des équipements mais pas sur des problèmes de fond et je crois que nous avons eu des échanges très constructifs auxquels ont pris part également d'autres élus qui ont souhaité participer à ces réunions.

Cela démontre que nous travaillons tous ensemble dans la même direction, pour pouvoir permettre aux Nantais de pratiquer le sport dans la discipline de leur choix et au niveau où ils souhaitent le faire.

Donc, merci de m'interpeller déjà sur ce point parce que je suis très contente de pouvoir vous dire que c'est vraiment très riche d'avoir ce genre d'échange.

V - 69

Sur le point que vous soulevez, concernant le dossier du SNUC, je vais quand même vous dire deux mots parce qu'autrement vous seriez frustré.

D'abord, premièrement, le Tribunal n'a pas jugé le dossier, il n'a pas reconnu l'urgence du dossier. Point. Mais il a quand même reconnu que les installations du SNUC étaient sur un terrain municipal – cela a été acté par le Tribunal – donc nous prenons acte.

Et quant à la médiation que vous proposez, je crois que nous avons pendant longtemps travaillé pour essayer de trouver des accords qui seraient basés sur la bonne volonté des uns et des autres ! Ceci a été fait pendant très longtemps et je ne remonterai pas jusqu'aux années 2003.

Ceci étant, autant nous sommes rentrés dans la règle du droit commun pour une grande partie des installations, puisque le stade nantais a signé une convention entre la Ville et le club, qui fonctionne bien, avec les droits et devoirs pour chacun, autant le SNUC tennis n'a pas voulu à ce jour signer la convention et se trouve occupant, sans titre, nos terrains municipaux. Dont acte.

Nous avons échangé avec le président à différentes reprises. Je pense que maintenant nous allons laisser la justice établir le droit. Néanmoins, nous avons été jusqu'au bout de ce qui pouvait être fait par la médiation et la discussion en bonne intelligence avec les uns et avec les autres.

Voilà, Monsieur Grelard.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Clergeau.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme CLERGEAU, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 13, intitulé :

Plan de développement et de promotion du handball – Renouvellement de la convention d'objectifs – Approbation.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Nous avons mis en place, en 2003-2006, un premier plan handball qui avait été élaboré avec la Fédération Française de Handball, avec les comités départementaux, régionaux et les clubs nantais.

L'objectif, c'était :

- d'accroître le nombre de licenciés – ce qui a été réalisé, et largement, puisqu'on est passés de 805 licenciés à 930 - ;
- de redynamiser les clubs qui, pour certains, avaient des structures un petit peu en difficulté ;
- de renforcer la cohésion interclubs. Et cela a bien marché parce qu'il y a eu des échanges entre les clubs de haut niveau et les clubs de quartier.

Nous avons également atteint nos objectifs au niveau du projet sportif, puisque nous avons notamment le HBCN qui joue maintenant au plus haut niveau, dans ce plan, ce qui reflète bien notre volonté, le hand pour tous mais aussi le hand au plus haut niveau.

Nous vous proposons aujourd'hui de renouveler ce plan hand, en inscrivant ce travail dans la durée et en travaillant sur des axes quasi similaires à ceux que nous avons :

- consolider les structures bénévoles ;

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 70

- favoriser la cohésion sociale et la réussite éducative ;
- améliorer la qualité technique de l'encadrement ;
- prendre en compte les différents publics - c'est un point sur lequel nous axons plus fortement ce plan - ;
- ouvrir les installations adaptées et plus largement accessibles ;
- et puis participer également à des projets associatifs.

Donc ce plan, bien sûr, a l'accord – même plus que l'accord – est sollicité par l'ensemble des clubs qui font partie intégrante de ce plan.

Par conséquent, nous vous proposons de reconduire ce plan, d'apporter des aides financières équivalentes à celles qui étaient dans le précédent plan mais en ayant une variable d'ajustement en fonction des objectifs qui seront ou pas réalisés. Même si je suis très sereine, puisque dans le premier plan, ils ont tous été réalisés ; il en sera donc sûrement de même dans ce nouveau plan. Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme ROLLAND, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 14, intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives – Conventions avec la Fédération des Amicales Laïques 44 (FAL 44), l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP44) – Approbation.

Mme ROLLAND, Adjointe – Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération concerne les subventions au titre des actions éducatives.

Vous le savez, la politique de réussite éducative développée par la Ville s'inscrit notamment dans la globalité du travail engagé, en particulier, autour du Contrat Educatif Local.

L'une des orientations de ce troisième contrat est de renforcer les actions d'accompagnement à la scolarité. A ce titre, il vous est donc proposé d'accorder une subvention à hauteur de 3 000 € pour « l'association pour la réussite scolaire » intervenant sur le quartier de Nantes Nord ainsi qu'à l'association « Regart's », à hauteur de 1 000 € qui est intervenue dans une action appelée « cahiers de vacances » sur le quartier de Bellevue-Bourderies. (suite de l'exposé)

Ensuite, nous avons un chapitre sur les subventions versées aux associations de parents d'élèves. Vous le savez, notre Municipalité accorde une importance toute particulière au rôle des représentants de parents d'élèves.

Cela s'inscrit dans le droit fil de ce qu'on évoquait ce matin concernant la notion de co-éducation sur laquelle nous travaillons lors de ce mandat, c'en est une des concrétisations qui permet le fonctionnement de ces fédérations et de ces parents d'élèves élus au quotidien.

Puis, les associations soumises à convention, c'est le cas de la Fédération des Amicales Laïques, FAL 44, avec laquelle nous avons signé une convention qui prévoit, au titre de l'année 2010, le versement en deux fois d'une subvention annuelle de 60 000 €.

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public, ADPEP 44, a reçu également une mission d'assistance pédagogique en faveur d'élèves malades ou handicapés de

V - 71

l'enseignement public ou privé et dans l'impossibilité de suivre la classe pour plus de 15 jours. Nous proposons donc une subvention pour cette association à hauteur de 1 600 €.

Ce point précis de l'aide nous semble important parce que nous travaillons sur la scolarisation des enfants en situation de handicap dans une logique de droit commun : comment ces enfants, comme tous les enfants, peuvent bénéficier de cette dynamique de réussite éducative sur laquelle nous oeuvrons ?

Enfin, pour terminer cette délibération, nous proposons une subvention exceptionnelle à l'IDEM 44. Vous le savez, la Ville soutient depuis de nombreuses années l'action de l'Institut Départemental de l'Ecole Moderne qui favorise l'étude et le développement de la pédagogie Freinet.

Nous proposons donc une subvention de 3 000 € qui permette l'organisation du salon de l'ICEM et en juillet 2010, le RIDEF et le salon de l'ICEM auront lieu la même semaine, avec l'objectif de monter une rencontre internationale qui puisse réunir tous les deux ans des enseignants, des éducateurs, des étudiants.

Là encore, cela nous semble s'inscrire dans le rôle fédérateur des différentes énergies plurielles sur le territoire, c'est pourquoi nous proposons d'attribuer à titre exceptionnel une subvention de 1 000 € pour ce salon de 2010 qui aura une vocation internationale.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme ROLLAND, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 15, intitulé :

Associations Enfance et Jeunesse – Cinquième répartition des subventions – Avenant à convention – Approbation.

Mme ROLLAND, Adjointe – A Nantes, avec ses 23 000 enfants, 15 000 adolescents, 48 000 jeunes, nous portons une attention toute particulière aux besoins et aux attentes de chaque tranche d'âge.

C'est dans ce cadre que nous vous proposons aujourd'hui de soutenir les associations « Gang reine » et « Kalakuta ».

« Gang reine » a organisé un concert qu'ils ont intitulé « hommage à la scène nantaise » le 7 novembre 2009. Ils ont été accompagnés sur ce projet par « l'Eclectic », basé sur les quartiers Nord et qui travaille avec la jeunesse de ce quartier. Nous proposons donc un soutien financier à hauteur de 500 €.

Ensuite, l'association « Kalakuta », qui est nouvelle dans le paysage du hip-hop nantais. Cela rejoint la question de l'émergence qui est portée notamment par Ali Rebouh, Adjoint à la vie associative ; comment à la fois nous soutenons des associations qui sont déjà ancrées dans le territoire et d'autres qui émergent, comment il existe une complémentarité entre cette diversité du secteur associatif ?

C'est la raison pour laquelle nous proposons de soutenir « Kalakuta » et cette initiative de « Block Party » à hauteur de 2 000 €.

Ensuite, un deuxième volet d'initiatives plutôt en direction des adolescents, avec une subvention pour l'association « Tak'Après » à hauteur de 1 300 €, et l'association « Corto Loisirs ». Cette dernière travaille sur le quartier de Bellevue, notamment en direction des enfants et des pré-

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 72

adolescents. Et son action en direction des pré-adolescents nous semble importante, parce qu'elle est assez novatrice et que nous pensons que c'est un âge auquel se jouent un certain nombre de choses en matière d'éducation et de prévention.

Puis, l'association « Un parrain, un emploi » qui s'associe à la Ville concernant la question de la découverte des métiers, notamment pour les jeunes. Nous proposons donc de les accompagner à hauteur de 2 000 €.

Et dans la même thématique, le club entreprise « EDC » (Entreprises dans la cité) qui s'attache à travailler sur la connaissance des métiers, là encore, à travers différents supports et notamment un festival du film des métiers. C'est pourquoi nous proposons de les soutenir à hauteur de 3 100 €.

Pour terminer sur cette délibération, la Ville entend aussi accompagner les emplois aidés facilitant l'activité des associations. C'est le cas, dans la suite des engagements de la Ville, de l'association « Art Matur' ». Nous proposons donc un soutien à hauteur de 2 279 €.

Et enfin, la convention qui lie la Ville de Nantes aux associations « Adelis » et « Edit de Nantes », dans le cadre des actions qu'elle porte sur l'accompagnement social en direction des jeunes.

En effet, les deux besoins les plus concrets identifiés chez les jeunes Nantais sont l'emploi et le logement, et il nous semble que dans la dimension du logement, la notion d'accompagnement social au logement est importante et pas uniquement de la construction en dur ; et qu'elle doit être complémentaire avec les actions que nous menons sur le logement.

C'est pour cela qu'est ajouté à cette délibération l'avenant à la convention qui datait du 20 juin 2008. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Rolland.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme ROLLAND, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 16, intitulé :

Associations Vie Etudiante – Cinquième répartition de subventions – Approbation.

Mme ROLLAND, Adjointe – On l'a évoqué ce matin, l'importance de la vie étudiante, à la fois comme facteur de cohésion sociale mais aussi d'attractivité du territoire, passe par un certain nombre d'actions très concrètes dans lesquelles la Ville est en soutien à des initiatives étudiantes. (Suite de l'exposé).

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 73

Mme PADOVANI, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 17, intitulé :

Politique publique « familles et parentalité » - Quatrième répartition des subventions – Approbation.

Mme PADOVANI, Adjointe – Vous allez le voir, les associations que nous vous proposons lors de ce Conseil municipal sont vraiment orientées sur le lien du maintien parents-enfants.

Je vous rappelle les thématiques qui portent cette politique :

- faciliter l'accès au droit, à l'expression et au libre choix des familles ;
- améliorer la vie quotidienne des familles par le développement de services de proximité ;
- conforter les parents dans leurs responsabilités éducatives et valoriser leurs compétences.

Cette 4^{ème} répartition porte vraiment sur ce 3^{ème} point. (suite de l'exposé).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 18, intitulé :

Vie associative – Cinquième répartition de subventions – Avenants – Approbation.

M. REBOUH, Adjoint – Je voulais aussi, Monsieur le Maire, en profiter pour insister sur le fait que si la réforme territoriale était adoptée en l'état, nous serions dans l'incapacité de présenter ce genre de délibération, du fait des clauses générales de compétence pour l'ensemble des collectivités, et donc la possibilité de financements croisés.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Rebouh.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme CHOQUET, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 19, intitulé :

Crèches et multi accueils non municipaux et associatifs – Soutien de la Ville – Subventions – Conventions – Approbation.

Mme CHOQUET, Adjointe – Il s'agit de subventions accordées à quatre établissements qui accueillent des enfants. Des établissements non municipaux, mais que la Ville soutient évidemment.

Des conventions étaient passées, qui étaient des conventions triennales avec le CHU, avec ces crèches qui représentent à peu près 150 places, et également avec la crèche de la Croix Rouge qui représente, quant à elle, une soixantaine de places.

Donc pour aligner progressivement ces établissements sur les dispositions générales qui concernent les crèches associatives, nous proposons de conclure des conventions annuelles, et non plus triennales.

V - 74

Concernant l'établissement « les Petits Loups » - c'est un multi accueil associatif qui, lui, a un agrément pour 27 places - au terme d'un travail de suivi des modalités de fonctionnement et d'une mise en conformité du fonctionnement de l'établissement ; nous vous proposons aussi de conclure une convention pour la fin de cette année, et une convention d'un an pour l'année 2010, renouvelable comme les autres multi-accueils associatifs.

Et puis le dernier établissement concerné, c'est « l'Escale des Bambins » qui est un établissement géré par Mutuelle Atlantique Enfance et Famille, avec une quarantaine de places. La Ville soutient évidemment cet établissement en fonctionnement et en investissement.

Donc, je vous propose de verser une subvention d'investissement à hauteur de 70 000 € pour contribuer au coût d'acquisition du foncier, de verser une autre subvention qui concerne le fonctionnement - ce que l'on attribue à tous les multi-accueils non municipaux – au titre de la participation horaire, et puis de conclure une dernière convention avec les mutuelles, une convention de fonctionnement, d'un an renouvelable comme toutes les autres, afin de pouvoir leur verser les subventions.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais intervenir concernant cette délibération afin d'attirer votre attention sur la situation de la crèche « Minibou » et de la crèche « Les P'tits pieds », toutes deux situées dans le quartier Breil-Barberie.

Ces deux crèches associatives présentes dans les micro-quartiers Longchamp, Cens, Beauséjour, ont décidé, pour des raisons économiques notamment, de fusionner leurs structures. Cette fusion administrative sera opérationnelle à compter du 1^{er} janvier prochain.

Ces crèches associatives disposent chacune d'un agrément d'une vingtaine de places. Elles sont donc à la recherche d'un local de 400 m² pour respecter la législation imposant 10 m² par enfant, mais dans le quartier.

En raison du manque de places et de l'offre importante qu'elles représentent pour ce quartier, ces crèches souhaitent donc rester dans ces micro-quartiers que j'ai cités.

Vous connaissez tout comme moi le contexte économique actuel et les difficultés pour de telles structures, de trouver des locaux à prix attractif, sans que ces locaux ne leur soient « soufflés » par des promoteurs privés.

Or, concrètement, la crèche associative a une véritable mission de service public. Une telle structure vient pallier le déficit de l'action publique et permet, par une offre de qualité, la meilleure régulation possible entre vie professionnelle et vie familiale.

Ces crèches font donc partie intégrante du panel de l'offre d'accueil des jeunes enfants.

C'est pourquoi, il me semble primordial que notre collectivité puisse soutenir et accompagner ces deux structures, qui n'en formeront bientôt plus qu'une, dans la recherche de local sur le quartier Breil-Barberie.

Il est également indispensable que cette offre d'accueil puisse être maintenue sur ce secteur de notre quartier, qui en a véritablement besoin. Et je suis évidemment à votre disposition pour étudier les possibilités de leur venir en aide et de les accompagner.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Choquet.

V - 75

Mme CHOQUET, Adjointe – Monsieur Bainvel, lorsque vous parlez de déficit de l'action publique, en fait, je ne sais pas trop de quoi vous voulez parler puisque la petite enfance, c'est justement une compétence de l'Etat.

Par conséquent, l'on ne peut ouvrir des établissements d'accueil de petite enfance que si l'on a des versements faits par l'Etat, par le biais de la Caisse d'Allocations Familiales. Si les collectivités locales ne contribuaient pas au financement des établissements, les établissements ne pourraient pas fonctionner, ils seraient en déséquilibre budgétaire.

En résumé, les établissements, partout en France aujourd'hui, ne peuvent fonctionner qu'avec le soutien financier des collectivités, dont ce n'est pas la compétence.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – J'entends bien. Ce que je souhaitais dire, Madame Choquet, c'est que les crèches associatives venaient en complément de l'action publique, que l'action publique ne pouvait pas tout et que ces crèches associatives étaient là en soutien et pour permettre une offre supplémentaire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous le découvrez, Monsieur Bainvel ? Cela, il y a longtemps que c'est notre politique. Toute notre politique en faveur de la petite enfance consiste à s'appuyer, à la fois sur la régie municipale, les services municipaux, et le partenariat avec la crèche associative, avec une aide financière en direction des familles pour que l'accès soit égal pour tous.

Mais cela ne date pas d'aujourd'hui, le plan petite enfance.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Mais peut-être avez-vous mal compris mon propos.

Je n'ai absolument pas critiqué quoi que ce soit dans cette politique, je demande juste que l'on puisse soutenir et accompagner deux structures associatives qui sont à la recherche d'un local dans un quartier pour rester dans ce quartier.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bainvel, Mme Choquet était en train de vous le dire et vous lui avez coupé la parole. Elle va donc terminer, vous pourrez avoir votre réponse.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mme CHOQUET, Adjointe – C'était le deuxième volet de ma réponse (rires). Comme pour toutes les crèches, comme pour tous les établissements de multi-accueil de la petite enfance, qu'ils soient associatifs, mutualistes ou crèches d'entreprises ou encore crèche du CHU, la Ville accompagne ces établissements, aussi bien dans la recherche du foncier, que sur le fait de se porter caution pour l'achat de locaux ou pour les travaux.

Il y a un soutien technique très important de la direction petite enfance pour monter les dossiers à présenter devant la CAF, que ce soit pour la construction, la recherche des architectes, le respect de la législation. Et sans cette aide de la Ville, les projets des établissements associatifs ne pourraient pas aboutir.

Comme pour tous les autres établissements associatifs, ces deux crèches sont déjà en cours d'accompagnement. Des propositions ont déjà été faites qui ne correspondaient pas, donc nous cherchons autre chose, nous ne les oublions pas.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Très bien. Merci.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Combien d'abstentions sur les crèches ?

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

V - 76

Mme CHOQUET, Adjointe – ... Merci du soutien !

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Non, non, mais c'est M. Bainvel qui a poussé à l'abstention. Je suppose que ça ne doit pas être assez bien !

M. LE DEPUTE-MAIRE - Alors, merci. Donc adopté.

Non, mais il ira le dire aux associations.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Choquet.

Intervention inaudible de M. Bainvel.

Mme CHOQUET, Adjointe – Vous parlez d'action publique et vous votez contre ! Enfin, bref, je continue !

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Allez-y, allez-y, vous avez la parole !

Mme CHOQUET, Adjointe – Voici une délibération qui porte sur l'attribution de subventions aux associations de santé, mais avant de vous la présenter, je voulais vous rappeler, chers collègues, que nous ne sommes pas loin de la journée du 1^{er} décembre, qui est la journée de lutte mondiale contre le sida.

Cette journée a pour but de faire la prévention, en fait, de limiter les nouvelles contaminations et de mettre en avant la solidarité nécessaire avec les personnes qui sont malades et leurs familles, pour accentuer le dépistage et la prise en charge précoce.

Et là, je ne peux pas dire que nous avons été exemplaires, puisque la contamination du sida continue. Donc, j'ai apporté, comme d'habitude, un lot de préservatifs - c'est la collection 2010 – je vous inviterai à en prendre un échantillon avant de partir... Ou plusieurs échantillons.

Vous en faites ce que vous voulez, le principal c'est vraiment que vous puissiez faire passer le message : limiter la contamination par le port du préservatif et être solidaires avec les personnes malades qui sont des citoyens comme nous autres. Voilà.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Tout à fait. Merci, Madame Choquet.

Mme CHOQUET, Adjointe – Ceci étant dit, je passe maintenant aux subventions aux associations de santé.

Mme CHOQUET, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 20, intitulé :

Associations oeuvrant dans le domaine de la santé – Attribution de subventions – Approbation

Mme CHOQUET, Adjointe – C'est une distribution complémentaire de subventions aux associations dont vous avez la liste au dos de votre document.

Des subventions sont allouées à ceux qui participent à la lutte contre l'isolement, au soutien psychologique et notamment pour le Centre Lesbien Gay Bi et Trans de Nantes. Leur action est à souligner, à soutenir, contre le suicide en lien avec l'homosexualité ou l'homophobie. En effet, les personnes homosexuelles font de trois à dix fois plus de tentatives et il y a plus de décès par suicide que dans la population classique.

Nous vous proposons donc une subvention pour les accompagner à hauteur de 1 300 €.

V - 77

Concernant les addictions, une subvention est suggérée pour Avenir Santé, de 3 000 €. Il s'agit essentiellement de financer les packs formation aux étudiants, dans le cadre de la lutte du plan alcool.

Et dans le domaine du secourisme, des subventions de 600 € sont envisagées pour deux associations qui participent justement aux sensibilisations du geste premier secours, et notamment à l'utilisation des défibrillateurs.

Et enfin, deux dernières subventions : l'une est proposée pour un colloque qui s'est tenu à Nantes et l'autre, une subvention de 14 000 €, pour l'Observatoire Régional de la Santé, qui va être notre partenaire essentiel pour créer l'outil de l'observation de la santé des Nantais, dont j'aurai l'occasion de vous reparler, je suppose, dans les mois à venir.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Bon.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. MAGNEN, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 21, intitulé :

Actions de solidarité internationale – Soutien aux projets – Subventions – Conventions – Avenants – Approbation

M. MAGNEN, Adjoint – Chers collègues. Il s'agit d'une délibération concernant les actions de solidarité internationale. Il y a quatre volets dans cette délibération.

Le premier est un volet de subventions habituel, au titre de la solidarité, pour un montant global de 17 960 €. A noter le soutien à Casa Africa, une nouvelle structure qui fédère des énergies et des initiatives associatives concernant l'Afrique, qui a organisé une manifestation - c'est l'objet de cette subvention exceptionnelle - le 11 novembre à Cosmopolis.

Le deuxième volet concerne une convention entre Nantes et Dschang, notamment, l'association APLC qui est notre opérateur sur cette coopération, depuis 2007.

Nous avons donc eu un premier plan triennal avec cette association. Il s'agit du renouvellement sur deux parties. La partie développement culturel qui, notamment, va donner lieu, l'année prochaine, en mai 2010, à l'inauguration du Musée des Civilisations à Dschang, pour laquelle nous sommes invités, et nous nous y rendrons ; également un projet culturel sur la route des Chefferies, sur lequel nous travaillons en lien étroit avec la direction du développement culturel.

Cette convention sur le développement culturel est d'un montant de 62 000 €.

Le deuxième aspect de cette coopération avec la Ville de Dschang porte sur le développement urbain, notamment sur la réalisation d'un pôle touristique prévu dans le programme de coopération et l'aménagement du site du lac municipal, pour redévelopper l'activité touristique sur la ville de Dschang.

Là aussi, ce travail est en cours et la convention triennale, sur les trois ans à venir, nous permettra de concrétiser tous ces éléments, en lien avec l'association APLC pour un montant de 20 000 €, qui est également inscrit dans cette convention.

Il est à noter une convention complémentaire qui est liée au contrat de plan Etat-Région. Je précise que le contrat de plan Etat-Région, dans notre région, est déconcentré et géré directement par le SGAR et le Conseil Régional.

Nous avons donc intégré ce pacte d'amitié et de coopération dans le cadre du contrat de plan Etat-Région et à ce titre, nous recevons des fonds que nous reversons à l'association, de la coopération Nantes-Dschang. C'est l'objet des points 2.4 et 2.5 de cette délibération.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 78

Le troisième volet de la délibération concerne nos relations avec l'association « Les Anneaux de la Mémoire ». Nous avons décidé, en concertation avec cette association, de réétudier pendant l'année 2010 notre coopération avec l'association sur ces différents aspects.

Et pour cette raison, nous vous demandons donc d'adopter un avenant prorogeant d'un an la convention pour donner du temps justement à ces discussions et nous permettre de voir de quelle façon nous allons travailler à l'avenir, après 2010, avec l'association « Les Anneaux de la Mémoire ». C'est l'objet de ce point n° 3.

Ce qui nous fait adopter un avenant à la convention avec l'association prorogeant d'un an supplémentaire la durée pour l'année 2010, avec une subvention d'un montant de 45 750 €.

Le quatrième volet concerne la convention à conclure avec l'association « Solidarités Nantes-Rufisque ». Il s'agit là aussi, d'une coopération que nous menons depuis de nombreuses années avec la Ville de Rufisque, au Sénégal.

« Solidarités Nantes-Rufisque » est l'un des opérateurs majeurs de cette coopération, suite à une évaluation qui a eu lieu en 2008, nous souhaitons prolonger cette coopération sur différents aspects, notamment l'aspect éducatif.

Et dans ce cadre-là, nous vous demandons d'adopter le fait de prolonger cette coopération sur les trois ans à venir. Et donc, pour l'année 2010, la subvention s'élève à 55 690 €.

Je précise et vous informe que nous aurons l'occasion de recevoir, du 14 au 18 décembre, une délégation qui sera présidée par le Maire de Rufisque qui vient à Nantes et, qui est le nouveau Maire de Rufisque, suite aux dernières élections municipales.

Nous aurons l'honneur de l'accueillir à Nantes, et je précise également l'objet de cette rencontre : nous aurons à discuter et à rediscuter des axes de coopération avec Rufisque, dans le cadre de ce plan triennal.

Voilà. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme DANIEL, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 21A, intitulé :

Echanges Internationaux & Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Convention – Approbation

Mme DANIEL, Adjointe – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Il s'agit là d'une délibération qui concerne trois volets. Le premier volet concerne des subventions liées aux échanges internationaux, qui ont en partie trait aux échanges scolaires, qui permettent aux jeunes Nantais de bénéficier de crédits de la Ville pour participer au financement de leur déplacement dans le cadre de déplacement scolaire vers des villes jumelles et partenaires ; puis des subventions qui concernent l'échange d'adultes, et dans ce cas-là, entre la Ville de Nantes et les villes partenaires et jumelles. Notons par exemple un échange de médecins psychiatres entre la Ville de Qingdao et Nantes.

L'autre partie des subventions concerne le fonctionnement et les actions qui investissent le lieu Cosmopolis, qui est l'espace dédié aux relations internationales de la Ville de Nantes.

Elle comprend une subvention pour la quinzaine américaine et une subvention octroyée dans le cadre d'un événement qui s'intitulera « Nomadie », qui portera sur la question de la place des

V - 79

femmes dans la mobilité internationale. Ce sont des actions qui sont menées en partenariat étroit avec les acteurs des quartiers nantais et aussi avec des acteurs de quartiers de la région parisienne.

Le troisième volet de cette délibération porte sur le renouvellement de la convention avec la « Maison des Citoyens du Monde ».

Vous savez, la « Maison des Citoyens du Monde » met en réseau les associations de solidarité et d'échanges internationaux de la Ville et de l'agglomération nantaise. Elle contribue à faire vivre aussi les réseaux autour des questions de solidarité internationale.

Cette association est particulièrement impliquée dans les quartiers et nous la soutenons donc dans le cadre de cette convention triennale, son renouvellement prendra effet au 1^{er} janvier 2010.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. JOSSIC, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 22, intitulé :

Associations culturelles – Cinquième répartition des subventions – Conventions et avenants – Approbation

M. JOSSIC, Adjoint – D'habitude, il y a à la fois des conventions et des subventions, versées indépendamment de ces conventions. Pour ce Conseil, nous n'avons que des conventions.

Il y a, en matière de musique, 7 conventions :

- L'une avec la « SAEML Folle Journée ». Il s'agit de déterminer la subvention versée pour l'exercice 2010, bien sûr : à hauteur de 1 000 000 €. « La Folle Journée » nous emmènera cette année sur les traces de « Chopin et de ses Influences ».
- L' « Ecole de Musique de Toutes Aides » pour 49 000 €.
- L' « Ecole Nantaise Cuivres », pour 39 000 €.
- « SONGO », donc l'Olympic, dans une année de préfiguration d'installation dans la Fabrique pour 600 000 €.
- « APO 33 », pour 33 000 €.
- « CITE MONDE », travail musical avec les jeunes publics des quartiers, pour 85 000 €.
- « SKENE Productions », travail autour du théâtre et maintenant, de plus en plus, sur la musique contemporaine, pour 30 500 €.

Et puis en matière de patrimoine, deux conventions : une avec l'association « Métisse à Nantes », pour son fonctionnement, 27 600 € et une, avec l'association « Mémoires et Débat », pour 60 000 €. S'y ajoute un petit versement à l'Association « Fortuna Juvat » pour l'organisation du 5^{ème} festival européen Latin et Grec, pour 500 € - une petite aide -.

En matière de spectacle pluridisciplinaire, 6 conventions avec :

- Le « Centre Culturel Européen », 43 000 €.
- La « Maison de l'Europe », dont nous venons de parler : 23 900 €.
- Le Centre de Recherche pour le Développement Culturel. Alors, là, deux choses en ce qui concerne le CRDC : il est proposé tout d'abord une subvention pour 2010 de 2 857 500 €. Il

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 80

s'agit là de la subvention versée pour la programmation générale, la saison du CRDC, dont l'opération « Chantiers d'Artistes ».

Et puis, une seconde somme que nous distinguons, qui concerne cette fois la troisième édition d'« Estuaire », qui - je rappelle - puisque la seconde édition avait lieu cette année, se déroulera en 2011. Et vous savez, le système que nous avons choisi, c'est de diviser la subvention en deux parties pour une année de préfiguration et de préparation, ainsi qu'une année de réalisation.

Dans le cadre d'Estuaire 2011, nous sommes appelés à approuver ce mois-ci le montant de 518 000 €, au titre de l'année 2010, bien sûr, le complément de 500 000 € devant être versé ultérieurement.

- Et puis, l'association « Comité des Fêtes » avec 780 000 €. Je vous rappelle que nous avons un petit peu diminué la somme attribuée au Comité des Fêtes, dans la mesure où nous lui demandons moins de choses, mais surtout de se recentrer autour de son savoir-faire et d'abandonner les animations qui ont connu des succès ou des échecs divers le 31 décembre.

- « Le Théâtre Athenor ». Nous travaillons en collaboration avec la Ville de Saint-Nazaire. « Athenor » a deux missions :

- . la culture dans les quartiers, dans le quartier Bellevue ;
- . et puis la culture en direction des jeunes publics.

La subvention se monte à 196 000 €.

- « ATC International » pour 30 000 €.

En matière de Spectacle Vivant – Théâtre : deux conventions.

- L'une avec le « Théâtre Universitaire », qui, je rappelle, s'occupe également désormais de gérer à notre demande le « Studio Théâtre », pour 400 000 €.

- Et puis, l'association « Sportive et Culturelle Bonne Garde », pour deux aspects. Tout d'abord, leur travail autour du cinéma et ensuite l'organisation de ce que nous appelons « les Mardis nantais du boulevard » : une programmation de théâtre de boulevard.

Toujours en matière de spectacle vivant, cette fois, en danse : une convention avec le « Centre Chorégraphique National ».

- Et puis, en matière de cinéma, une convention avec « MIRE ».

En ce qui concerne le Château des Ducs de Bretagne, il s'agit d'un avenant qui fait suite à la modification des heures d'ouverture. Il nous faut formaliser les négociations relatives à notre contribution financière, pour les années 2008 et 2009.

La somme a été votée au Conseil municipal d'avril - je crois - ou de juin.

Quant à l'investissement, il y a une convention pour aider l'Opéra Nantes Angers à propos d'un nouvel équipement informatique qui est nécessaire à l'exercice de sa mission. Nous finançons cela sur deux années.

- 2009 : 180 000 €,
- 2010 : 140 000 €.

Et puis enfin, il y a un dernier avenant pour l'Association « RAPACITE » qui s'installe dans la Fabrique des Dervallières, la première de nos fabriques décentralisées, pour un montant de 13 500 €.

Voilà ce que j'avais envie de vous dire. La totalité des conventions est jointe. Je répondrai à vos questions simplement.

V - 81

Je veux également préciser une chose. J'ai bien entendu ce que nous ont dit, pour nous rassurer, ce matin, nos collègues, Mme Jozan et M. Bainvel.

Toutefois, je ne suis pas assuré du niveau d'écoute qu'est susceptible de leur témoigner l'Elysée ou Matignon, si, par hasard, ils avaient tort.

Je veux souligner le fait qu'en ce qui concerne plus de la moitié des conventions, que nous venons de voir, et des sommes que nous allouons, c'est-à-dire en ce qui concerne « La Folle Journée », en ce qui concerne « Songo », « SKENE », le CRDC, autant pour sa saison que pour « Estuaire 2011 », le « Théâtre Universitaire » et le « Centre Chorégraphique de Nantes », eh bien, sans les financements croisés, car nous finançons souvent voire presque toujours ces opérations avec la Région et avec le Département, eh bien toutes ces opérations seraient en grand péril !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Je crois qu'il y en a quelques-unes. J'ai M. Lannuzel, pour commencer.

M. LANNUZEL, Adjoint - Monsieur le Maire, chers collègues.

Notre ville est riche d'un tissu associatif et d'outils de diffusion culturelle que les Nantaises et les Nantais sont à même d'apprécier.

En un temps où l'action publique de l'Etat tend à se mettre à la remorque des industries culturelles, les élus communistes souhaitent, à l'occasion de cette délibération, souligner tout l'intérêt que la Ville porte, à juste raison, à l'accompagnement tout à la fois des grands événements culturels mais aussi des actions déployées au quotidien, dans les quartiers, par les associations, pour rendre plus accessible au plus grand nombre la lecture, la musique, l'art, en un mot pour relever le défi de l'accès à la culture pour tous.

Qu'il s'agisse de la Folle Journée, de la Fabrique, des Machines de l'île, du développement de nos services publics culturels tels que l'ERBAN, des manifestations associatives comme Tissé Métisse, ou du travail accompli par de très nombreuses associations autour de la musique, de l'art, de la lecture, la Ville de Nantes dispose de multiples outils visant cet objectif de l'accès à la culture sous toutes ses formes pour toutes les Nantaises et tous les Nantais.

Soutenir ces manifestations, ces associations nous semble tout aussi important que le développement des outils de diffusion culturelle de la Ville.

Souligner, cela ne relève pas de l'anodin. On ignore, à tort, ou à tout le moins on sous-estime le rôle joué par l'éducation, la culture dans le développement de la personnalité, dans la construction de l'individu citoyen, dans une société démocratique.

Nous avons évoqué tout à l'heure le Contrat Local de Sécurité. Nous aurions pu à cette occasion souligner la place de l'éducation et de la culture dans les politiques de prévention.

La France se distingue depuis la Libération, en Europe, comme un pays faisant de la culture l'une de ses priorités de ses politiques publiques. Non seulement, à l'échelon de l'Etat, mais aussi, à celui des collectivités locales.

En 1959, notre pays était le premier parmi les membres de la communauté européenne d'alors à se doter d'un ministère des affaires culturelles ! Certains entendent, à droite, fermer le cycle ouvert lors des grandes conquêtes sociales et démocratiques de la Libération.

Parce qu'ils mesurent l'ampleur de l'héritage et du travail accompli, les élus communistes sont de ceux qui pensent que l'heure est à la refondation d'une indispensable politique culturelle publique de l'Etat, mais aussi des collectivités locales, autour d'une ambition nouvelle pour l'art, la culture et la société.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 82

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Le Pomellec.

Mme LE POMELLEC, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers collègues.

Vous nous demandez aujourd'hui d'approuver le versement d'une subvention de plus d'un million d'euros pour la troisième édition d' « Estuaire » qui se déroulera en 2011. Cette somme sera versée en deux fois : 518 000 € en décembre 2009, ce mois-ci, et 500 000 €, au titre de l'année 2010.

Avant de signer un chèque en blanc pour la troisième édition, le groupe « Ensemble pour Nantes » s'interroge sur le bilan de la seconde édition d' « Estuaire » :

D'un point de vue quantitatif :

- Quelle fréquentation ?
- Quelles retombées pour Nantes ?
- Quelles retombées à l'international ? – Enfin, à l'international -, pour Nantes, également ?

D'un point de vue qualitatif, avez-vous des retours sur la satisfaction des publics ?

Enfin, quels sont les axes majeurs proposés pour 2011 et quelles améliorations seront apportées pour la troisième édition ?, puisque bien sûr, je pense que tout n'est pas parfait.

Aujourd'hui, le seul bilan dont nous disposons à travers la presse, est un chiffre de fréquentation qui mettait en avant, à la fin de l'été, 720 000 visiteurs à comparer avec les 680 000 de l'édition précédente. Sur quoi se basent ces chiffres ? Comment a été fait le comptage ?

Devant aussi peu de bilan, et dans un contexte économique et social difficile, le groupe « Ensemble pour Nantes » voudrait plus d'assurance, que l'argent du contribuable soit engagé et dépensé à bon escient.

Nous nous abstenons donc sur cette délibération. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Blineau.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers collègues.

Ma question concerne le « Comité des Fêtes », à propos d'un télescopage de date. Il y en avait déjà eu un, il y a quinze jours. Nous nous sommes aperçus que le marathon de Nantes était prévu le même jour que le carnaval, donc, il y a eu rectification de date.

Heureusement, parce que le marathon, le même jour que le carnaval ! Et la course qui représente 10 km, le même jour que la braderie, ce n'était peut-être pas bien venu. On a eu chaud, mais là c'est un petit détail.

Quant à la randonnée de Noël aux lampions, elle part de Talensac le samedi 19 décembre à 18 heures. Et à 18 heures part aussi la grande parade du Père Noël, qui ira donc de la Place Saint-Pierre à l'Île Gloriette.

Je trouve qu'il y a malgré tout un peu un télescopage concernant aussi les horaires. Il y a peut-être aussi des gens qui souhaitaient faire les deux, à la limite ? Et puis quand même, il y a un peu collusion ! Il y aurait peut-être pu avoir un choix de date différent, ou au moins d'horaire différent. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Jossic, est-ce que vous avez quelques mots à dire ?

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 83

M. JOSSIC, Adjoint - Ah oui ! Oui, en ce qui concerne la remarque de M. Blineau. Tout d'abord, je suis désolé, je ne suis pas dans les confidences du Père Noël, et effectivement, (rires) il y a peut-être un petit problème...

M. BLINEAU, Conseiller municipal - ... Oui, mais moi je m'adressais à l'ancien roi du carnaval ! Je croyais qu'il savait tout !

M. JOSSIC, Adjoint - Oui, (rires), il y a peut-être un petit problème en ce qui concerne cela. Moyennant quoi, il y a un petit effort de coordination à faire de temps en temps entre les différentes structures qui travaillent au sein de la Ville.

Sachant qu'il se passe beaucoup de choses dans cette Ville, et que malheureusement, les doublons ne sont pas toujours évitables.

Quant au marathon qui serait tombé au moment du carnaval, en ce qui concerne l'occupation de l'espace public, cela pouvait être très délicat. En effet. Même si je crois que l'on aurait pas pu confondre en regardant les deux manifestations !

Pour répondre maintenant très sérieusement à Mme Le Pomellec, je crois qu'à chaque édition d'« Estuaire », on nous demande, et à juste titre bien sûr, un bilan. Alors, je n'ai pas tous les chiffres de ce bilan.

Ce que je peux vous dire, quand même, dans les chiffres que je détiens : c'est que 700 000 visites ont eu lieu, ont été comptabilisées sur les différents sites, ce qui ne veut pas dire 700 000 visiteurs, car l'étude a été faite par un cabinet, et sérieusement, je crois. On estime que chaque visiteur visite en moyenne un peu plus de quatre sites. C'est bien sûr une moyenne.

Ce qui veut dire que cela représente autour de 150 000 visiteurs, en ce qui concerne l'opération « Estuaire ».

Concernant maintenant l'opération financière, elle semble bouclée. Je dis : « elle semble », car nous n'avons pas tout à fait tous les chiffres. Certains partenaires privés, et je rappelle que les partenariats privés sont largement aussi importants que ceux des collectivités territoriales et plus importants que ceux de la Ville, notamment. C'est dire si le milieu économique en attend des retombées.

Et, s'ils sont restés fidèles à la deuxième édition, c'est qu'ils ont estimé qu'il y a eu des retombées économiques lors de la première édition.

Donc, cela n'est pas tout à fait bouclé. Il y a de nouveaux partenaires qui sont apparus. Il y a d'anciens partenaires qui ont disparu et tout n'a pas encore été tout à fait versé.

Est-ce que c'est rentable ? Est-ce que ce n'est pas rentable ? C'est un peu cela la question. Je le redis à nouveau, si les partenaires privés sont « dans le coup », c'est qu'ils estiment qu'il y a une rentabilité.

Il a été estimé que pour un coût de 7 millions - je rappelle que la Ville n'en paye qu'un sur les sept - il y a déjà eu pour l'activité nantaise ou l'activité du bord de l'Estuaire, durant la manifestation elle-même : 5 millions d'euros de retombées directes.

Est-ce que l'on fait le pari de dire que les 2 millions complémentaires sont gagnés sur une activité à longueur d'année et seront gagnés largement à partir de 2011, lorsque, dans chaque ville de l'estuaire, il y aura une œuvre pérenne et que le développement touristique et donc économique se poursuivra ?

Je crois que c'est cela qu'il faut bien comprendre. Nous ne sommes pas simplement dans l'éphémère, nous sommes dans la poursuite d'une opération. Après 2011, c'est réellement un début, et non pas une fin ; voilà ce que je voulais dire sur les retombées économiques.

V - 84

Mais si voulez, je vous transmettrai un bilan plus complet, lorsque l'on en aura la totalité. Mais je le dis bien, il est largement positif !

Au sujet des améliorations à apporter, franchement, je suis étonné, parce que, autant lors de la première opération, on a beaucoup ri à propos du canard et beaucoup ri à propos de la maison, autant il n'y a pas eu d'échec technique lors de la deuxième opération, dont tout le monde admet qu'elle a, par conséquent, été plus réussie, et d'une qualité équivalente, voire supérieure à la première.

La raison en est que lors de la première opération, on était dans l'expérimentation, on était dans l'expérimental. Et la culture, c'est souvent de l'expérimental et il y a des risques ! Et c'est parce que l'équipe du CRDC a parfaitement appréhendé ces risques, qu'il a été capable d'être plus performant sur la seconde édition.

Et donc je crois que c'est de très bon augure en ce qui concerne la troisième édition à venir ! Voilà.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. JOSSIC, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 23, intitulé :

Création d'un grand musée d'art à Nantes – Choix d'un maître d'œuvre – Approbation

M. JOSSIC, Adjoint – Voilà un dossier qui est moins épais, mais pourtant... Nous revenons sur la création d'un grand musée d'art à Nantes et il s'agit cette fois du choix de la maîtrise d'œuvre.

La délibération que vous avez sous les yeux, même si elle n'est pas très épaisse, est très complète. Donc, je ne reviendrai que très peu sur celle-ci.

Je voudrais simplement rappeler que, lors de la séance du 3 avril, nous avons approuvé à l'unanimité le programme de l'opération d'extension et de rénovation du Musée des Beaux-Arts qui deviendra donc un grand musée d'art à Nantes.

Dans la suite de la délibération, on vous expose les enjeux, donc je n'entrerai pas dans le détail, si ce n'est pour rappeler qu'il y a un enjeu social et éducatif : la réussite. Il ne s'agit pas seulement de nouveaux mètres carrés ! La réussite éducative est notamment au cœur de ce projet.

Pour reprendre les propos de Raymond Lannuzel, tout à l'heure, il s'agit bien d'un travail, là encore, de proximité, également.

Et puis, il y a un enjeu patrimonial et artistique pour l'attractivité de la ville. Le programme, vous l'avez, je ne vous le rappelle pas. Une partie de ce programme concerne l'existant et une autre concerne l'extension.

Il faut vous rappeler que les travaux de la première tranche portent sur 5 800 m² pour l'extension, et 3 500 m² dans le bâtiment existant pour la rénovation, soit une surface totale de 9 300 m². A terme, il y aura 17 000 m² dans ce grand musée d'art.

Alors, ensuite je préfère détailler davantage les événements les plus récents, pour vous expliquer les suites à nos démarches.

En ce qui concerne le concours de maîtrise d'œuvre, je vous rappelle qu'au mois de juin - c'était le 11 juin - nous avons eu à examiner les dossiers de 131 candidats, et nous en avons retenu 5.

V - 85

Ces 5 projets ont durement fait travailler, il est vrai, des équipes pendant l'été : les équipes de Marc Barani, Manuelle Gautrand, Gaëlle Péneau, Dominique Perrault et l'équipe Stanton – Williams.

Eh bien, au terme de leurs travaux, le 6 novembre, nous avons examiné telle une « dégustation à l'aveugle » - comme on dit - la totalité de ces projets.

Nous les avons examinés en fonction des critères suivants, l'inscription urbaine, la qualité architecturale – surtout - la fonctionnalité, et nous avons été très à l'écoute de ce que nous a dit la directrice, Blandine Chavanne ; la qualité du travail sur la lumière, puisque je rappelle que nous tenions à une lumière naturelle, afin d'être parfaitement cohérent par rapport au musée actuel, que l'extension doit prolonger ; et enfin, bien sûr, l'économie du projet.

A l'issue de ce concours, c'est l'équipe Stanton – Williams qui a été retenue. Parmi les principales nouveautés que l'on découvrira dans le projet de Stanton – Williams, il y a tout d'abord, la transformation du parvis, avec la mise en place de longues et larges marches, et de plates-formes.

Il s'agit par rapport à ce qu'était ce Palais des Beaux-Arts, tel qu'il a été conçu - et « Palais des Beaux-Arts », cela peut effrayer un peu quelquefois - de réellement faire un grand musée d'art qui soit plus ouvert sur l'extérieur, et donc, en améliorer l'accessibilité, et enfin, de réaliser un parcours chronologique depuis les œuvres primitives jusqu'au XX^{ème}, et maintenant au XXI^{ème} siècle.

Le travail de Stanton – Williams a prévu un agrandissement contemporain dans la continuité : il s'agit d'établir un trait d'union entre le passé et le présent.

Ils ont d'abord souhaité se concentrer sur l'intérieur, sur la mise en valeur des collections, et non pas de leur travail. En faisant, je le répète, extrêmement attention à l'éclairage, car dans la plupart des pièces et galeries du musée actuel, l'éclairage est zénithal. Ils ont tenu à garder cet éclairage zénithal et à le renforcer avec des murs translucides qui permettent donc l'entrée de cette lumière.

L'équipe a été extrêmement attentive au choix des matériaux. L'équipe Stanton – Williams s'est appliquée à la recherche – quelquefois - de nouveaux matériaux, mais en tout cas de matériaux performants d'origine minérale.

Ils ont tenu à ce qu'il y ait cette notion de prolongation, même physique entre l'ancien bâtiment et l'extension. Ce qui veut dire qu'ils ont été tentés par exemple de faire une extension en tuffeau.

Le tuffeau apparaissant comme une pierre fragile, surtout dans le climat océanique que nous avons, ils ont préféré retenir l'idée des murs en marbre, d'une couleur qui rappellera celle du tuffeau et qui sera plus performante.

Je n'entre pas dans les détails, mais il y a eu vraiment cette volonté de travailler autour d'un minéral de haute qualité - et je confirme - déjà éprouvé dans d'autres situations, puisque c'est une équipe extrêmement compétente dans la façon de traiter la construction de nouveaux bâtiments à côté de bâtiments anciens.

Sur leur carte de visite figure notamment l'aménagement muséographique de la Tour de Londres, le musée d'histoire de Whitby Abbey, le musée d'art de Compton Verney et le Théâtre de Belgrade, ainsi que très récemment l'aménagement de la galerie des céramiques du Victoria & Albert Museum. Voilà ce qui concerne l'équipe.

En ce qui concerne, maintenant, le planning à venir. Evidemment, nous vous présentons ce projet aujourd'hui. Pour ceux qui ne sont pas entrés dans la salle, en passant par le grand escalier, je vous signale que nous y avons disposé la maquette et un certain nombre de

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 86

panneaux expliquant le projet. Et nous pourrions si vous voulez, pour ceux que cela intéresse, nous retrouver autour de ceux-ci, à l'issue du Conseil municipal.

Aujourd'hui, le 4 décembre, c'est ici. Demain, le 5 décembre et pendant plusieurs semaines, la maquette et les panneaux seront exposés au Musée des Beaux-Arts, afin que tous les Nantais puissent prendre connaissance du projet.

Dès mardi prochain, le 8 décembre, nous présenterons en priorité la maquette du projet et nous expliquerons ce projet aux riverains : 450 invitations ont été envoyées, je crois, aux riverains.

Et puis au début de l'année prochaine, nous présenterons le projet en commission locale de quartier. Nous le présenterons à la commission handicap, et nous le présenterons aux acteurs culturels concernés par les arts plastiques, et particulièrement bien sûr, à la Société des Amis du Musée des Beaux-Arts. Voilà ce que je voulais vous dire.

(suite de l'exposé).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Jossic.

Madame Le Pomellec.

Mme LE POMELLEC, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers collègues.

Depuis 1900, année de sa construction, le musée des Beaux-Arts de Nantes fait partie intégrante de la vie des Nantais.

L'action conjuguée des conservateurs, des élus, des services de la Ville, des personnels du musée et de l'association des amis du musée des Beaux-Arts a contribué, au fil des années, à le faire reconnaître comme un des cinq plus grands musées des Beaux-Arts en région.

Depuis 20 ans, Nantes attend un musée à la hauteur des ambitions de la 6^{ème} ville de France.

A l'avenir, le musée de Nantes va renforcer son attractivité et les Nantais vont se réapproprié un lieu qu'ils avaient un petit peu délaissé.

Le groupe « Ensemble pour Nantes » tient à rappeler son soutien à ce projet. J'ai d'ailleurs représenté le groupe au sein du jury qui présente aujourd'hui au Conseil le choix de l'architecte.

C'est ainsi que nous voterons cette délibération mais dans un esprit soucieux :

- de la bonne utilisation des deniers publics,
- de la concertation avec les riverains du quartier,
- du respect du cahier des charges approuvé par le Conseil.

Nous serons vigilants notamment au bon respect des budgets annoncés et votés et du calendrier prévu.

A ce propos, la fermeture du musée, nécessaire pour les travaux d'extension, privera les Nantais de leur musée pendant dix-huit mois.

Dans la délibération, on parle, à un moment donné, d'une réouverture mi-2013 et à la fin de la délibération, d'une réouverture à la rentrée 2013. Donc, il y a déjà, là, une petite approximation.

Nous serons attentifs à ce que le musée ne soit évidemment pas fermé trop longtemps, le moins longtemps possible pour ne pas priver les Nantais de cet édifice.

Nous profitons également de cette délibération pour vous demander où en sont les négociations foncières avec le propriétaire du garage de la rue Gambetta, jouxtant le musée. Et quel est le montant de la transaction envisagée ou effectuée ? Voilà, merci.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 87

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame.

Monsieur Augier.

M. AUGIER, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

Au fond, le Musée des Beaux-Arts revient de loin !

Il n'y a pas si longtemps, il était entre autres question de « l'amputer » de ses collections et de ses événements d'art contemporain, au profit du Lieu Unique, alors en pleine ascension.

Nous nous sommes toujours opposés à cette vision, qui aurait brisé cette exceptionnelle lecture linéaire...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Excusez-moi, Monsieur Augier, mais cela n'a jamais été envisagé, c'est dans votre fantasme !...

M. AUGIER, Conseiller municipal - ... Entre autres...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Non, non !...

M. AUGIER, Conseiller municipal - ... Entre autres...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Non, mais attendez. Cela n'a jamais été envisagé du tout !

M. AUGIER, Conseiller municipal - ... Il a été envisagé...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Si cela a été dit, c'est sans doute que vous l'avez colporté ! Mais je vous dis franchement que cela n'a jamais été envisagé !

M. AUGIER, Conseiller municipal – Bon. En tous les cas, il a été envisagé...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Mais c'est...

M. AUGIER, Conseiller municipal - ... d'installer un musée d'art contemporain sur l'Île de Nantes.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Non, cela n'a jamais été dans nos projets !

M. AUGIER, Conseiller municipal - ... Voilà, bon.

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... C'est vous qui avez des fantasmes, vous imaginez tout cela, jamais je n'ai envisagé cela !

M. AUGIER, Conseiller municipal - ... Ecoutez, alors si je fantasme, je fantasme... Mais nous nous sommes donc, nous, personnellement, toujours opposés à cette vision qui aurait brisé...

(Rires)

M. AUGIER, Conseiller municipal - ... Cette exceptionnelle lecture linéaire de l'histoire de l'art, qui s'étale du XIII^{ème} siècle jusqu'à nos jours.

L'unité de lieu est facteur d'harmonie et de dynamisme pour le Musée, c'est évident. Son fonctionnement en sera facilité, comme d'ailleurs, sa lisibilité au national et à l'international.

Le projet qui nous est soumis aujourd'hui devrait faire l'objet d'un consensus, car il répond au cahier des charges qui avait été fixé et l'on peut même dire qu'il va au-delà.

V - 88

Pour ce qui concerne les collections actuelles et à venir, l'espace créé répondra certainement aux besoins; de plus, le parcours muséal programmé est logique : art ancien, art moderne et pour finir art contemporain dans un espace actuel, résolument lié au bâtiment existant, sans qu'il y porte atteinte.

On ne peut aussi que se féliciter du choix de la déclinaison de l'éclairage zénithal, dans les nouveaux espaces. L'art contemporain sera ainsi mis sur un pied d'égalité avec les grandes galeries.

Ce projet est résolument tourné vers le public, ou plutôt, les publics. Qu'ils soient néophytes, amateurs, collectionneurs, chercheurs, étudiants, scolaires, handicapés, tous ces aménagements intérieurs répondront globalement à leurs attentes.

Le projet architectural, lui-même, est intéressant à plusieurs titres : Respect du bâtiment actuel, qui fait partie intégrante du paysage nantais, et cohabitation sans heurts avec les constructions de Ceineray et de Crucy.

Le maître d'oeuvre choisi par le jury est d'ailleurs reconnu pour sa capacité à créer des monuments, véritables œuvres d'art. Cette perspective est d'autant plus importante pour Nantes, que contrairement à d'autres capitales régionales, notre ville ne brille pas par l'accumulation de chefs d'oeuvre d'architecture.

Constat qui attriste beaucoup de nos concitoyens, qui regrettent que la Ville ait été livrée aux promoteurs et à leurs réalisations banales et insipides.

Enfin, ce projet nous apporte la preuve que l'Etat respecte ses engagements, puisqu'il avait annoncé publiquement son soutien à la création d'un grand musée, par la voix de la directrice des Musées de France, à l'occasion de l'ouverture de l'exposition « Simon Vouet », il y a un peu plus d'un an.

On peut donc dire qu'en l'occurrence, la Ville et l'Etat travaillent « main dans la main » pour la réalisation d'un grand musée d'Art à Nantes.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Augier, je ne voudrais décidément pas être négatif, après votre intervention. Je sais que vous êtes favorable au projet. Mais l'Etat ne s'est pas engagé, je suis désolé de vous le dire.

M. AUGIER, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, je suis désolé de vous dire que j'ai assisté à cette inauguration « Simon Vouet », et je peux vous dire que l'Etat a pris un engagement devant tous les Nantais qui étaient réunis ce soir-là, et que toutes les informations que j'ai, moi, vont dans ce sens.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Ah non ! Que l'Etat trouve que le projet soit bon, c'est une chose, et qu'il l'approuve dans ses principes, c'est vrai ! Mais de là à ce qu'il se soit engagé financièrement, pour l'instant, c'est zéro, je vous le dis !

M. AUGIER, Conseiller municipal – Alors, gardons l'espoir !

Rires

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous me connaissez, je suis aussi plein d'espoir. Mais je ne voulais pas que vous disiez que l'on avait réglé le problème du partenariat financier.

Qu'il y ait une adhésion au projet, c'est vrai ! La direction des Musées de France l'approuve, il est aussi considéré comme un beau projet. Que les fonctionnaires, quant à eux, considèrent que c'est un beau projet, c'est un atout, c'est un point d'appui.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 89

Mais les arbitrages financiers du Ministre, à l'heure actuelle, je ne les ai pas. Et pour l'instant, le Préfet ne m'a dit que : « j'ai une enveloppe, il va falloir que vous partagiez avec « Dobrée » ! » C'est l'information que j'ai eue, je préfère le dire !

Par conséquent, moi, je refuse d'être mis en concurrence avec le projet « Dobrée » qui vous est par ailleurs cher, n'est-ce pas ?

Monsieur Jossic, vous voulez répondre, peut-être ?

M. JOSSIC, Adjoint – Oui, bien sûr ! Quelques précisions, avec plaisir !

Tout d'abord, je répondrai que si le musée est fermé, nous préférons être prudents et ne pas dire jusqu'à la mi-2013, mais plutôt septembre, donc à deux mois près, on est « dans les clous ».

Il sera effectivement fermé, ce qui n'empêche pas que la Chapelle de l'Oratoire, je le rappelle, restera ouverte. Des expositions temporaires y auront donc lieu et notamment peut-être pourra-t-on faire tourner les éléments les plus importants de la collection actuelle, à l'occasion d'expositions thématiques. Voilà.

En ce qui concerne l'Etat, j'y étais également à cette inauguration de « Simon Vouet », et la directrice des Musées était bien présente. Elle a montré, elle a affiché l'intérêt qu'elle porterait à une extension et à un grand projet autour de ce musée. Elle n'en a pas dit plus.

Nous avons bien noté qu'elle était intéressée. Une rencontre a d'ailleurs eu lieu plus récemment, lors de laquelle nous avons saisi qu'elle était toujours aussi intéressée. Pour l'instant, nous n'en savons pas plus, en ce qui concerne la somme.

Quant aux délais, nous les tiendrons, parce que je crois que la directrice et nos services qui ont très bien préparé les dossiers, continueront à bien suivre ce dossier. Et comme nous avons été dans les délais, en ce qui concerne le Château des Ducs de Bretagne et son musée, nous serons également dans les délais, en ce qui concerne cette opération.

Le chef de projet de Stanton – Williams qui s'appelle Patrick Richard et qui était à Nantes hier, nous a montré un grand enthousiasme et déjà une grande connaissance de ce dossier. C'est un grand professionnel et je crois qu'on peut compter dessus, également.

Concernant les chiffres, maintenant, et l'acte d'acquisition du foncier, je pense que vous parlez du Garage Louis XVI, qui a été signé le 3 septembre. Le bâtiment sera libéré le 31 décembre et le coût d'acquisition du foncier a été de 1,6 M € plus 0,450 M € d'indemnités. Et nous avons compté en tout 4,627 millions pour les études, justement pour le foncier, également pour la dépollution.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Parfait. Merci pour toutes ces précisions.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je vous en remercie.

M. JUNIQUE, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 24, intitulé :

Mission Archéologie - Demande d'agrément auprès de l'Etat pour la réalisation d'opérations d'archéologie préventive – Approbation

M. JUNIQUE, Adjoint – Monsieur le Maire, mes chers collègues.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 90

La présente délibération s'inscrit dans le cadre du nouveau Plan Patrimoine que nous avons présenté à la fin du mois d'octobre, et porte sur deux points :

Tout d'abord le dépôt d'une demande d'agrément auprès des services de l'Etat aux fins de procéder aux diagnostics et fouilles, dont les procédures sont précisées dans la présente délibération ; et, dans un second temps, l'inscription de la recette issue de la redevance d'archéologie préventive au budget de la Ville de Nantes.

Mais je souhaiterais d'abord insister sur quelques aspects, d'une manière très rapide. Premièrement, cette délibération découle du vote intervenu lors de notre dernier Conseil municipal portant sur la création de trois postes d'archéologues au sein de la mission archéologique créée en 2008 au sein de la DPARC.

Et je vous rappelle que la mission archéologie vise à :

- anticiper sur les dossiers d'urbanisme, dans lesquels l'archéologie est impliquée ;
- intervenir sur les chantiers, en cas de découverte fortuite ;
- et mieux faire connaître aux Nantais le patrimoine archéologique sur leur ville.

Le second point sur lequel je souhaitais intervenir, c'est le fait que disposer d'une équipe archéologique agréée présente de réels avantages pour une grande ville, comme la nôtre.

Tout d'abord, nous aurons une équipe opérationnelle qui pourra réaliser, de façon partielle ou complète, les diagnostics prescrits par la DRAC, et ainsi nous pourrions bénéficier de la redevance d'archéologie préventive.

La seconde raison et le second avantage, c'est que les interventions diagnostics pourront être réalisées dans des délais plus courts que ceux actuellement proposés par l'INRAP, qui est l'établissement, qui, aujourd'hui, est le principal opérateur sur les diagnostics et les fouilles.

Mais vous savez que cet établissement public est contraint de façon chronique à limiter ses interventions très tôt dans l'année, pour des raisons budgétaires. Nous voyons là des difficultés qui peuvent se présenter.

Et plus tôt sera programmé un diagnostic, plus tôt interviendra la réponse sur le risque archéologique pesant sur l'aménagement, et bien entendu, le meilleur sera la maîtrise du planning du projet immobilier et urbain.

Le dernier avantage, c'est qu'il y a un service opérationnel qui permettra également de procéder à toute intervention d'urgence, notamment en cas de découvertes fortuites sur un chantier de la ville, quelque soit le statut du maître d'ouvrage du projet.

Et actuellement, aucun organisme institutionnel n'a, de façon effective, mandat ou capacité technique à réaliser ce type d'intervention qui demande - vous l'imaginez - une grande réactivité.

Enfin, le dernier point sur lequel je souhaitais insister c'est que, le fait d'avoir un agrément ne nous soustrait pas à l'intervention et à la prérogative de l'Etat.

Pour être plus clair, toute opération archéologique demeurera systématiquement déclenchée par l'Etat et soumise à un arrêté de Préfet de Région.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que je vous invite à voter favorablement pour cette délibération.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Très bien. Merci.

Madame Loirat.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 91

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Non, ce n'est pas un avis contraire, c'est une question simplement.

Monsieur Junique, s'il vous plaît ? Est-ce que l'on peut en savoir plus sur les fouilles qui devaient avoir lieu dans le quartier Feydeau sur les allées du Port Maillard, de la Place du Bouffay, l'allée Flesselles ? S'il vous plaît. Est-ce que cela a commencé ou pas, ou est-ce que l'on est obligé d'attendre que la mission soit...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Alors, Monsieur Junique.

M. JUNIQUE, Adjoint – Ces fouilles sont programmées pour l'année 2010, et interviendront au cours du premier semestre pour la rue Paul Dubois. Concernant Neptune - le carré Feydeau, ces interventions auront lieu au second semestre 2010, et concernant Neptune – Bouffay, ces interventions auront lieu de février à septembre 2010.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Voilà. A question précise, réponse précise.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. JUNIQUE, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 25, intitulé :

Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. JOSSIC, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 26, intitulé :

Musée des Beaux-Arts – Acquisition d'une œuvre de l'artiste Yves Tanguy – Sans titre – 1927 – Convention avec le vendeur – Approbation

M. JOSSIC, Adjoint – Toujours concernant le Musée des Beaux-Arts, mais, cette fois-ci, l'enrichissement de ses collections.

Je rappelle que la Ville de Nantes dispose d'une importante collection d'œuvres autour du surréalisme, et non seulement au Musée des Beaux-Arts, mais également à la Bibliothèque municipale. Il y a d'ailleurs actuellement une très belle exposition sur le lien entre Nantes et le surréalisme.

(lecture de l'exposé).

L'œuvre vous est projetée. Il s'agit d'un tableau de 46 x 38. Le montant total de l'acquisition est de 550 000 € pour lesquels nous pouvons espérer une aide du Fonds Régional des Musées à hauteur de 20 % et une aide du fonds du patrimoine à hauteur de 50 %, ce qui nous laisserait 30 % du coût à notre charge.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Dibon-Poquet.

Mme DIBON-POQUET, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans cette délibération, vous nous proposez l'achat d'une œuvre d'Yves Tanguy de 1927 pour un montant de 550 000 €. Nous avons compris que votre projet vise à élargir l'offre surréaliste du Musée des Beaux Arts.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 92

Néanmoins, cette dépense, portant sur une seule œuvre, nous paraît excessive, dans le sens où elle pourrait permettre plusieurs autres acquisitions qui enrichiraient de façon plus diversifiée la collection surréaliste du musée. En terme de diversification de l'offre du musée, je vous rappelle que l'an dernier la Ville a acquis, pour un budget du même ordre :

- 2 gravures de Rodolphe Bresdin ;
- 2 peintures de Claude Marie Dubufe ;
- 21 photos de Paul Armand Gette ;
- 3 œuvres de Niele Toroni ;
- 2 vidéos.

D'autre part, pour des acquisitions d'œuvre d'art de cette importance ne vaudrait-il pas mieux privilégier les ventes par commissaire priseur, qui sont celles qui déterminent la cote des artistes...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... C'est sûr, pour faire de la surenchère, ce serait pas mal !

Mme DIBON-POQUET, Conseillère municipale - ... C'est la cote des artistes, je suis désolée, Monsieur le Maire... plutôt que dans une galerie dont la marge est a priori plus importante et, de plus, une galerie suisse ?

Brouhaha dans la salle.

Mme DIBON-POQUET, Conseillère municipale - Enfin, dans la période de difficulté économique que traverse actuellement notre pays et qui n'épargne pas les collectivités, il nous semble qu'une telle dépense devrait être différée et consacrée à des objectifs économiques et sociaux beaucoup plus prioritaires.

Rires.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame, Madame... Je vais donner la parole à M. Jossic, mais vous savez, je vais vous dire quelque chose. Ce qui est quand même surréaliste...

Rires.

M. LE DEPUTE-MAIRE - ...Voyez c'est que votre intervention arrive juste après un vote unanime pour la création d'un grand musée d'art à Nantes...

Mme DIBON-POQUET, Conseillère municipale - ... Qui va être fermé pendant un an et demi ! Alors, vous pouvez aussi différer !

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Je ne vois pas pourquoi vous avez voté pour, tout à l'heure ! Et cela révèle une méconnaissance de l'histoire de la Ville de Nantes, qui est assez - j'allais dire - navrante !

Si nos prédécesseurs, lorsqu'ils ont acheté la collection Cacault, et ce n'est pas une seule œuvre qu'ils ont achetée, mais pour beaucoup plus cher, ne l'avaient pas fait, il n'y aurait pas de grand musée d'art à Nantes !

Mais vous me rappelez un de vos prédécesseurs du même banc, qui était M. Diat, qui avait fait de la démagogie une année, qui m'avait dit : « Monsieur le Maire, renoncez à acheter un tableau dans cette période de crise, les Nantais ont mieux que ça à faire ! ».

Et nous n'avions pas cédé, parce que nos prédécesseurs n'avaient jamais cédé non plus ! Sinon il n'y aurait plus de musée ! Sinon il n'y a plus d'ambition nantaise ! Il n'y a plus d'accès à la culture pour tout le monde !

V - 93

Alors assumez jusqu'au bout vos positions conservatrices, mais là, au moins, c'est révélateur, c'est vraiment le fond de votre pensée. Et c'est bien de l'avoir dit, parce qu'au moins, c'est clair pour tout le monde !

Monsieur Jossic.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – C'est honteux !

M. LE DEPUTE-MAIRE - C'est peut-être honteux, mais c'est la vérité ! Si elle vous blesse, c'est votre problème ! Vous le réglez entre vous ! Mais pas sur mon dos ! Ni sur celui des Nantais !

M. BAINVEL, Conseiller municipal – C'est scandaleux !

M. JOSSIC, Ajoint – Oui, tout aussi scandaleux et à mon avis davantage de faire des oppositions. Il n'y a rien de plus désagréable, que d'opposer la culture au social, le social au sport, le sport à la culture !

Nous devons, dans une ville comme Nantes, où vivent des citoyens, pour lesquels l'égalité des chances doit s'appliquer à tous et notamment en période de crise, en matière de culture, nous devons investir, dans cette culture, pour tous ! C'est tout aussi important que ce que vous pouvez défendre par ailleurs !

Et il faut bien comprendre que la politique d'acquisition de ce musée a toujours pris deux directions, la seconde direction étant rendue nécessaire quelquefois par l'absence de prolongation de la première. Je m'explique.

La priorité, c'est d'acquérir les œuvres du vivant des artistes, de prendre ce risque, et le Musée des Beaux-Arts, cela, il l'a toujours fait, effectivement.

Mais lorsqu'on le fait, qu'est-ce qu'on entend dire ? On entend dire : « Ah, vous achetez des œuvres qui sont complètement « barrées », c'est absolument lamentable, ce n'est pas cela de l'art ! ».

Mais tout le monde sait que l'art n'est souvent compris que plusieurs dizaines d'années après le temps où il est créé ! Et les mêmes œuvres qui sont refusées par une génération, sont très souvent considérées comme des œuvres majeures deux générations ou trois générations après.

C'est ce qui a permis cette politique d'acquisition de la Société des Amis du Musée des Beaux-Arts d'avoir par exemple un Monet au Musée de Nantes !

Mais lorsqu'on ne mène pas assez cette politique... Et je le répète, cette politique est risquée, parce que tous nos concitoyens ne la comprennent pas. Pourtant c'est moins cher d'acquérir des œuvres du vivant des artistes, quitte quelquefois à se tromper parce que l'on est dans l'expérimental ! Eh bien, ensuite, lorsque l'on a raté cela, il faut acheter des œuvres d'artistes qui sont reconnus, et il est exact que cela coûte plus cher.

Mais pourquoi sommes-nous obligés, aujourd'hui, d'acheter une des rares œuvres de Tanguy qui sera dans les musées français ? C'est simplement parce que l'essentiel de son œuvre est parti vers le Japon, vers les Etats-Unis, et que trop souvent, trop souvent, justement, nous n'avons pas su, du vivant des artistes, comprendre que ces artistes étaient majeurs pour notre pays.

Et c'est la fuite à l'étranger de ces artistes qui nous oblige aujourd'hui à le payer quelquefois au prix fort. Et quand je dis « le prix fort », lorsque l'on pense que l'on paiera à l'arrivée seulement 30 % du prix de l'œuvre, quand même, ce n'est pas non plus énorme ! Voilà ce que j'avais envie de vous répondre.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Augier.

V - 94

M. AUGIER, Conseiller municipal – Merci.

Mme DIBON-POQUET, Conseillère municipale - ... Je peux dire juste un mot, s'il vous plaît ? Ce n'est pas parti aux Etats-Unis, je ne veux pas entendre cela ! Tanguy a vécu la plus longue partie de sa vie aux Etats-Unis, donc, les œuvres sont restées aux Etats-Unis ! Et puis, on en a en France : on en a Quimper, on en a à Paris ... !

M. JOSSIC, Adjoint - ... Et au Japon ? Et au Japon ? Il a vécu au Japon ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Augier.

M. AUGIER, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Personnellement, je regrette ce débat et je voulais souligner que, bien sûr, je soutiens totalement cette acquisition qui me paraît évidente par rapport à toute l'histoire du musée et à tout le cheminement sur lequel nous sommes engagés les uns et les autres depuis tellement longtemps. Je crois que la langue peut fourcher de temps en temps, mais ce n'est pas grave, il faut arranger les choses.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Je mets aux voix.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. BOLZER, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 27, intitulé :

Transactions foncières diverses – Approbation

M. BOLZER, Adjoint – Cette délibération ne comporte pas de transactions particulièrement importantes. Soulignons cependant quelques ventes qui permettront de faire des opérations d'urbanisme, afin d'atteindre notamment un objectif de construction de logements à accession abordable.

C'est le cas sur la ZAC Pilleux, au bord du boulevard St Aignan, avec une vente à Harmonie Habitat. Entre parenthèses, tous les terrains auront été commercialisés sur cette ZAC et je pense que c'est une bonne réussite pour un quartier de ville.

Il y a également une vente à la SCI FONTA dans le quartier Malakoff, boulevard de Sarrebrück, où, là aussi, l'objectif est de construire du logement abordable. Par ailleurs, la Société FONTA s'engage à nous faire un état de ces ventes.

Notons également le transfert à la Région, à titre gratuit, des lycées Carcouët et Camus, ainsi que du lycée EREA.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolzer.

Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire.

Ce dossier me donne l'occasion d'intervenir sur le déroulement du Grand Projet de Ville Malakoff.

Plusieurs habitants de ce quartier m'ont en effet interpellée sur les difficultés occasionnées par les travaux dans leur vie quotidienne : allergies, difficultés respiratoires, bruits incessants tôt le matin ou tard le soir...

V - 95

Tous ces désagréments qui durent depuis plusieurs années altèrent considérablement la qualité de vie à Malakoff. On peut d'ailleurs se demander si l'on aurait fait subir cela à des habitants d'autres quartiers.

Depuis 4 ans, les habitants du quartier dénoncent par ailleurs un climat social qui se détériore et des dégradations qui se multiplient notamment dans le hall des immeubles.

Pour de nombreux habitants, tous ces éléments sont clairement liés à la mise en route du GPV – ils ont d'ailleurs eu l'occasion de le faire savoir à M. Rimbart, lors de la réunion du 9 novembre dernier.

Alors, nous ne remettons pas en cause la nécessité de réhabiliter le quartier Malakoff ; nous pouvons comprendre également que le GPV, avec son lot de relogements, ait pu considérablement modifier les équilibres de voisinage qui garantissaient une certaine paix, une certaine tranquillité aux habitants.

Mais force est de constater que l'écart se creuse entre les beaux discours sur Malakoff et le ressenti des habitants, en mal d'écoute et de concertation.

Nous avons même entendu M. Rimbart proposer, au cours de cette dernière réunion, de mettre en place un stationnement payant sur le quartier, ce qui ne manquera pas d'altérer un peu plus la perception de ce projet par ses habitants.

Il est donc vraiment dommage, à nos yeux, que ce grand projet de rénovation urbaine ne bénéficie pas d'un meilleur accompagnement auprès des habitants du quartier.

Le GPV est opérationnel depuis 2004. Il devrait s'achever en 2014. Nous sommes donc aujourd'hui à mi-parcours. Et il nous semblerait important de prendre acte de ces problèmes et d'organiser une large enquête auprès des habitants du quartier pour mieux cerner les difficultés liées au déploiement du GPV et les attentes des habitants pour la seconde partie de ce projet.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame.

Pas d'autres interventions ? Monsieur Rimbart, vous vouliez dire quelque chose.

M. RIMBERT, Adjoint - Oui, je regrette simplement que pour la réunion que j'ai organisée à l'IEA, au Stade Saupin, qui fait aussi partie du Grand Projet de Ville, le succès a été tel qu'il n'y avait pas assez de chaises pour tout le monde ! Je m'en excuse donc auprès de la population.

Et puis, chers collègues, je reçois souvent des lettres dans lesquelles on m'expose des problèmes. J'essaie d'y répondre et si vous voulez être le relais de la population auprès de moi, vous le pouvez. Il faut pour cela qu'on puisse bien fonctionner ensemble.

Mais je ne veux pas épiloguer là-dessus, je veux simplement dire que cette réunion s'est terminée par des applaudissements et pour moi c'est la plus grande récompense.

Mme GARNIER, Conseillère municipale - Il n'y a pas eu que des applaudissements, Monsieur Rimbart, vous le savez bien.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Oui mais enfin, les réunions c'est fait pour débattre. Les gens ne sont pas là pour être des « béni-oui-oui ». Pour vous c'est peut-être une découverte, mais il est très complexe, ce projet ! Ce n'est pas facile pour les gens, mais je crois que la perception d'ensemble est extrêmement positive.

Ce quartier est en train de se transformer et si, après avoir eu des échanges parfois vifs, ça se termine par des applaudissements, c'est parce que je crois que les habitants de Malakoff ont

V - 96

bien compris qu'on était en train de transformer profondément ce quartier et de l'ancrer vraiment dans la ville.

C'est un travail de longue haleine, extrêmement exigeant, qui mobilise beaucoup d'argent, beaucoup de moyens, et nous allons donc le poursuivre bien sûr.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLZER, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 28, intitulé :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Régime Indemnitare – Dispositions diverses – Approbation.

M. BOLZER, Adjoint – Cette délibération comporte plusieurs volets.

Tout d'abord, concernant la modification apportée au tableau des effectifs, l'objectif étant la stabilité de ces mêmes effectifs, une seule création de poste vous est proposée : c'est à l'éducation, un poste de technicien au service du Patrimoine. Encore faut-il préciser que cette création est compensée par la suppression d'un poste de catégorie C et la transformation d'un poste de catégorie A en B.

Nous proposons ensuite la transformation de 9 postes ; il s'agit donc de 9 créations qui donneront lieu à 9 suppressions, après avis du prochain Comité Technique Paritaire.

Nous proposons également la suppression de 48 postes, suite à l'avis donné par le Comité Technique Paritaire du 8 octobre et celui du 23 novembre.

Ensuite, vient le recrutement de personnel pour des emplois saisonniers : des renforts pour les élections politiques de 2010 et également des renforts pour le recensement annuel de la population, qui incombe maintenant donc à la Municipalité.

Dans la foulée, nous vous proposons d'adopter les modalités de paiement de ces agents recenseurs et puis des ajustements liés au régime indemnitaire. En effet, aujourd'hui, les agents de catégorie B, dont l'indice brut est supérieur à 380 ne peuvent pas bénéficier d'heures supplémentaires. Un décret nous permet de changer cet état de fait, ce que nous vous proposons.

La deuxième proposition concerne la modification de l'indemnité de responsabilité d'un établissement multi-accueil petite enfance.

La troisième proposition concerne l'indemnité d'encadrement de stagiaires. C'est important, puisque nous avons tous les ans sur la Ville de Nantes, plus de 3 000 demandes de stages, ce qui est quelque chose d'assez considérable ! Et nous avons fait beaucoup de progrès en la matière puisque nous accueillons chaque année, à la Ville de Nantes, 1 200 stagiaires.

Nous n'avons pas, ou peu, de difficultés pour avoir des encadrants, mais ce que nous vous proposons, c'est que ces personnes qui acceptent d'être volontaires pour encadrer les stagiaires, ce qui implique une tâche supplémentaire, obtiennent une indemnité.

La quatrième proposition concerne le niveau de fonctionnalité pour les cadres de catégories A. Il s'agit là de mieux distinguer les niveaux de responsabilité des agents de catégorie A de la Ville. Il vous est donc proposé une nouvelle architecture des niveaux de fonctionnalité. Cela simplifiera les choses et permettra aussi, je crois, de faciliter la prise de responsabilité des cadres.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 97

J'ai évoqué tout à l'heure l'indemnisation des fonctionnaires accueillant des stagiaires. Avec cette délibération, nous proposons également des règles pour rémunérer les stagiaires.

Un décret, en effet, nous permet de le faire et nous oblige même à le faire au-delà de 3 mois. La durée maximum d'un stage est de 6 mois et au-delà de 3 mois, nous devons rémunérer les stagiaires. Par conséquent, nous faisons des propositions, selon, aussi, ce qu'effectuent, bien entendu, les stagiaires en question.

Enfin, nous proposons un avenant à la convention de mise en commun de services entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole. Cet avenant permet de préciser les modalités de calcul des coûts de l'ensemble des frais, liés à la mise à disposition des services, que ce soient des coûts en matière de masse salariale ou que ce soient des coûts notamment en matière de locaux, etc.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Dibon-Poquet.

Mme DIBON-POQUET, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, la présente délibération porte en particulier sur l'évolution des effectifs de la Municipalité.

Nous constatons, à l'examen du tableau récapitulatif, que vous envisagez une diminution de ces effectifs de 38 personnes.

Nous souhaiterions savoir s'il s'agit d'une diminution nette des effectifs de la collectivité ou de transfert à la Communauté Urbaine.

D'autre part, dans les flux prévus, en recrutement comme en suppression, nous aimerions savoir combien de personnes en situation de handicap sont concernées. Plus précisément, nous souhaiterions connaître combien de personnes en situation de handicap font partie des effectifs de la Ville, en nombre dans chaque qualification, en nombre total et en pourcentage du total, dans la situation actuelle de la délibération du 16 octobre 2009, et dans la situation prévue au 4 décembre 2009.

Notre souci est de connaître notre situation à cet égard vis-à-vis de la réglementation qui impose un taux de 6 % de personnes en situation de handicap dans la fonction publique et dans les collectivités.

Au cas où ce taux ne serait pas atteint, nous souhaiterions savoir quelle est la pénalité financière que la Ville de Nantes est tenue de verser au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, dans les deux situations, avant et après cette délibération. Sur le plan budgétaire, à quel moment cette pénalité est à verser à ce fonds ?

Enfin, en ce qui concerne le recrutement de personnel de renfort, titre 3 de votre délibération, combien de personnes en situation de handicap comptez-vous retenir ? Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bolzer.

M. BOLZER, Adjoint – Tout d'abord, concernant les effectifs.

L'objectif, qui m'a été assigné, est la stabilité des effectifs. Et il est vrai qu'au cours des années qui se sont écoulées, il y a globalement eu stabilité des effectifs, même s'il y a eu aussi des créations de postes.

Et je peux préciser par exemple que depuis 2001 – puisque j'ai lu cela dans la presse – effectivement, il y a eu 249 agents supplémentaires, pour la période 2002-2009.

Ces agents supplémentaires - on en retrouve 112 à la tranquillité publique, par exemple - que l'on a un peu évoqué ce matin - , ce sont notamment les ASVP - concernant l'augmentation de notre police municipale.

V - 98

Il y en a 41 autres à la Direction des Sports. En effet, 20 postes ont été créés pour la piscine de la Petite Amazonie, car ce sont des équipements nouveaux.

De la même façon, 18 postes ont été créés pour Allonantes, et je crois qu'ici chacun se félicite du fait qu'on ait mis en place Allonantes, ce qui a permis d'avoir un service public de prestations à l'usager qui est sans commune mesure avec ce qu'il y avait avant.

Il y a eu aussi 16 postes créés pour l'ouverture de la Médiathèque Est. Il est bien évident que si nous créons des équipements nouveaux, il nous faut bien trouver des agents pour gérer ces équipements.

Dans les postes que vous avez évoqués, Madame, effectivement il y a des transferts à Nantes Métropole, il s'agit notamment de postes qui ont été mutualisés.

Pour ce qui concerne la question du handicap, croyez que nous sommes très attachés à cette question. Et je peux vous dire qu'à la Ville de Nantes, non seulement nous ne payons pas l'indemnité que l'on reverse au fonds d'insertion, mais nous avons dépassé le chiffre de 6 % qui est le taux légal – même si je n'aime pas le terme de « taux légal » – nous avons dépassé cela déjà depuis longtemps, et nous sommes actuellement à 8,4 % de personnel handicapé à la Ville de Nantes !

Je précise également que nous sommes en train de préparer une convention avec le FIPH et que j'ai eu l'occasion, il y a une quinzaine de jours, de signer une convention avec le FIPH pour Nantes Métropole également, qui, au milieu du mandat précédent recensait 3 % de personnes handicapées en son sein, ce qui s'expliquait par le fait qu'il y ait beaucoup plus de personnel technique, eh bien en 2009, on y comptabilise 6,2 % de personnes connaissant des handicaps.

Donc je crois qu'au niveau de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, nous sommes relativement exemplaires en la matière, mais nous ne baisserons pas la garde. Et je souhaite effectivement que non seulement nous puissions reclasser notre propre personnel qui a des handicaps, mais que nous puissions recruter directement des personnes handicapées, comme nous le permet la loi, et que nous soyons aussi en capacité de recruter des stagiaires qui sont handicapés.

A ce propos, il y a d'ailleurs une convention qui a été signée avec des organismes qui s'occupent d'enfants et d'adultes handicapés, et de la même façon, je souhaite que nous accueillions des apprentis connaissant des problèmes de handicap.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Je tenais à intervenir au sujet de l'indemnisation des stagiaires.

Aujourd'hui, nous avons une délibération qui nous propose d'indemniser les stagiaires en fonction de plusieurs critères, puisque nous avons les critères n° 1, n° 2, n° 3 et j'aurais souhaité vous demander quelques explications à ce sujet.

Nous le savons tous, le stage, pour les étudiants et les élèves, constitue une période d'observation et de formation pratique. C'est aussi quelque chose d'extrêmement important puisqu'il s'inscrit obligatoirement dans un cursus de formation initiale scolaire ou universitaire, aujourd'hui, c'est la loi.

Il a vocation à compléter, et, à titre principal, à familiariser avec le milieu professionnel.

Le Président de la République, d'ailleurs, l'a répété au mois d'avril lors de son discours sur l'emploi des jeunes. Il s'est engagé en particulier à renforcer la protection des stagiaires dans ce cadre.

V - 99

Pour éviter les abus, en effet, les élèves et les étudiants dans les structures d'accueil voient s'appliquer la loi de 2006, que vous citez dans la délibération, et cette loi indique un cadre précis avec trois conditions à respecter :

- tout d'abord, une convention tripartite obligatoire entre l'organisme d'accueil qui, aujourd'hui, pour nous, sera la Ville de Nantes, le stagiaire, et son établissement de formation, celui-ci qui a pour obligation principale de contrôler l'intérêt pédagogique du stage et son adéquation avec la formation suivie par l'étudiant ou l'élève ;
- une durée maximale de 6 mois, que vous avez en effet rappelée ;
- une indemnisation obligatoire du stagiaire égale à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, sachant qu'au-delà d'un certain nombre de mois de stage, ce sera obligatoire, et que des règles ont été modifiées récemment.

Aujourd'hui, cette règle s'applique à l'ensemble des entreprises privées depuis 2006 ; elle s'applique à l'ensemble des services de l'Etat, l'ensemble des administrations étatiques et l'ensemble des établissements publics.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui, seuls les collectivités territoriales, les chambres consulaires, ou les établissements publics locaux ne sont pas soumis obligatoirement à cette règle. Ils sont donc totalement libres de gratifier ou non les stagiaires accueillis.

En pratique, force est de constater heureusement – et nous le constatons aujourd'hui – que ces organismes ont l'habitude tout de même de le faire et ils calquent leurs procédés sur les règles applicables aujourd'hui à l'Etat et aux entreprises privées.

La difficulté pour nous, avec cette délibération, c'est de constater qu'en fait, on fixe des critères qui vont modifier le montant de la gratification alors même que la référence est la loi de 2006.

En effet, nous constatons que le critère 2 soumet à une baisse de gratification, simplement parce que la mission ne correspond pas aux besoins exprimés par la collectivité. Or, la loi ne soumet pas cette condition, la loi prévoit comme condition de base le côté académique, le côté pédagogique et non pas l'intérêt de la structure.

Il est évident qu'en pratique, la convention a pour but de mettre en coïncidence, d'abord la formation mais aussi l'intérêt de la structure. Lorsqu'on signe la convention, donc, la structure normalement a un certain intérêt.

Prévoir ce critère 2, c'est finalement aller un petit peu dans le sens de l'abus. Pourquoi diminuons-nous la gratification que la loi a prévue, si nous nous soumettons à cette loi ? Par conséquent, soit on ne se soumet pas à la loi et dans ces cas-là, on ne décide pas de prendre comme référence cette loi avec une « ouverture » sur cette indemnisation – c'est un petit peu dommage, on a l'impression que la Ville, ici, recherche plutôt un intérêt personnel, ce qui n'est pas le but, j'en suis persuadée – soit nous supprimons ce critère n° 2 et nous aurons donc deux critères seulement.

Le premier critère : le stage qui correspond à la loi, et à partir du 3^{ème} mois – puisque c'est à partir du 3^{ème} mois maintenant depuis novembre 2009 – la gratification se monte bien à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, et en-deçà de ce 3^{ème} mois, eh bien tout simplement on a une liberté de gratification.

Je pense quelque part qu'il y a peut-être eu une petite erreur de fond, je suis persuadée que la Ville de Nantes ne cherche pas à utiliser des stagiaires à son avantage mais plutôt à avoir une démarche citoyenne, et je l'espère de toute façon. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bolzer.

V - 100

M. BOLZER, Adjoint – Il est bien évident que je partage votre avis et qu'il ne s'agit pas d'utiliser les stagiaires pour remplacer des personnes titulaires, bien entendu. Ce n'est pas du tout l'objectif de la Ville de Nantes et pas non plus celui de Nantes Métropole, car nous avons la même politique.

Pour ce qui nous concerne, il y a plusieurs objectifs, il s'agit d'abord de promouvoir les métiers de la fonction publique territoriale. Je pense que cela, c'est quelque chose d'important, car il va y avoir notamment, dans les années qui viennent, un fort nombre de départs à la retraite et il faut que notamment le public étudiant ou lycéen, sache qu'il y a des métiers, dans nos collectivités ; 200 métiers par exemple à la Ville de Nantes, 80 à Nantes Métropole.

Et malheureusement, même l'Education nationale ne prévient pas suffisamment les étudiants ou les lycéens de ces possibilités dans la fonction publique territoriale, mais Nantes le fait.

Il s'agit également de répondre aux besoins en compétences de la collectivité, parce qu'il est vrai que nous aurons des besoins en compétence. Et plus nous aurons de stagiaires qui viendront connaître les métiers de la fonction publique territoriale, plus grand sera le « vivier » de candidats – et c'est vrai que c'est quand même un intérêt, mais un intérêt noble pour nous.

De la même manière, il faut favoriser le respect de la diversité et de la mixité dans les emplois publics, et notamment dans la fonction publique territoriale. Et là aussi, il nous faut réussir à aller vers ceux qui sont le plus loin de passer les concours de la fonction publique territoriale pour les faire venir.

Et récemment, par exemple, nous avons organisé avec le CNFPT des préparations aux concours d'ATSEM. Certaines personnes ont été stagiaires chez nous, nous avons organisé le concours d'ATSEM et nous avons eu le plaisir d'apprendre la semaine dernière que sur les 19 personnes qui ont passé le concours, 4 ont été reçues.

Alors, vous allez me dire, 4 sur 19, ce n'est pas beaucoup ! Mais quand on compare au nombre de candidats pour le nombre de postes, ce sont des pourcentages qui sont bien supérieurs.

Et nous continuerons dans cette voie avec les attachés, nous continuerons avec les rédacteurs, nous continuerons avec les contrôleurs de travaux.

Lorsque je vous présentais tout à l'heure le dossier sur les stagiaires, c'est l'ensemble de cette politique – même si je suis un peu long pour le faire – que j'essaie de présenter. Ce n'est pas à isoler de son contexte.

C'était un souhait, aussi, de faire en sorte que dans notre collectivité, il y ait un lieu d'apprentissage et d'insertion dans l'emploi. Je pense que cela, c'est quelque chose d'important et c'est bien notre orientation !

Alors, en ce qui concerne l'indemnité, je comprends ce que vous voulez dire. Mais c'est vrai aussi qu'il ne s'agit pas de l'exploitation des stagiaires que nous avons, vous le voyez bien !

Il y a encore quelques temps, les stagiaires n'étaient pas rémunérés du tout. Ce que nous vous proposons, c'est la rémunération. On verra bien ce que cela donne, y compris en terme de masse salariale et de budget, à un moment où, il faut bien dire ce qui est, on est malgré tout cantonné dans une certaine ligne. Moi, je souhaite que l'on mette cela en place. On aura toujours la possibilité d'y revenir mais de toute façon, je pense que c'est positif par rapport à ce qui était fait auparavant.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Madame Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Je voulais juste rebondir par rapport à ce que disait M. Bolzer. On est tout à fait d'accord sur l'intérêt du stage, je pense que vous pêchez une large convaincue, la question ne se pose pas sous cet angle-là.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 101

Simplement, ce qui nous choque, je peux le dire, c'est le critère n° 2, tout simplement.

Le premier est tout à fait dans le droit fil de ce qui se fait partout, le troisième aussi mais le second est en dehors du cadre. C'est cela qui est un peu choquant, puisque ça permet d'apprécier le montant de ce que l'on va donner à un stagiaire, alors même que rien ne permet de l'apprécier aujourd'hui dans le cadre légal. C'est cela que je tenais à vous préciser.

On est vraiment dans un cadre très précis, même l'Etat s'est plié à ce cadre donc les collectivités locales pourraient peut-être copier ce cadre, tout simplement.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Je vais passer au vote.

M. BOLZER, Adjoint – Pour les 150 €, on fait référence à la fonction publique d'Etat !

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Oui, sauf que le décret de juillet 2009 a transformé cette notion-là, puisqu'aujourd'hui, l'Etat et tous ses services sont alignés sur les entreprises, sur la loi de 2006. Et nous n'avons pas le choix de gratifier de 150 € ou pas. C'est 12,5 % à partir du 3^{ème} mois. C'est la loi !

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Sur ce point juridique, ce que je propose...

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Oui, c'est un point juridique, c'est pour cela que j'insiste un peu.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Mais j'entends bien. Moi, je n'ai pas la qualité ou les connaissances pour apprécier cela. Ce que je vous propose, c'est que vous rencontriez M. Bolzer sur ce sujet. C'est normal.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – J'insiste un peu parce que je suis en relation avec des étudiants qui souvent viennent en stage dans les services de la Ville, et je ne me vois pas voter ce genre de délibération, alors même qu'ils savent que cela ne se passe plus comme cela aujourd'hui dans le reste des services et dans le reste des entreprises.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Dont acte. Je vais passer au vote et j'ai bien entendu votre vote.

Ce que je propose c'est, au-delà, d'approfondir les choses avec M. Bolzer et puis nous verrons.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. VRAIN, Conseiller municipal, donne lecture de l'exposé n° 29, intitulé :

Renouvellement du plan de mobilité (MobiNantes) – Approbation.

M. VRAIN, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, le Conseil municipal du 30 janvier 2004 a adopté le plan de mobilité de la Ville de Nantes, qu'on a appelé MobiNantes.

Ce que nous vous proposons c'est une continuation de ce plan MobiNantes. Pourquoi ? Parce que la législation a évolué depuis, puisqu'il y a eu un texte du 17 décembre 2008 qui oblige les employeurs à financer 50 % des abonnements aux transports publics et aux services publics de location de vélo.

La loi est une chose. Le décret d'application est nécessaire évidemment pour son application, par définition. Le décret d'application concernant le secteur privé est paru mais pas celui

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 102

concernant le secteur public. Eh bien, dans un mouvement de « précession », si j'ose dire, nous vous proposons de calquer cette démarche pour les collectivités locales.

Nous avons évalué le précédent plan MobiNantes, qui a été adopté en 2004, en 2007. Qu'est-ce que cela donne ?

La part de la voiture dans les déplacements domicile-travail est de 48 % contre 59 % en 2003. La part des transports publics est à hauteur de 30 % contre 23,5 % en 2003. Et le vélo est à 10 % de part contre 8,4 % en 2003. Ainsi, la somme des modes alternatifs est passée de 41 % à 52 %.

Quels étaient les objectifs ? L'Etat est une chose, l'objectif en est une autre. Quel était l'objectif en 2003 ? Eh bien, c'était de transférer du mode automobile vers les autres modes, de 20 %. 20 %, vous ferez les calculs – je vous en fais grâce – c'est acté. En terme d'impact, l'économie de déplacements en automobile a créé, par an, 600 tonnes de CO² en moins.

Pour des chiffres précis concernant, par exemple, les abonnements Pass, nous sommes au-dessus de 1 000, soit 22 % du nombre d'agents de la Ville de Nantes et du CCAS ; et puis un peu plus de 100 agents empruntent les transports TER ou LILA.

Nous avons voté aussi un Plan Climat Territorial, le 9 mars 2007 pour Nantes Métropole, qui vise quand même à diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2025.

Ce bilan est, évidemment, aussi révélateur d'autres choses : les personnels habitent de plus en plus loin de la ville de Nantes puisque les personnes habitant hors Nantes, hors la commune de Nantes, sont passés de 52 % à 56 %. Donc c'est aussi une manifestation, d'une certaine façon, de l'étalement urbain que nous essayons de combattre.

Qu'est-ce que nous vous proposons dans ce nouveau plan ? Eh bien, nous vous proposons simplement de reconduire, mieux encore, le remboursement des abonnements aux transports publics de la TAN. Quel en est l'impact pour un agent ?

Vous savez qu'il y a eu une modification de la tarification applicable au 1^{er} juillet 2009 avec une distinction « plus de 26 ans », « moins de 26 ans ». Pour les « plus de 26 ans », tous calculs faits, auparavant le coût mensuel était de 19,37 € et maintenant il passe à 18,40 €, et pour les « moins de 26 ans », c'est plus impressionnant parce qu'il n'y avait pas de dispositif particulier auparavant, ils payaient donc comme les autres 19,37 €, et maintenant ils paieront 9,37 €.

Mais le gap, l'écart le plus important, est pour les abonnements interurbains. Pour les abonnements interurbains, auparavant le coût mensuel payé par un agent était en moyenne - c'est une moyenne, parce qu'évidemment tous les abonnements ne sont pas identiques – de 31 €. Il passe à 21 €. Pourquoi ?

Parce que nous payons 50 %. Effectivement la Ville de Nantes paye 50 % de l'abonnement TER-LILA et ceci en Loire-Atlantique, mais aussi sur tous les départements qui l'entourent. Et donc c'est un progrès considérable !

Evidemment, tout cela a un coût : la contribution précédente était de 180 000 € par an, elle passe à 246 000 € par an, soit plus de 66 000 €. Voilà pour l'impact financier.

Après, il y a d'autres aspects concernant le vélo, bien sûr. L'aspect nouveau concernant le vélo, c'est le paiement de 50 % d'un abonnement de service public de location de vélo, que ce soit « Ville à vélo » ou « Bicloo ».

Et puis en ce qui concerne le co-voiturage, vous savez qu'il y a en place un logiciel de co-voiturage qui a démarré, et qui va sans doute monter en puissance puisque le Conseil Général a déjà installé une vingtaine d'aires de co-voiturage pour assurer les transferts d'une voiture à l'autre, pour passer d'un voyageur par véhicule à deux. Et l'objectif est une cinquantaine d'aires de co-voiturage sur la Loire-Atlantique.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 103

Voilà l'exposé très rapidement, chers collègues... Avec une application en ce qui concerne la tarification TAN/TER ou LILA au 1^{er} janvier 2010. Voilà, chers collègues.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Benâtre.

Mme BENÂTRE, Conseillère municipale – Les élus communistes qui militaient de longue date pour la généralisation à tous les salariés du mode de financement existant en Ile-de-France en faveur des transports publics, se sont félicités de cet article 20 de la loi de financement de la sécurité sociale, loi qui en dehors de cet article était loin d'être satisfaisante, mais c'est un autre débat.

Ce nouveau droit pour les salariés est effectivement à utiliser sans modération. Nous approuvons donc cette proposition de la Ville d'améliorer encore le plan de mobilité concernant la participation employeur aux transports publics. C'est une avancée en matière de pouvoir d'achat, de transports collectifs et de mobilité durable.

L'augmentation de la participation de la Ville de Nantes à hauteur de 50 % du coût du titre des abonnements aux transports publics urbains ou interurbains est significative. De plus, intégrer cette complémentarité des transports nous apparaît essentiel pour développer l'usage alternatif de la voiture.

Mais le bilan des trois années de mise en œuvre du plan de mobilité montre que la voiture reste encore un des modes de déplacement privilégié. Il nous faut donc porter en permanence l'information, l'incitation, la formation sur le rôle social et écologique d'un tel plan.

Bien entendu, les salariés mesurent aussi l'efficacité des transports en commun à leur fréquence et leur régularité, mais aussi à leur coût.

Enfin, pour trouver sa pleine efficacité, cette mesure doit s'accompagner de nouveaux moyens donnés à l'Autorité Organisatrice de Transports pour développer leurs offres et accroître les capacités offertes à des voyageurs de plus en plus nombreux.

La loi « Grenelle 2 » a montré ses limites en terme de financement des transports en commun en site propre, le plan de relance les a oubliés, souhaitons que ce financement trouvera une traduction dans le grand emprunt national. Car, la priorité devrait être de répondre concrètement aux besoins de la population et des territoires en donnant aux services publics les moyens d'une plus grande efficacité.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Alors je vais mettre aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. LANNUZEL, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 30, intitulé :

Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation.

M. LANNUZEL, Adjoint – (Lecture de l'exposé)

... Et enfin, les travaux de réfection des couvertures de l'atelier Maurice Parois, qui, pour ceux qui l'ignoraient, est tout simplement l'atelier des carnavaliers, situé route de Sainte Luce.

(suite de l'exposé).

Le Conseil approuve à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 104

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 31, intitulé :

SEM Nantes-métropole Gestion Equipements (NGE) – Centre de Loisirs du Petit Port, Golf municipal de Nantes Erdre – Dispositions financières et tarifaires 2010 – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – C'est une délibération classique à cette époque puisque vous savez que la mise en œuvre des conventions de délégation de service public conclues avec Nantes-métropole Gestion Equipements pour le centre de loisirs du Petit Port et le golf, nécessitent une délibération qui a un double objet.

Le premier objet est qu'il s'agit de compenser, selon des modes particuliers à chaque contrat, le fait que la Ville impose à son délégataire des tarifs qui ne permettent pas d'équilibrer cette activité.

Nous devons donc approuver soit un montant de compensation tarifaire pour la piscine et la patinoire, soit une recette garantie pour le golf.

Le deuxième objet de cette délibération est de soumettre l'évolution tarifaire proposée pour 2010 pour la piscine et la patinoire du Petit Port et pour le golf de Nantes Erdre. Tous les documents sont joints à la délibération ; vous avez pu constater que ces augmentations tarifaires sont extrêmement raisonnables et nous sommes là, maintenant, dans la pleine mesure de cet équipement avant qu'il ne franchisse un nouveau cap, je parle naturellement du centre de loisirs du Petit Port.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 32, intitulé :

Nantes-métropole Gestion Equipements – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire concernant la gestion 2003-2007 – Information.

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit toujours de Nantes-métropole Gestion Equipements pour une traditionnelle présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion 2003-2007.

C'est une information du Conseil municipal. Je crois que c'est aussi un satisfecit accordé à Nantes-métropole Gestion Equipements pour la qualité de sa gestion. Voilà des rapports de la Chambre Régionale des Comptes comme on aimerait en voir plus souvent - si je puis me permettre cette boutade !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Ah, plus souvent... C'est quand même assez fréquent ! En l'occurrence, c'est très bien et il ne faut pas manquer de retransmettre au directeur, M. Duflot et à son équipe, et aussi, bien sûr, au Président - mais il est sorti - parce qu'il était concerné, nos félicitations et nos encouragements parce que nous avons maintenant confié à Nantes-métropole Gestion Equipements de nouvelles missions concernant l'énergie.

Ce sera pour après, ce n'est pas dans ce rapport-là...

M. BOLO, Adjoint – Nous en reparlerons dans la DM.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Absolument. Merci.

Le Conseil prend acte.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 105

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 33, intitulé :

Télévisions locales – Contrats d'objectifs et de moyens avec l'association Télénantes et la SAS N7 TV – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – Vous savez que le paysage nantais de télévisions locales a risqué d'être affecté cet été par le dépôt de bilan de la Société Anonyme simplifiée TV Nantes Atlantique qui est éditeur de la chaîne Nantes 7.

Au terme d'un long processus devant le Tribunal de Commerce et avec l'approbation du CSA, une nouvelle Société Anonyme a été créée qui s'appelle « N7 TV », dont le capital est réparti entre l'Association Télénantes, gestionnaire et éditeur de l'autre partie du canal nantais de télévisions locales, et des partenaires dont le Crédit Mutuel, la lettre API, le Centre de Communications de l'Ouest, Sciences Com', l'école de la Chambre de Commerce, et la Société TV Loco.

Ce dossier vient d'être validé par le Tribunal de Commerce et comme nous nous y étions engagés auprès du Tribunal, nous vous proposons des contrats d'objectifs et de moyens, qui sont le dispositif juridique particulier prévu par la loi pour que des collectivités locales puissent participer au financement des télévisions locales, contrats d'objectifs et de moyens respectivement pour la nouvelle société N7 TV et également pour Télénantes.

Et nous votons donc ces deux contrats d'objectifs et de moyens pour les montants qui figurent au dossier, qui vont permettre – je crois que c'est très important – la continuité de la chaîne Nantes 7.

Nous risquions la liquidation, nous risquions l'écran noir et cela aurait été plus que dommage à tout point de vue. Ainsi, nous allons pouvoir permettre à Nantes 7 de continuer à vivre et nous avons surtout en perspective – car c'est bien cela qui a motivé notre engagement, ainsi que celui des autres collectivités locales – d'arriver à mettre fin, à terme, à cette particularité qu'avait créé le CSA : c'est-à-dire un « morceau » de canal qui était entièrement financé par le privé, un « morceau » de canal financé entièrement par le public.

Il n'y a pas de modèle économique qui puisse fonctionner dans ces conditions-là et nous devons arriver à terme, à ce qu'il n'y ait plus qu'un seul éditeur de télévisions locales à Nantes, doté de l'autorisation du CSA, avec des obligations de production qui soient raisonnables sur le plan économique.

Pour cela, il faut une phase de transition puisque le CSA est très pointilleux sur les questions de respect de ses propres conventions, et on peut le comprendre, mais la perspective, c'est bien celle-là : d'arriver à créer, enfin, un modèle économique de télévisions locales qui soit à la dimension de notre territoire et qui assure cette pérennité.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo. Madame Jozan.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, un mot juste aujourd'hui pour dire notre soutien à l'équipe de Nantes 7 qui, par son projet dynamique, avait permis de renouveler et d'améliorer les débats locaux.

Ils ont été l'instrument de plus de démocratie locale, permettant par exemple aux différents candidats de s'exprimer, ce qui avait créé un réel changement entre les années 2000 et les dernières élections.

V - 106

Merci donc à leur dynamisme et nous souhaitons que tous retrouvent un emploi dans ce secteur professionnel qui est celui du journalisme.

Ce qui nous soucie à présent à Nantes, c'est le maintien de la diversité, d'une plus grande indépendance, d'une véritable liberté d'expression dans les médias. Quels sont d'ailleurs les gages d'indépendance dans ce nouveau dispositif ? Merci.

... Par ailleurs, Monsieur le Maire, je pense qu'au point de vue du quorum, là, on est un petit peu « limite ».

M. LE DEPUTE-MAIRE – Non, on est toujours dans les chiffres.

Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, merci.

C'est vrai, je crois, que c'est grâce à l'Opposition qu'il y a le quorum, sinon on ne l'aurait peut-être pas. On ne va pas vous demander un « hip, hip, hip, hourra » pour l'Opposition, mais quand même !

A propos de cette délibération sur les télévisions locales, bien sûr, nous, nous n'avons rien contre le soutien à une télévision locale mais, en revanche, nous sommes très attachés au pluralisme des idées dans la représentativité, sur ces télévisions.

Pour nous, cela revient un peu à sauver Nantes 7 pour lui demander de faire du Télénantes, puisqu'on lui confie absolument les mêmes missions de service public audiovisuel local. Est-ce qu'il n'y a pas un risque de doublon en ayant deux télévisions locales ? Nantes a-t-elle besoin ou les moyens aujourd'hui de financer deux télévisions locales ?

D'autre part, il est indiqué dans un des tableaux qu'une subvention de 800 000 € serait prévue pour l'an prochain. Est-ce que vous pouvez nous le confirmer ?

Nous pensons aussi qu'il est indispensable que ces médias aient d'autres sources de financement, outre la simple recherche de subventions. Et puis, surtout, cette délibération pose pour nous la question essentielle de l'indépendance des médias locaux par rapport aux pouvoirs locaux.

Enfin, nous aimerions savoir quelle est l'instance compétente de la Ville qui peut décider de la résiliation du contrat, donc de la suppression des subventions. Et comme nous sommes attachés à ce pluralisme, avant de pouvoir nous prononcer sur cette délibération, nous aimerions avoir des garanties sur le dispositif qui est prévu pour assurer cette pluralité.

Quant à nous, nous sommes prêts à assumer nos responsabilités, à nous investir, mais les élus de l'Opposition pourront-ils éventuellement être présents dans cette instance compétente de la Ville, pour se prononcer sur ces télévisions ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Très bien, merci. Monsieur Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Effectivement, c'est aussi une des raisons pour laquelle il était très important que Nantes 7 puisse poursuivre et que l'on continue d'avoir une télévision locale à Nantes, c'est bien cette question du pluralisme de l'information.

Il faut bien préciser que ce pluralisme et cette indépendance sont absolument garantis par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et par les conventions qui s'imposent à tous, y compris aux financeurs, que les éditeurs de télévisions locales passent avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel qui est leur organisme de tutelle et de contrôle en matière, justement, de pluralisme.

V - 107

Vous vous inquiétez, Madame Loirat, des questions de doublon. Justement, l'opération de reprise de Nantes 7 va nous permettre d'éviter des doublons qui existaient et qui étaient extrêmement préjudiciables à l'équilibre économique de l'ensemble du canal, puisqu'à la lecture des conventions, vous constaterez que les missions de Nantes 7 sont et restent le journal quotidien d'information, la couverture du sport dans un format vraiment quotidien, et que les missions de Télénantes sont et restent un format hebdomadaire, fondé sur des magazines, la couverture de l'actualité culturelle à ce rythme hebdomadaire et l'animation du débat public, toujours à un rythme plus hebdomadaire.

Et donc, au contraire, l'aboutissement à un équilibre économique de l'ensemble du canal est fondé sur un renforcement des coopérations entre les deux éditeurs qui n'avait pas été possible jusqu'ici, et sur la disparition des doublons qui existaient puisque, lorsque l'on comparait la grille de Nantes 7 et la grille de Télénantes, on voyait que, de part et d'autre, il y avait des émissions qui se chevauchaient en terme de thématique.

Est-ce qu'il y avait la place pour deux émissions de cuisine dans une télévision locale nantaise ? Je n'en suis pas convaincu. Est-ce qu'il y avait la place pour deux magazines culturels hebdomadaires différents ? Ce n'était pas non plus évident.

Et donc on va arriver à une capacité de collaboration entre les deux éditeurs qui, au contraire, garantit à la fois le pluralisme et en même temps la pérennité, grâce à un équilibre économique retrouvé.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, l'Opposition considérant qu'elle n'a pas à assurer le quorum, nous quittons la séance du Conseil municipal. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Jozan, le quorum, c'est chaque conseiller municipal qui y contribue. Il y a un certain nombre d'élus qui ont des contraintes liées à leur mandat...

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Mais nous le comprenons tout à fait.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je suis d'accord avec vous...

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Notre mission n'est pas de...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je suis d'accord avec vous...

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Et je vous explique simplement la démarche que nous allons faire, c'est tout.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je sais, on peut faire une suspension de séance si vous le souhaitez, mais je pense que dans un esprit collectif de responsabilité, on ne peut pas jouer ce jeu-là.

Moi je ne peux pas, à la fois...

Brouhaha dans la salle.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Ce matin, on nous a dit qu'on ne connaissait pas les dossiers, alors on ne peut pas nous demander de jouer le jeu l'après-midi quand le matin... Excusez-moi Monsieur Rimbart, mais ce n'est pas passé, ça !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je ne vous le reproche pas, je ne vous reproche rien, à personne.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 108

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Vous ne nous répondez pas, on vous demande d’être présent...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Simplement, il est vrai que certains élus...

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – On n’est pas là que pour faire « géranium », hein !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Ecoutez, franchement, vous êtes dans la polémique ?

Je mets aux voix le rapport de M. Bolo qui a été présenté.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Mais il n’a pas répondu à notre question !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Il a répondu.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Non, sur la présence des élus ou pas, et quelle était l’instance compétente ?...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Il a répondu, il n’y a pas de présence d’élus dans le Conseil...

M. BOLO, Adjoint – Il n’y a aucune présence d’élus, seul le CSA est compétent.

Naturellement, nous n’avons aucun rôle dans la gestion...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Ce n’est pas nous qui sommes présents.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Mais non, dans la délibération, il est question d’une instance compétente à la Ville qui peut décider de la résiliation du contrat ou du retrait...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Mais c’est vous, Madame Loirat, c’est le Conseil municipal !

Donc le quorum est atteint sur ce dossier, je mets aux voix...

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Cela veut dire qu’il y aura bien...

M. LE DEPUTE-MAIRE – J’ai mis aux voix, il a été approuvé.

Ensuite, on va suspendre la séance.

Le Conseil approuve à l’unanimité des présents.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Donc vous nous dites qu’on ne résiliera pas les contrats, ni les octrois de subventions, si cela ne passe pas au Conseil ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – C’est nous qui sommes compétents, c’est-à-dire vous-mêmes et nous. On ne siège pas dans les instances de la télévision nantaise.

On va suspendre la séance cinq minutes, puis on va la reprendre. Il n’y a pas de problème. Si l’opposition UMP veut faire la maline, ce n’est pas très malin, c’est tout !

(Le groupe UMP quitte la salle).

M. RIMBERT, Adjoint – Monsieur Blineau, il y a le quorum, si vous restez. Bien. On peut donc reprendre.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 109

M. LE DEPUTE-MAIRE – La séance est reprise. Alors Monsieur Bolo, vous avez le dossier 34.

M. LE DEPUTE-MAIRE – C'est très bien, je vous en remercie, je ne vous fais aucun reproche. Simplement si l'UMP veut faire son petit coup politicien, qu'elle le fasse ! Un certain nombre d'élus sont partis à des rendez-vous mais ils sont là, ils sont dans la mairie, ils reviennent, il n'y a pas de problème.

Mais en tout état de cause, à l'heure qu'il est, le quorum est atteint, donc nous reprenons la séance.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 34, intitulé :

Vote des crédits nécessaires avant le vote du Budget Primitif 2010 – Opérations d'investissement – Avances sur subventions 2010 – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire.

C'est d'autant plus important que nous la reprenions puisque nous avons, avec ce dossier 34, une délibération classique qui permet de verser les avances de trésorerie nécessaires à un certain nombre de structures, en anticipation du vote du budget 2010, afin qu'elles ne soient pas en difficulté, afin qu'elles puissent poursuivre normalement leurs activités et honorer leurs échéances du début d'année – je pense notamment à un certain nombre d'associations.

Et donc, comme il est de tradition, nous vous proposons d'autoriser le versement d'avances sur les subventions, dont toute la liste vous est décrite. Il y a notamment des crèches, qui, naturellement, ne peuvent pas attendre que nous votions le budget le 29 janvier pour assurer leurs prestations.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Alors le dernier dossier, Monsieur Bolo.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 35, intitulé :

Décision Modificative 2009 n° 3 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – Le dernier dossier concerne d'abord la décision modificative n° 3.

Je dois apporter un petit rectificatif de dernière minute - et croyez bien que j'en suis désolé - au montant des décisions modificatives qui vous ont été transmises, puisque les dépenses de fonctionnement vont connaître une évolution plus importante de ce qui était inscrit.

Est inscrit en « dépenses nouvelles » dans les écritures réelles : 2 383 173 € et ce montant va passer à 2 983 173 € pour les raisons que je vais vous expliquer à l'instant.

Les dépenses nouvelles inscrites à ce montant de 2 983 173 € concernent essentiellement :

- Des ajustements sur les reversements à Nantes Métropole de 618 000 € au titre du personnel mutualisé, pour la prise en compte notamment des charges indirectes, ainsi que 155 000 € et un peu plus, de refacturation des frais de personnel du parc auto.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 110

- Des ajustements qui ont lieu – et c'est cela qui est nouveau par rapport à ce qui avait été présenté en commission que j'aurais aimé comme vous qu'ils soient un peu mieux anticipés au mois de novembre - qui font que nous avons sur le personnel permanent des dépenses supérieures à ce que nous escomptions.

Et donc il faut que nous inscrivions, par précaution, 600 000 € de plus à cette décision modificative, pour être sûrs que l'ensemble des salaires pourra être payé sans problème. Il n'y a évidemment pas de problème de trésorerie, il n'y a évidemment pas de problème financier, c'est juste une autorisation qu'il faut donner pour abonder les lignes.

Je précise que 600 000 € dans une masse salariale de 163,1 millions d'euros pour l'année au BP 2009, cela nous fait quelque chose comme 0,4 % d'écart. Cet écart, on s'en est aperçus trop tardivement mais il n'est pas problématique en soi.

- Des ajustements pour dépenses de fluides, électricité et chauffage à hauteur de 365 000 €.

- Et des subventions complémentaires pour le CCAS, j'insiste, de 415 000 €, compte tenu de la prévision de compte administratif 2009. Parce que le CCAS pour la première année, depuis longtemps, a dû verser des secours, plus importants que ce qui était prévu, à la population à cause de la dégradation de la situation sociale, alors même que si vous regardez les DM de la même époque les années précédentes, c'était plutôt un moyen – comme c'était prévu le plus large possible – de financer d'autres aspects de dépenses nouvelles en fin d'année... Et nous l'avons vu à l'instant, une avance pour le CRDC pour Estuaire 2011.

En section d'investissement, nous avons essentiellement des ajustements d'opérations comptables de réintégration de la TVA sur des travaux réalisés au Château des Ducs et la prise en compte – on en parlait tout à l'heure – de l'augmentation de capital que nous avons votée au dernier Conseil municipal pour Nantes-métropole Gestion Equipements pour ses compétences en matière photovoltaïque.

L'équilibre de cette section d'investissement est assuré par la prise en compte des participations de la CAF pour 183 958 € en recettes et par l'abondement des dépenses imprévues pour le solde.

Cette DM, vous le constatez, est extrêmement modeste au regard de l'ensemble de nos finances.

Le deuxième aspect de cette délibération traite, vous le savez, d'autres dispositions à caractère budgétaire et financier. Nous avons là des subventions, notamment pour le CLAP, nous avons là des fixations de prix, nous avons là la régularisation du montant de la participation définitive de la DSP centre de loisirs et de vacances pour l'ACCOORD.

Nous avons là des dispositions tarifaires diverses : Nant'arctique, les tableaux - vous les avez - sur les droits d'occupation du domaine public, et des crédits divers qui doivent passer par une délibération, ainsi que, traditionnellement, des remises gracieuses, des annulations de titres. Vous avez vu le détail, je n'insiste pas plus.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo. Est-ce qu'il y a des questions au rapporteur de cette décision modificative, comme à chaque conseil ?

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Nous avons donc terminé l'examen de l'ordre du jour. Je rappelle qu'il y a un certain nombre d'élus qui sont absents en raison de leur mandat et d'autres qui sont absents, et je l'ai dit dès le début du conseil, parce qu'ils sont souffrants.

V - 111

Je suis désolé : cela a peut-être plus atteint les élus de la Majorité que d'autres élus, mais il est vrai qu'étant plus nombreux, statistiquement, cela touche un peu plus la Majorité.

Et je trouve cela tout à fait déplaisant de faire un coup politicien, mais de toute façon cela n'a pas marché parce que nous avons le quorum. Et je remercie ceux qui sont présents.

Nous allons donc passer aux questions d'actualité.

La parole est à M. Pierre Even.

M. EVEN, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, mes chers collègues, alors que se déroulera prochainement le sommet mondial de Copenhague sur le changement climatique, sommet auquel vous assisterez, au sein de la délégation des 100 maires sélectionnés pour porter la voix des collectivités locales, un constat s'impose : les villes sont la meilleure échelle du changement des pratiques, les collectivités territoriales en général sont les meilleurs acteurs de ce changement des pratiques.

A Nantes, nous n'avons pas attendu Copenhague pour agir et nous doter d'un Plan Climat métropolitain ambitieux.

Vous serait-il possible, Monsieur le Maire, de nous donner aujourd'hui, quelques exemples des engagements de notre Ville dans le cadre de ce plan climat ? Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Even.

Vous venez de le rappeler, nous n'avons pas attendu la veille du sommet de Copenhague pour agir puisque le Plan Climat a ainsi constitué l'action n° 1 de notre Agenda 21 que nous avons adopté en 2006 à Nantes Métropole, même si la Ville de Nantes s'était déjà dotée précédemment d'un agenda 21, comme ce fut le cas aussi d'un certain nombre d'autres communes.

Dès 2007, nous nous sommes fixés des objectifs, dans le cadre du plan climat, de réduction de CO² à l'horizon 2025. Et à la même époque, le premier plan d'actions pour décliner ce Plan Climat a été arrêté à la période 2008-2010.

Il était principalement centré sur des actions relevant de l'exemplarité de la communauté urbaine et des actions possibles dans le champ de compétences directes de Nantes Métropole, c'est-à-dire les déplacements, l'habitat, l'urbanisme et l'énergie, avec le nouveau développement dont j'ai parlé tout à l'heure, avec la modification des compétences de la société dont nous sommes actionnaires majoritaires avec Nantes Métropole, Nantes-métropole Gestion Equipements.

Donc déjà, en ce qui concerne la Ville de Nantes, nous avons pris toute notre place dans ce plan d'action en promouvant, entre autres, la sensibilisation aux éco-gestes par des campagnes d'information au niveau de la Ville, la sensibilisation aux économies d'énergie dans notre propre patrimoine, par le biais du « programme Display » qui consiste à afficher la production de CO² des bâtiments.

A titre d'information en 2007, cette production de CO² pour les bâtiments de la ville était de 20 500 tonnes, soit en deçà des 22 000 tonnes produites en 1990. Nous avons donc respecté, malgré un nombre supplémentaire de bâtiments, les objectifs qui avaient été arrêtés à Kyoto.

A une échelle modeste, c'est comme cela que les choses se déclinent et c'est comme cela qu'elles avancent.

Evidemment, il faut aller plus loin et c'est pour cela que nous voulons passer à la vitesse supérieure et que nous allons entrer dans une nouvelle génération, une deuxième génération

V - 112

du Plan Climat. J'ai parlé de 2007-2010, maintenant il s'agit d'agir sur une période un peu plus longue : 2010-2020.

Alors ces ambitions, bien entendu, vont se renforcer. Cette année, une impulsion nouvelle a été donnée pour inscrire notre Plan Climat, je viens de le dire, dans une durée plus longue et pour le mettre en cohérence avec les nouveaux engagements internationaux, européens et nationaux.

Ce Plan Climat de deuxième génération est marqué par la mise en place de nouvelles synergies avec les acteurs du territoire et aussi du grand public, les habitants et les entreprises, pour atteindre des objectifs que nous avons fixés.

Cela aura des conséquences dans le mode de gouvernance du plan, dans la mobilisation de nos propres politiques publiques, dans les outils opérationnels. Il est articulé autour d'une dynamique d'animation forte sur le territoire de Nantes Métropole afin d'atteindre ou de mettre en œuvre quatre objectifs :

- mobiliser toutes les forces vives du territoire pour entraîner dans notre dynamique les citoyens-usagers, les acteurs économiques, les scientifiques, les associations ;
- inciter et convaincre les citoyens-usagers et les entreprises ;
- mobiliser l'ensemble de nos politiques publiques ;
- et mettre en œuvre des outils opérationnels dédiés.

Je ne vais pas revenir sur tous les détails, ce serait trop long, mais la Ville de Nantes aura évidemment toute sa place à l'intérieur de cette démarche et j'ai évoqué Nantes-métropole Gestion Equipements qui va être un outil - je crois - important, pour atteindre des objectifs précis.

Je pense par exemple, à l'objectif que nous nous fixons dans les deux ans à venir de mettre en place les 20 000 m² de photovoltaïques, je puis vous dire que les projets sont déjà prêts et que nous allons même dépasser cet objectif et que nous pourrions aller plus loin encore.

Donc, cela, c'est quelque chose de très volontariste et c'est tout à fait concret et lisible ! Y compris d'ailleurs sur le parking de l'île de Nantes qui avait provoqué quelques inquiétudes. Donc ce problème est réglé.

Je ne vais pas être exhaustif, je viens de le dire, c'est un état d'esprit, mais avec des objectifs importants. Des objectifs très volontaristes comme celui de poursuivre la réduction d'émission de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 de 50 %, pardon pas 2050 - 2050 c'est beaucoup plus loin – mais 2025 de 50 %, parce que j'espère qu'en 2050 nous atteindrons le zéro ! C'est l'objectif.

Donc 2025 est atteignable avec un premier palier qui sera 2020, car il est vrai que dans la période 2010-2020, il y a un effort conséquent à faire.

En 2010, il va donc y avoir un saut quantitatif, je viens de l'évoquer, dans toutes nos politiques publiques, mais il y aura aussi un saut qualitatif.

Sur le plan qualitatif, cela veut dire permettre cette mobilisation, nous allons par exemple mettre en place un numéro d'appel, du même type que le numéro Allonantes pour lequel une équipe dédiée sera capable de répondre aux questions, renseigner sur les moyens d'accompagnement, les diagnostics, etc.

Nous avons, par exemple, réalisé avec l'AURAN, la thermographie de chaque bâtiment sur la communauté urbaine, presque à 100 %, nous allons terminer cette thermographie pour l'année 2010, car il faut que cela serve.

V - 113

Il faut par conséquent que l'on mette en place des outils dédiés pour accompagner les propriétaires d'habitations, d'entreprises, pour voir les actions qu'ils pourraient mettre en œuvre une fois qu'ils auront analysé leur propre situation, c'est-à-dire cette déperdition énergétique que l'on peut régler par des investissements, des financements appropriés, comme notamment le dispositif fiscal de l'Etat. Mais encore faut-il avoir une aide au diagnostic et c'est ce que nous allons mettre en place.

Ensuite, nous aurons chaque année un grand rendez-vous sur le climat, qui démarrera en 2010. Et puis nous allons mettre en place une démarche tout à fait originale – c'est ce qu'on a appelé « l'atelier du plan climat » – qui va concerner 150 familles, volontaires, qui seront représentatives - c'est pour cela que nous aurons besoin d'une assistance opérationnelle – de la diversité des situations des habitants de notre agglomération.

On ne prendra pas que les familles volontaires les plus motivées pour agir dans le Plan Climat, mais évidemment elles le seront si elles acceptent de s'inscrire dans la démarche. Cette démarche va durer au moins une année, pendant laquelle nous analyserons les pratiques familiales, mais aussi les contraintes, les hésitations à changer, les raisons pour lesquelles les gens hésitent à changer de pratiques : est-ce que ce sont des raisons culturelles ? Est-ce que ce sont des raisons financières ?

Et puis ensuite, nous verrons avec ces familles ce que l'on peut envisager pour modifier des pratiques ou pour engager des modifications dans l'habitat ou dans les modes de fonctionnement quotidien. C'est quelque chose de très important parce que c'est tout à fait innovant ! Et pour ce faire, je l'ai déjà dit, nous avons besoin d'une aide opérationnelle, c'est pour cela que nous avons lancé une consultation.

Actuellement, nous avons obtenu plusieurs réponses et nous allons choisir une équipe pour nous aider, au moins pendant toute cette année, travailler sur le panel de familles à choisir, et ensuite les accompagner pendant toutes leurs démarches. Ce dispositif devrait être opérationnel en janvier 2010.

C'est quelque chose de fort. Cela correspond donc à l'objectif ambitieux que nous pouvons nous fixer à l'horizon 2025.

Je rappelle aussi le sens de notre engagement, qui n'est pas que local, qui est donc aussi à l'échelle internationale. Ronan Dantec nous a d'ailleurs quittés avant la fin de la réunion, il avait une bonne excuse, puisqu'il va partir à Copenhague une semaine avant moi, où je serai, moi, le 14.

Il y sera dans les prochaines heures, parce qu'il y a plusieurs temps importants : parallèlement à la réunion des Etats, des Gouvernements, il y a la réunion des pouvoirs locaux, avec une première réunion lundi, et puis une autre le 14, la Conférence des Maires, réunissant cent villes du monde. Concernant la France, nous sommes quatre villes représentées, dont la Ville de Nantes. C'est dans ce cadre que je serai présent.

Et Nantes, qui préside la Commission Climat d'Eurocités – nous étions à Stockholm à l'assemblée générale, la semaine dernière - a également été mandatée par la CGLU, pour participer à la négociation d'un écrit qui pourrait être proposé dans la déclaration finale de Copenhague, qui reconnaîtrait, et c'est notre objectif, la place des villes dans l'action contre le réchauffement climatique.

Alors, pourquoi ? Et j'en terminerai par là.

Parce que les villes concentrent 75 % des émissions de gaz à effet de serre. Donc, vous en déduisez la capacité qu'elles ont à agir, si on leur en donne les moyens. Notre objectif, en demandant la reconnaissance des villes, réellement, en terme de capacité à agir, c'est aussi pour pouvoir ensuite nous appuyer sur la déclaration finale, si on y intègre cet élément, pour

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 114

pouvoir négocier avec les gouvernements, les états, pour débloquer des fonds, prioriser la mobilisation d'argent public en direction des villes.

Cela veut dire, demain, peut-être plus d'argent pour les transports publics, plus d'argent pour les éco-quartiers - c'est très important - ou la réhabilitation du logement, au niveau énergétique, par exemple !

Et puis, cela permettrait également d'obtenir de l'Union Européenne, une orientation des crédits dans cette direction.

Cela n'est pas rien, cette action de lobbying, à l'échelle mondiale ! Elle commence d'abord par la mobilisation européenne, qui s'est traduite déjà, la semaine dernière, par une déclaration commune, que l'on a appelée « l'appel de Stockholm », et qui a été signée par les 135 villes réunies dans le réseau des Eurocités et la Conférence des villes américaines, qui était représentée à notre réunion.

Alors, pourquoi la Conférence des villes américaines ? Parce qu'aux Etats-Unis, où le gouvernement fédéral avait pris beaucoup de retard sous le gouvernement Bush - vous savez que le gouvernement américain n'avait pas signé le protocole de Kyoto, et n'avait surtout jamais voulu en entendre parler -, aujourd'hui, les choses sont en train de bouger avec la présidence Obama. On peut dire que cela ne va pas assez vite, mais il faut apprécier la bouteille à moitié pleine et non à moitié vide.

Par contre, les villes américaines, certains états américains, et notamment notre ville jumelle Seattle, sont très en avance par rapport au gouvernement fédéral américain.

Le discours, que nous avons entendu à Stockholm, de la vice-présidente de la Conférence des villes américaines était tout à fait encourageant, parce qu'il rejoignait beaucoup de choses que nous pensons ou que nous faisons.

Alors, c'est vrai que nous étions à Stockholm et qu'à Stockholm, comme dans toute la Scandinavie, on est plus en avance que nous ! Mais enfin, l'intérêt, aussi, de ces rencontres, c'est que l'on peut comparer.

Est-ce que Nantes est mal placée ? Je pense que nous sommes bien placés, à la fois dans notre bilan, dans nos actions et nos ambitions. Nous n'avons pas à rougir. Nous n'avons pas non plus à faire de l'autosatisfaction. C'est pour cela que nous allons passer à cette deuxième génération du Plan Climat.

Mais on peut, à la fois, travailler sur le plan local tout en s'intéressant en même temps au plan global. C'est le sens de cette participation. Ronan Dantec part dès ce week-end, et puis, quant à moi, j'irai avec beaucoup d'autres élus, la semaine du 14.

Voilà ce que je pouvais vous répondre, mon cher collègue, à votre très importante question.

Nous allons passer tout de suite la parole à Mme Christine Meyer, puisque les élus de l'UMP étant absents, ils ne poseront pas de question.

Seuls, ceux du Modem pourront poser leurs questions, tant pis pour les autres, puisqu'ils n'ont pas souhaité rester avec nous ! Nous n'aurons pas le bonheur de connaître leurs questions et ils n'auront pas la chance d'entendre nos réponses !

Mme MEYER, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Une question qui est, je pense, importante aussi.

Les derniers chiffres du chômage parus au niveau national nous le démontrent si besoin en était : contrairement à ce qu'affirment le Président de la République et son Gouvernement, la crise continue de produire ses effets.

V - 115

Aujourd'hui, dans un contexte profondément dégradé, et je le rappelle aussi, de remise en cause de la protection sociale, au niveau national, alors qu'aujourd'hui les dispositifs hivernaux des ONG se mettent évidemment en place comme par exemple les Restos du Cœur, la Ville garde le cap de la solidarité en mobilisant tout particulièrement les agents et les ressources du CCAS.

Vous serait-il possible de nous faire le point sur la mobilisation des services pour garantir cette solidarité, au cœur de l'action municipale depuis 20 ans ?

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – La parole est à Mme Meunier.

Mme MEUNIER, Adjointe – Monsieur le Maire, mes chers collègues.

En effet, la crise économique que nous subissons affecte la vie de très nombreux Nantais. L'évolution de la pauvreté sur Nantes se caractérise aujourd'hui par, à la fois, la stagnation de la très grande pauvreté, mais aussi une forte évolution de la précarité, avec notamment ce que l'on appelle les « travailleurs pauvres ».

Ces tendances sont, et continueront à être impactées par la dégradation du contexte économique et social : d'ores et déjà, nous constatons une augmentation du nombre de personnes qui s'adressent au CCAS, et une augmentation de l'activité des associations caritatives. En filigrane, aussi, une évolution du profil du public : davantage de travailleurs pauvres, je l'ai dit, majoritairement des personnes isolées, et une augmentation significative du nombre de familles monoparentales.

Alors que les communes ne possèdent aucune compétence légale en matière d'action sociale (je le rappelle, nous agissons dans le cadre de la clause générale de compétences), la Ville de Nantes a fait le choix de développer une politique de solidarité qui irrigue de nombreuses politiques publiques, notamment par le biais d'une politique tarifaire adaptée aux situations sociales.

Pour autant, l'outil principal de la Ville reste le CCAS qui développe depuis de fort nombreuses années une politique volontariste d'aides directes aux Nantais et aux acteurs de la solidarité que sont les associations notamment. Quelques chiffres très brefs :

- 2 M € d'aides directes aux Nantais;
- 27 400 repas servis au Restaurant social municipal Pierre Landais ;
- 730 000 € de contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement (le FSL) soit pour le maintien ou l'accès dans un logement ;
- et 700 000 € de subventions auprès des associations, sans compter les mises à disposition de locaux.

Néanmoins, le contexte de crise que nous connaissons nous oblige aujourd'hui à amplifier encore notre action pour le maintien et l'attention particulière portée aux personnes les plus modestes. Il s'agit donc bien de renforcer le « bouclier de protection sociale » existant, pour répondre au défi du maintien de la cohésion sociale.

Voici quatre idées majeures dans les orientations nouvelles de notre politique, en matière d'action sociale :

- La première, une politique plus autonome et plus volontariste, vis-à-vis des autres opérateurs de l'action sociale que sont le Conseil général et l'Etat ;
- Deuxième axe, une politique transversale et plus personnalisée, c'est-à-dire une politique qui n'est pas seulement l'affaire du CCAS, mais qui considère que la personne « précaire »

V - 116

peut être aussi un parent qui inscrit ses enfants à la cantine, par exemple, ou dans un centre de loisirs, ou dans un accueil périscolaire etc... Donc, c'est ce que je disais : transversalité.

- Troisième axe, une politique mieux partagée et plus ouverte au dialogue citoyen, et nous en reparlerons car nous mettrons en place le Conseil nantais des solidarités ;

- Et quatrième axe, une politique innovante qui ose expérimenter, selon une logique plus responsabilisante, et je veux parler rapidement de la microfinance, de l'offre socioprofessionnelle, de l'accès par une carte Pass aux loisirs et à la culture des publics en grande précarité, notamment.

Notre ambition, vous le voyez donc, reste intacte : poursuivre le développement de notre cité, en protégeant les plus modestes et en veillant au plus grand nombre, au service de la cohésion sociale. Demain, plus que jamais, la solidarité devra guider notre action.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci, Madame Meunier.

Monsieur le Maire m'a prié de vous dire qu'il était parti célébrer un mariage, d'où son absence qu'il ne faut pas considérer comme de l'impolitesse par rapport au Conseil municipal, mais comme une obligation que vous comprendrez bien, pour officier, vous aussi, les mariages.

Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, enfin Monsieur Rimbert, puisque M. le Maire est parti.

Notre question portera sur le réaménagement de l'îlot Neptune, la pointe orientale de l'île Feydeau.

- Où en est le projet du Carré Feydeau ? Est-il toujours d'actualité ?

- Le permis de construire a-t-il été accordé et les travaux de construction vont-ils commencer en 2010 ? Sachant que les fouilles, elles, n'auront lieu qu'en 2010, est-ce que vous attendrez cette date pour accorder le permis ?

L'architecte des Bâtiments de France qui avait demandé aux promoteurs constructeurs de revoir leur copie à plusieurs reprises - trois reprises - pour des problèmes d'emprise au sol et de hauteur de bâtiment a-t-il donné son feu vert ?

Concernant le choix des opérateurs, Unibail-Rodamco « leader européen de l'immobilier commercial » était-il vraiment le plus approprié pour construire dans le périmètre sauvegardé à 300 m du Château ?

Domage que le nom de « Neptune » ait aussi complètement disparu alors qu'il figure dans la devise de Nantes « Neptune favorise ou sourit à ceux qui osent » et au fronton de nombreuses « maisons » de l'île Feydeau ?

Le projet du carré Feydeau a évolué et selon les sources, les chiffres diffèrent.

De combien sera finalement la surface commerciale ? Est-ce que ce sera 10 000 m² comme annoncé dans le magazine municipal Nantes Passion en octobre 2007, ou bien 13 000 m² comme nous avons pu le lire dans les articles parus à ce sujet, dernièrement, à l'automne 2009 ?

Le chiffre de 2000 m² pour un supermarché Carrefour est-il confirmé ? Est-ce là un moyen d'aider les petits commerces du centre-ville ?

Combien de logements y aura-t-il au final ? 80, ou alors une centaine, ou 76 ? On a trouvé tous les chiffres possibles.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 117

Combien de places de parking finalement ? 660 au début dans Nantes Passion, puis ensuite 560 places dont une centaine pour des logements (la source est le CCI, « Plein Ouest », je crois), 520 pour un autre, enfin, bref, on ne sait pas bien...

Pour la nouvelle promenade nantaise au nord de l'île Feydeau entre la place du Commerce et le Château :

- Combien d'arbres seront arrachés, combien seront plantés ? Parce que cela varie entre 6 et 223 ?

- De combien sera raboté aussi le square Elisa Mercoeur ? Puisqu'il est question de reporter la circulation de ce côté-là et donc de mordre sur le square.

Nous avons des propositions bien sûr pour cette pointe orientale de l'île Feydeau, des propositions qui ne sont pas de la semaine dernière, bien sûr, et qui remontent déjà à la campagne des municipales.

En plein secteur sauvegardé de Nantes, sur une île à l'architecture du XVIII^{ème} siècle, à moins de 300 mètres du Château des Ducs de Bretagne, un effort d'esthétique et d'imagination s'impose, pour l'architecture, bien sûr, mais aussi pour les occupants des lieux, a fortiori lorsqu'on demande le prolongement du classement Unesco pour l'estuaire de la Loire.

Nous pensons qu'il ne faut pas refaire un bâtiment laid et qui vieillit mal comme c'était le cas de l'ancien parking Neptune des années 70.

Nous pensons qu'il faut aussi aller plus loin qu'une simple ceinture verte pour « figurer l'ancien cours de la Loire » et qu'au contraire il faut « réintroduire l'eau au coeur de Nantes », à cet endroit.

Nous avons proposé, dans notre projet Loire, l'aménagement d'un bassin d'eau avec fontaines dédié justement à Neptune, pour rappeler la présence symbolique de l'eau à Nantes autrefois, avant les comblements.

S'il y a un parking souterrain, il ne doit pas seulement abriter des voitures mais aussi... C'est la même remarque que lorsque l'on vous demande d'intégrer les pistes cyclables dans tous les aménagements pour la voirie... Eh bien, nous vous demandons là aussi de prévoir peut-être un parking sécurisé pour les vélos et pourquoi pas un atelier de réparation aussi pour les vélos - il n'y en a pas dans ce quartier - et aussi la location de matériel (les sièges bébé, les paniers, les capes de protections et autres...).

Pour ne pas avoir une vocation uniquement commerciale, nous proposons de prévoir dans la galerie un lieu d'exposition pour les artistes nantais ou régionaux.

Et enfin, pour conclure, vous savez combien nous sommes attachés aux constructions écologiques et durables, pourquoi ne pas utiliser les nouvelles technologies de la construction écologique et oser au coeur de la ville un urbanisme durable et maîtrisé ?

A cet effet, nous recommandons toujours le principe de l'habitat... Je vous remercie pour votre écoute.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci... Monsieur...

Mme LOIRAT, Conseillère municipale - ... Non, je n'ai pas fini... A cet instant...

Rires.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale - ... Oui, s'il vous plaît... Non, mais ce n'est pas facile de ...

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 118

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance - ... C'est une série de questions...

Mme LOIRAT, Conseillère municipale - ... s'exprimer devant un public aussi dissipé, pardon ! De toute façon, j'ai été moins longue que M. le Maire qui est parti !

Brouhaha dans la salle.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale - Donc, nous vous recommandons simplement d'utiliser le principe de l'habitat très simple : Vert-Jaune-Bleu, comme nous le proposons dans notre programme des Municipales :

- le Vert pour les façades et les toitures végétales ;
- le Jaune pour les panneaux solaires sur les toits et éventuellement sur des façades ;
- et le Bleu pour la récupération des eaux de pluie.

Je vous remercie.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Je rappelle à notre assemblée, d'une manière générale, d'ailleurs, je ne vise pas Mme Loirat, bien entendu, que les questions ne doivent pas dépasser deux minutes dans notre règlement.

Monsieur Lannuzel.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Les réponses sont aussi limitées, Monsieur Rimbart !

M. LANNUZEL, Adjoint – Rassurez-vous, Monsieur le Maire, la réponse ne durera pas beaucoup plus de deux minutes. Rires.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Excusez-moi, les réponses aussi ont une durée maximum, non ?

M. LANNUZEL, Adjoint – Oui, oui, bien sûr !

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Oui ! Donc, M. Ayrault, tout à l'heure, avait dépassé largement son temps de parole, et vous ne l'avez pas coupé.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Monsieur Blineau, j'ai dit que cela ne s'adressait pas uniquement à Mme Loirat !

M. LANNUZEL, Adjoint – Madame la Conseillère municipale, chers collègues.

Vous m'interrogez longuement, vous en conviendrez, sur l'avancement du projet « Carré Feydeau », immeuble porté par VINCI Immobilier qui sera situé à l'emplacement du Neptune et qui comprendra en sous-sol un important ouvrage de stationnement, des superficies commerciales et des logements dans les étages supérieurs.

L'arrêté autorisant sa construction a été délivré récemment, il est affiché sur le site.

Ce projet est conforme aux prescriptions du plan de sauvegarde et de mise en valeur. Depuis le début des études, son emprise est inchangée : c'est exactement celle de l'immeuble Neptune.

Par contre, la hauteur du futur ensemble sera inférieure à celle de l'immeuble démolé, elle sera conforme à celle prescrite par la modification du plan de sauvegarde modifié, approuvé le 9 avril 2009. Cela correspond par ailleurs aux prescriptions apportées par l'Architecte des Bâtiments de France. Son avis favorable a été délivré le 31 juillet 2009.

Après avoir étudié le projet, la DRAC a émis un arrêté prescrivant des fouilles archéologiques sur les allées du cours Franklin-Roosevelt et la place du Bouffay. Comme cela a été annoncé,

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 119

ces fouilles se dérouleront au fur et à mesure de l'avancement des travaux, afin de permettre aux archéologues d'intervenir sur des espaces facilement accessibles.

La construction autorisée comprend 520 places de stationnement public, 99 places de stationnement privées et 200 m² de stationnement pour deux roues, le tout en sous-sol.

13 059 m² de surface hors œuvre nette sont destinées au commerce et 5 932 m² au logement ; 76 logements sont ainsi prévus. Les autorisations obtenues, au titre de l'aménagement commercial, portent sur 8 871 m² de surface de vente.

L'aménagement des espaces publics conduira à renouveler le patrimoine arboré en variant les essences et les formes des futurs sujets afin de faciliter la lecture des architectures et de renouveler la marque végétale sur ce cours.

Quant à la « simple » - entre guillemets - ceinture verte, les douves qui, depuis 2000, ont transformé la rive sud de l'île Feydeau, disent mieux que des mots la réussite du projet de Bruno Fortier.

La nature de ce projet alliant commerces et logements autorise une architecture aux façades radicalement différentes de celle de l'immeuble Neptune.

Les rez-de-chaussée connaîtront une attractivité procurée par des vitrines et l'aménagement en terrasse des abords, et les parties supérieures comprendront trois étages de logements.

L'ensemble du projet répond aux nécessités des règles du plan de sauvegarde et de mise en valeur, tant dans la composition des volumes et des détails que dans l'emploi des matériaux.

Vous regrettez la disparition du nom « Neptune » : nous considérons que la référence à Feydeau constitue un gage d'identité en relation avec la promotion du patrimoine urbain et architectural nantais faite autour de ce quartier historique de Nantes. Situé à la pointe de l'île ce nouvel ensemble présentera un réel caractère d'attractivité.

Cette opération respecte la forme de la ville, chère à Julien Gracq, en mariant les fonctionnalités nécessaires à la richesse, la diversité et excluant une vision momifiée du développement urbain mais jouant sur la valorisation du patrimoine, la qualité du cadre de vie et la durabilité du développement.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci.

Madame Sotter.

Mme SOTTER, Conseillère municipale – Mes chers collègues.

La presse s'en est fait l'écho ces dernières semaines : la Ville de Nantes redéfinit profondément sa politique publique du Patrimoine.

Jusqu'à présent, nous faisons exception en ayant confié la gestion de cette politique publique à une association, Nantes Renaissance.

Dans l'optique du renouvellement de sa politique publique, la Municipalité a souhaité rediscuter son action dans ce domaine, ce qui a récemment abouti à redéfinir nos relations avec Nantes Renaissance.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Vous serait-il possible de nous présenter succinctement les grandes lignes de cette nouvelle politique publique ?

Je vous remercie.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci.

Monsieur Junique.

V - 120

M. JUNIQUE, Adjoint - Monsieur le Maire, Madame la Conseillère municipale, mes chers collègues.

Comme vous le savez, et comme vous l'avez indiqué, la Ville de Nantes s'engage dans une nouvelle phase volontaire, ambitieuse et innovante de son action en faveur de ses patrimoines.

Il s'agit en effet de passer d'une préoccupation patrimoniale qui imprègne aujourd'hui de nombreux aspects de l'action municipale à une véritable politique publique, construite collectivement à travers la mobilisation coordonnée de tous les acteurs, collectivités, institutions, associations, particuliers, artisans, et entreprises autour d'une ambition commune : celle de l'évolution de notre ville dans sa continuité historique qui met en valeur son identité et sa qualité de vie tout en constituant un atout pour son développement et son rayonnement.

Et pour ce faire, nous nous appuyons sur un bilan positif des actions menées antérieurement. Et je salue le travail qui avait été engagé par mon ami Jean-Louis Jossic.

En effet, la Ville a su absorber les bouleversements de la seconde moitié du XXème siècle en mettant en œuvre les dispositifs de sauvegarde de ses patrimoines. La délimitation d'un secteur sauvegardé, puis la création de l'association Nantes Renaissance, ont participé à une dynamique qui a permis la préservation et la réhabilitation d'une grande partie du patrimoine bâti, en particulier dans le centre historique de Nantes.

La qualité de ce travail, complété par des dispositifs d'animation et de sensibilisation, a été couronnée par l'attribution à Nantes du label « Ville d'Art et d'Histoire » en 2002. La réouverture, en 2007, après 15 ans de restauration, du Château des Ducs de Bretagne, qui abrite désormais le Musée d'Histoire de Nantes, et le succès populaire que nous pouvons constater a marqué un tournant dans notre ville.

Et parmi les acteurs qui ont œuvré à cette mise en valeur patrimoniale de Nantes, nous tenons à saluer tout particulièrement l'action menée par l'association Nantes Renaissance. Son engagement, son expertise ont permis la restauration de plus de mille immeubles dans le centre ville, avec une exigence de qualité architecturale, reconnue de tous.

Mais en dépit de ce bilan, nous devons aller plus loin en prenant en considération l'ensemble des patrimoines. C'est dans cet esprit que la Ville de Nantes a fait le choix de réintégrer les missions de service public confiées à Nantes Renaissance, au sein de la Direction du Patrimoine et de l'Archéologie qui a été créée en 2008, afin de fédérer les compétences professionnelles des salariés de cette association et de mettre en œuvre de façon planifiée et sur le long terme une politique dédiée aux patrimoines nantais.

Et je souhaiterais, en quelques minutes, vous dire quels sont les points sur lesquels nous souhaitons insister au cours de ce mandat.

Notre politique en faveur du Patrimoine se structure autour de quatre objectifs déclinés en une quarantaine d'opérations et d'actions concrètes.

Faute de temps, je ne pourrai pas vous donner l'ensemble de ces actions. Pour autant, je vous en donnerai un bref aperçu.

- Tout d'abord, nous renforcerons la recherche d'expertise de la Ville afin de connaître davantage le patrimoine urbain, grâce à une délibération qui est passée cet après-midi, autour de la création d'un service archéologique opérationnel, qui sera agréé par l'Etat - c'est le point que nous avons vu cet après-midi - qui amènera à l'élaboration d'un atlas du patrimoine et de l'archéologie.

- Dans un second temps, nous préserverons et protégerons le patrimoine nantais. A court et moyen terme, le secteur sauvegardé c'est-à-dire le centre historique de Nantes, fera l'objet d'une réflexion menée en partenariat avec l'Etat pour l'extension de son périmètre et pour la

V - 121

protection de nouveaux ensembles historiques. De nouvelles inscriptions d'édifices au PLU seront par ailleurs proposées.

- Troisième objectif : nous poursuivrons la conservation et la mise en valeur du patrimoine nantais, en engageant, entre autres, la restauration de Notre-Dame de Bon-Port, la mise en valeur de la Porte Saint-Pierre et de ses abords, le réaménagement du Cours Cambronne, la mise en lumière des sites réhabilités, la programmation du futur pôle des archives de Nantes, ou encore l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de la restauration des sculptures.

- Enfin, nous développerons des actions visant à faire connaître et apprécier le patrimoine nantais par un très grand nombre de nos concitoyens, par un important effort d'informations, et notamment en créant – comme les Journées du Patrimoine - un temps fort au niveau nantais.

Cette politique s'appuiera dès 2010 sur un très large dialogue avec les acteurs et les passionnés des patrimoines nantais. Un Conseil Nantais du Patrimoine sera mis en place au 1^{er} trimestre, ouvert aux scientifiques, aux associations et aux Nantais.

C'est pourquoi, nous souhaitons que Nantes Renaissance continue ses activités autour d'un nouveau projet associatif prenant en considération ces évolutions.

En tout cas, la Ville de Nantes est ouverte à accompagner l'association dans cette réflexion.

Je vous remercie.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Madame Guibert.

Mme GUIBERT, Conseillère municipale – Chers collègues.

Samedi 28 novembre dernier a eu lieu à Nantes une manifestation à l'initiative de l'association « Les Robins des Toits ». Les participants souhaitaient dénoncer la faiblesse de la législation en matière d'installation d'antennes-relais dans l'agglomération nantaise, et en France en général.

Compte tenu des connaissances actuelles sur les effets des antennes-relais, la Ville de Nantes mène des actions dans ce domaine. Pourriez-vous nous apporter des éléments d'information sur celles-ci ?

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci.

Madame Catherine Choquet.

Mme CHOQUET, Adjointe – Merci. Monsieur le Maire, chers collègues.

Effectivement, la Ville de Nantes mène une politique visant à maîtriser d'une part, l'implantation des antennes-relais et, d'autre part, à répondre autant que possible aux interrogations des habitants. Nous avons conclu une charte avec les opérateurs de téléphonie mobile. Une première charte en 2002, revue en 2005, et qui porte sur quelques points essentiels :

- Le tout premier c'est l'application du principe de précaution, en matière de santé publique (concrètement c'est l'application d'un périmètre de 100 m autour des sites sensibles que sont les crèches, les écoles et les établissements de soins) ;

- Un autre point qui est la maîtrise de la gestion du déploiement des antennes de toutes les installations sur la Ville de Nantes, et il y a pour cela une commission technique qui se réunit quatre à cinq fois par an ;

- Troisième point, la mise en place d'une commission consultative de suivi qui se réunit deux fois par an et qui réunit les opérateurs, les représentants des médecins, les représentants du

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2009

V - 122

Préfet et surtout les associations représentatives d'usagers – cela, c'est le point très très innovant de la charte de Nantes ! La prochaine réunion d'ailleurs de cette commission consultative est le 17 décembre.

- Ensuite, nous avons obtenu des mesures annuelles : 15 mesures qui sont prises sur l'ensemble du territoire de la Ville, à la demande de la Ville, sur des sites que nous choisissons nous-mêmes.

- Et puis la volonté très nette de maintenir le niveau d'exposition autour de 2 volts par mètre, puisque c'est le seuil qui avait été mesuré la première année, sur l'ensemble du territoire.

- Et enfin, un effort important sur la transparence des projets, l'information en direction des habitants ainsi que l'information par voie de presse sur les installations ou les modifications qui sont liées aux antennes.

Chaque projet d'implantation, aujourd'hui, fait l'objet d'un examen attentif et d'un suivi par les services de la Ville, tant sur l'observation des règles d'urbanisme que sur le respect de l'application de la charte.

En ce qui concerne les mesures, depuis 6 ans, la Ville a fait réaliser environ 80 mesures selon le protocole national de l'Agence Nationale des Fréquences et nous tenons les résultats de ces mesures à disposition du public consultables sur le site internet de la Ville.

Par ailleurs, nous disposons d'un appareil qui mesure les seuils d'exposition sur des périodes plus longues qui peuvent aller de quelques jours à plusieurs semaines. Et ça c'est un appareil que la Ville a acheté.

En vertu du principe de précaution, il est vrai que nous avons donné la priorité aux écoles, en l'absence de données précises sur le risque lié à la santé et aux ondes électromagnétiques : nous avons décidé de ne pas installer de bornes wifi dans les écoles.

Et puis enfin, par rapport à la manifestation spécifique de samedi dernier, il faut que chacun assume son rôle et reste dans sa place. Les associations alertent l'opinion publique et bien évidemment, nous sommes attentifs à ce qu'elles véhiculent.

De notre côté, à la Ville, nous continuons à travailler, et notamment dans le cadre de l'Association des Maires des Grandes Villes de France, dans le groupe technique qui se réunit régulièrement sur l'évolution de la réglementation sur les niveaux d'exposition.

Voilà.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci, chère collègue.

L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance du Conseil municipal.

La séance est levée à 17 heures.
